



U Urbanisation

- U1. Le paysage construit et naturel comme décor de la vie quotidienne
- U2. Des équipements répondant aux besoins des centres de localités et de chaque génération

E Economie

- E1. Des sites d'implantation offrant des avantages décisifs aux entreprises
- E2. Des centres de localités actifs avec le maintien de l'économie locale

M Mobilité

- M1. Une offre en transports publics (rail et bus) forte et attractive
- M2. Des interfaces de transport attractives
- M3. Moins de dépendance et de nuisances des transports individuels motorisés
- M4. Un renforcement de l'utilisation des mobilités douce au quotidien

T Tourisme et loisirs

- T1. Une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces
- T2. Une offre de loisirs élargie auprès des touristes et des habitants

G Gouvernance et communication

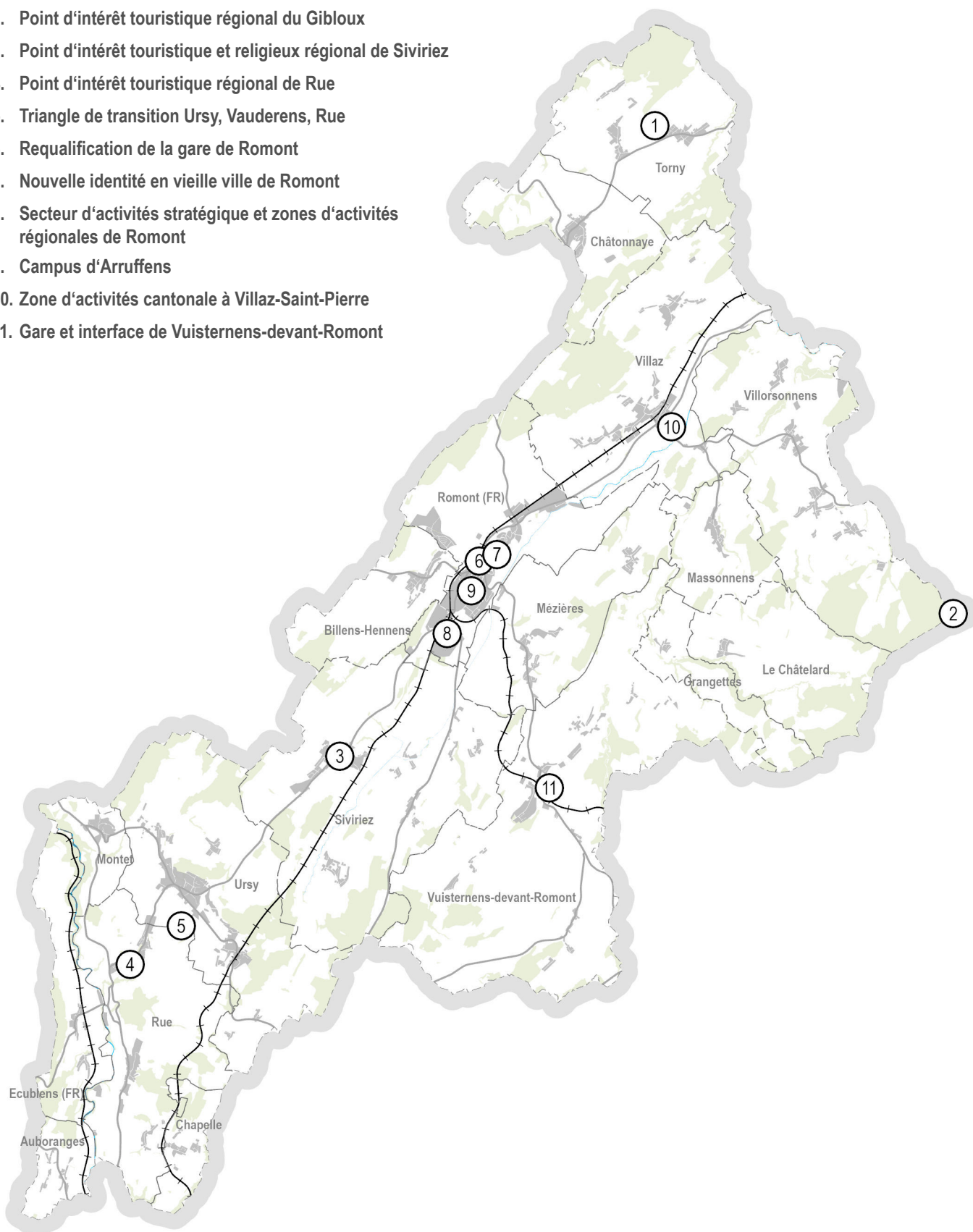
- G1. Une région organisée pour maîtriser son développement

P Projets phares

- P1. Point de vue et installations militaires à Middel
- P2. Point d'intérêt touristique régional du Gibloux
- P3. Point d'intérêt touristique et religieux régional de Siviriez
- P4. Point d'intérêt touristique régional de Rue
- P5. Triangle de transition Ursy, Vauderens, Rue
- P6. Requalification de la gare de Romont
- P7. Nouvelle identité en vieille ville de Romont
- P8. Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Romont
- P9. Campus d'Arruffens
- P10. Zone d'activités cantonale à Villaz-Saint-Pierre
- P11. Gare et interface de Vuisternens-devant-Romont

Localisation des projets phares

- P1. Point de vue et installations militaires à Middel
- P2. Point d'intérêt touristique régional du Gibloux
- P3. Point d'intérêt touristique et religieux régional de Siviriez
- P4. Point d'intérêt touristique régional de Rue
- P5. Triangle de transition Ursy, Vauderens, Rue
- P6. Requalification de la gare de Romont
- P7. Nouvelle identité en vieille ville de Romont
- P8. Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Romont
- P9. Campus d'Arruffens
- P10. Zone d'activités cantonale à Villaz-Saint-Pierre
- P11. Gare et interface de Vuisternens-devant-Romont



U1. Le paysage construit et naturel comme décor de la vie quotidienne



Le paysage forme le cadre des activités du quotidien et ses habitants veulent le placer au centre de leur vision. Le paysage construit englobe tout ce qui a été transformé ou réalisé par ses habitants. Le paysage résulte des actions menées notamment dans le cadre des différentes politiques sectorielles de la Confédération et du Canton. Les communes jouent un rôle central dans la mise en œuvre des mesures paysagères.

La contribution de la Région s'appuie sur une vision cohérente de l'urbanisation, de la mobilité et de l'environnement et vise à renforcer la qualité du cadre de vie, notamment en mettant en valeur le patrimoine et en maintenant des localités vivantes.

U11. Préserver l'identité régionale en mettant en valeur le patrimoine construit, naturel et immatériel

Le paysage rassemble les habitants de la Glâne et contribue à forger l'identité de la région. Ce paysage vécu au quotidien n'est pas dominé par un élément fort, mais se compose d'un riche patrimoine construit (villes perchées, bâtiments ruraux de valeur, ensembles religieux), enfoui (sites archéologiques visibles dans le relief) et naturel (forêts marquantes, cours d'eau structurants, milieux humides). Le patrimoine immatériel lié à ce paysage est encore vivant (par exemple les traditions liées au Jambon de la Borne et à la Poire à Botzi), ce qui lui donne une valeur d'autant plus importante. La sensibilisation des communes et de la population, la mise en valeur de ce patrimoine et l'intégration du patrimoine de demain sont des mesures à renforcer. Les spécificités de la Glâne, par exemple la succession d'arbres majeurs le long des voies historiques, méritent une attention particulière.

Principes généraux

- ▶ Encourager les pratiques culturelles et immatérielles liées au patrimoine
- ▶ Mettre en valeur les spécificités de la Glâne
- ▶ Soigner le cadre de vie dans les villages
- ▶ Favoriser la biodiversité dans les villages

U11.1 Mettre en œuvre les principes de la charte

La charte est un outil d'aide à la conception de projet pour les communes. Elle donne, à travers huit critères, des conseils sur la manière de maintenir une qualité de vie élevée dans le Glâne. Ce n'est pas un outil contraignant et n'apporte pas plus de contraintes dans la planification territoriale. Son avantage est que les communes peuvent y adhérer de manière volontaire, sans pour autant réaliser chaque objectif de la charte. L'objectif est de soigner le cadre de vie dans les villages grâce à des actions concrètes.

Plan directeur cantonal

- T101 Territoire d'urbanisation
- T102 Dimensionnement et gestion de la zone à bâtir
- T103 Densification et requalification
- T115 Sites construits protégés et chemins historiques
- T116 Sites archéologiques
- T117 Immeubles protégés
- T118 Infrastructures publiques
- T119 Réseaux d'énergie
- T120 Energie hydraulique
- T121 Energie éolienne
- T122 Energie géothermique
- T123 Energie solaire, bois et autre biomasse
- T303 Diversification des activités agricoles
- T305 Bâtiments protégés hors de la zone à bâtir
- T306 Espace forestier
- T311 Paysage
- T313 Géotopes
- T407 Protection de l'air
- T408 Lutte contre le bruit
- T401 Gestion globale des eaux
- P0306 Site éolien «Côte du Glaney»
- P0307 Site éolien «Massif du Gubloux»
- P0308 Site éolien «Monts de Vuisternens»
- P0310 Site éolien «Autour de l'Esserta»

Planifications sectorielles

- Plan directeur de bassin versant (en cours)
- Plan sectoriel de l'énergie
- Plan de mesures 2019 pour la protection de l'air
- PSGE Plan sectoriel de la gestion des eaux
- CPS Conception «Paysage suisse»
- Conception énergie éolienne
- PSE Plan sectoriel des lignes de transport électrique

Responsable

Communes

Intervenants

Propriétaires, habitants

Délai

Dès l'approbation du PDR



Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

En continu

Responsable

Communes

Intervenants

Région

Délai

En continu

U11.2 Renforcer les spécificités paysagères de la Glâne

La Région met en place un programme d'action régional avec les communes, en organisant différents ateliers sur des thématiques propres à la Glâne, par exemple :

- Axes historiques liés au patrimoine religieux (par exemple lier les allées d'arbres historiques avec la Via Jacobi) ;
- Appellation d'origine contrôlée (par exemple maintenir et mettre en valeur les vergers de la Poire à Botzi et les élevages pour le Jambon de la Borne) ;
- Paysage (par exemple éviter les grandes constructions qui ne sont pas intégrées dans le paysage ouvert de la Glâne).

U11.3 Favoriser la biodiversité dans les villages

Les communes modifient leur PAL afin de maintenir la biodiversité dans les villages, donnant le caractère spécifique à la Glâne. Les communes peuvent agir en préservant notamment les vergers dans le tissu bâti, les bâtiments et fermes historiques. Elles peuvent également augmenter les surfaces vertes en modifiant leur règlement communal d'urbanisme afin de garder des espaces non construits et naturels dans les villages. Les mesures favorisant la durabilité et la résilience des localités (par exemple la gestion des eaux selon le principe de la ville-éponge) sont à favoriser.

U12. Développer les quartiers de manière à garder la qualité de vie

La Région dispose d'une grande marge de manœuvre concernant la gestion de la zone à bâtir et la densification. L'objectif est de pouvoir accueillir les nouveaux habitants et développer de nouveaux quartiers en maintenant la qualité de vie actuelle, à laquelle les habitants tiennent fortement.

Le territoire d'urbanisation (TU) a été mis à jour par la Région suivant une méthodologie précise. Tout d'abord, les communes ont été contactées afin de prendre en considération la réalité du terrain. Pour chaque demande, les critères cantonaux ont été appliqués et, dans un deuxième temps, des critères régionaux ont été utilisés.

Principes généraux

- Les nouvelles extensions doivent être conformes aux critères du PDCant et priorisées selon la stratégie régionale, à savoir :
 - Equipement ou projet d'importance régionale ;
 - Secteur d'activités stratégique, zone d'activités cantonale et zone d'activités régionales prioritaires ;
 - Développement résidentiel et mixte ayant un impact significatif sur la vitalité de la localité.

Responsable

Communes de Romont, Villaz et Rue

Intervenants

Région

Délai

Dans les 2 ans suivant l'approbation

U12.1 Intégrer les adaptations du territoire d'urbanisation dans la planification locale

Les communes de Romont, Villaz et Rue mettent à l'enquête publique le PAZ avec les dézonages et changements d'affectation liés aux zones d'activités définies sur la carte de synthèse dans les 2 ans suivant l'approbation du PDR. Lors de la prochaine adaptation de leur PAL, toutes les communes mettent en cohérence dans leur PDCom les secteurs d'extension de la zone à bâtir aux extensions du territoire d'urbanisation.

U12.2 Actualiser la stratégie régionale d'urbanisation

La Commission d'aménagement et infrastructures actualise la stratégie régionale d'urbanisation en tenant compte de l'évolution de la situation. Les demandes des communes sont priorisées en fonction de la stratégie régionale.

La Commission anticipe les besoins et les répercussions générés par l'arrivée de nouveaux habitants et emplois en termes de mobilité, d'infrastructures et services publics (gestion et traitement des eaux, trafic, politique de stationnement, structures d'accueil pour l'enfance, etc.).

Responsable

Commission d'aménagement et infrastructures

Intervenants

Communes/Région

Délai

Lors de la mise à jour du PDCant / du PDR

U13. Réussir la transition énergétique en préservant le paysage de la Glâne

Si une alimentation en énergie durable doit être garantie, celle-ci ne doit pas se faire au détriment du paysage et de la qualité de vie. Le plan directeur régional peut proposer des actions pour contribuer à réussir la transition énergétique.

Principes généraux

- ▶ Promouvoir la consommation d'énergie renouvelable
- ▶ Encourager les installations collectives utilisant les résidus de bois local
- ▶ Favoriser l'utilisation de l'énergie solaire, notamment dans les zones d'activités

U13.1 Sensibiliser aux énergies locales et renouvelables à faible impact sur la qualité de vie

La Région et les communes collaborent pour encourager la réalisation d'installations durables, notamment de réseaux de chauffage à distance utilisant les ressources locales (bois, biomasse, rejets de chaleur). Une sensibilisation aux énergies locales et renouvelables est menée dans ce cadre, en particulier envers les entreprises et les propriétaires.

Responsable

Région, communes

Intervenants

Corporation forestière Glâne-Farzin

Délai

Dès l'approbation du PDR

U13.2 Favoriser l'utilisation du bois local

La Région, en collaboration avec la Corporation forestière, étudie la mise en place de mesures de promotion du bois local, notamment pour les projets de construction communaux. Les résidus sont activement proposés pour le chauffage.

Responsable

Région

Intervenants

Corporation forestière Glâne-Farzin

Délai

Trois ans à partir de l'approbation du PDR

U13.3 Introduire des exigences en matière d'énergies renouvelables dans la stratégie régionale des zones d'activités

La Région pose, dans sa stratégie des zones d'activités, des exigences en matière d'énergies renouvelables sur ses sites. Les zones d'activités ont des bâtiments propices à l'installation de panneaux solaires par exemple. Les toits, les façades ou les parkings seront utilisés, tout en gardant le sol libre d'installations afin de ne pas augmenter la surface bâtie. Des mesures de mutualisation de production et de consommation par exemple sont intégrées aux cahiers des charges pour les extensions des zones d'activités décrits dans la mesure E12.3.

Responsable

Région

Intervenants

Entreprises, communes

Délai

Dès l'approbation du PDR

U13.4 Introduire les principes ci-dessus dans les PAL

Les Communes introduisent dans leur plan communal des énergies et dans leur règlement communal les dispositions nécessaires pour mettre en oeuvre les principes énoncés ci-dessus.

Responsable

Communes

Intervenants

Région, entreprises

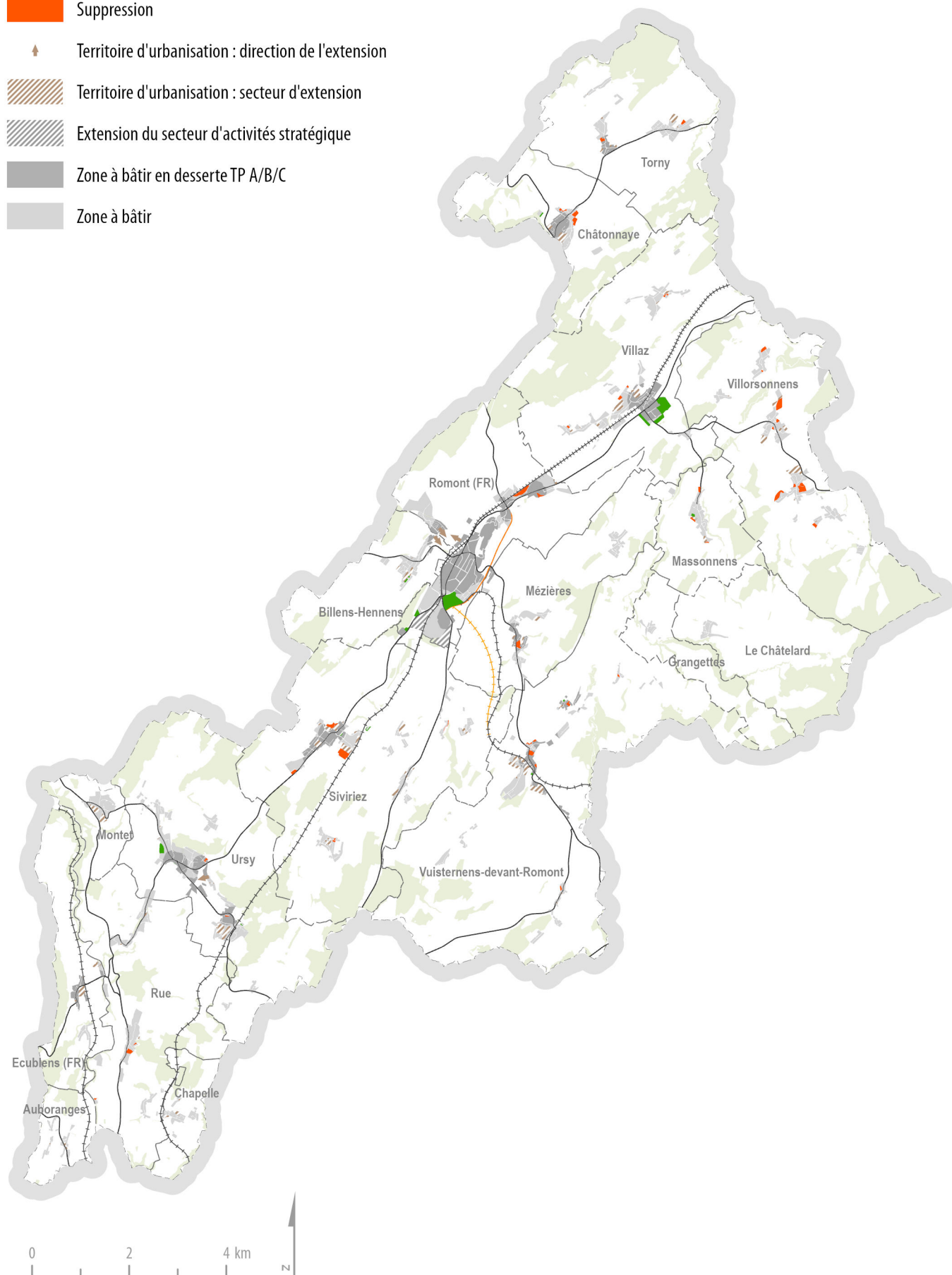
Délai

Dès l'approbation du PDR

Carte thématique

Légende

- Ajout
- Suppression
- Territoire d'urbanisation : direction de l'extension
- Territoire d'urbanisation : secteur d'extension
- Extension du secteur d'activités stratégique
- Zone à bâtir en desserte TP A/B/C
- Zone à bâtir



U2. Des équipements répondant aux besoins des centres de localités et de chaque génération



Les infrastructures publiques contribuent à garder les centres de localités vivants et dynamiques. Leur localisation impacte leurs effets sur la localité, qui peuvent être positifs (attractivité, échanges) ou négatifs (nuisances nocturnes ou dues à la population). Elles renforcent les efforts à mener sur l'offre en services et en logements adaptés (notamment à la capacité financière ou à l'autonomie des habitants).

Le PDR vise également à répondre aux besoins de chaque génération, en particulier les jeunes. L'objectif est de les garder dans la région grâce à une offre diversifiée.

U21. Redonner une dynamique aux centres de localités

Afin de conserver une dynamique positive aux centres des localités, les équipements publics, les services et l'artisanat doivent y être développés. La Région propose une boîte à outils aux communes afin de renforcer la fonction et la vocation des villages, par exemple en valorisant les volumes disponibles des bâtiments de valeur.

Principes généraux

- ▶ Eviter une croissance quantitative qui ne prend pas en compte la qualité des centres de localités, notamment leur patrimoine
- ▶ Utiliser le sol de manière optimale en maintenant la multifonctionnalité des surfaces
- ▶ Exploiter l'image de la Glâne comme un atout pour la résilience climatique
- ▶ Favoriser les lieux de rencontre de proximité permettant de maintenir une bonne qualité urbaine

U21.1 Densifier en priorité les quartiers ayant un bon rabattement en MD sur les centres de village

Les communes densifient prioritairement les quartiers proches de la desserte ABC en transports publics ou raccordés par le réseau piéton et vélo conformément à la fiche T103 Densification et requalification du PDCant. Elles peuvent s'appuyer sur les recommandations de la charte et sur le document d'aide développé par la Région pour intégrer le développement durable dans leurs projets.

U21.2 Développer un document d'aide aux communes pour la valorisation des centres de localités

En se basant sur la charte du cadre de vie, la Région développe un document d'aide aux communes afin de valoriser les centres de localités. Ce document intègre des exemples de mesures concrètes à réaliser et des réalisations exemplaires permettant de montrer quels sont les objectifs de ces mesures.

U21.3 Créer une plateforme composée d'experts et de professionnels du développement durable

La Région met en place une plateforme composée d'experts et de professionnels formés aux thématiques spécifiques du développement durable. Les Communes pourront s'y appuyer et demander conseils selon les besoins.

Plan directeur cantonal

- T103 Densification et requalification
- T118 Infrastructures publiques
- T404 Evacuation et épuration des eaux
- T406 Alimentation en eau potable
- P0210 Regroupement de l'épuration des eaux sur un nombre limité de stations d'épuration existantes

Planifications sectorielles

- PSIEau Plan sectoriel des infrastructures d'eau potable (en cours)
- Planification cantonale pour l'élimination des micropolluants

Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Communes

Intervenants

Communes

Délai

Dès l'approbation du PDR



U2 - 01

U22. Développer les lieux de rencontre

Cette stratégie complète la précédente en favorisant le vivre-ensemble, le partage interculturel et intergénérationnel. La Région définit les besoins en équipements publics et propose des mesures. Elle soutient également le développement d'infrastructures permettant les rencontres.

Principes généraux

- ▶ S'assurer qu'un espace ouvert de rencontre est disponible dans chaque localité
- ▶ Promouvoir les événements dans les communes permettant la rencontre

Responsable

Communes

Intervenants

Région, associations, habitants

Délai

Première évaluation des espaces potentiels dans un délai d'un an depuis l'approbation du PDR

U22.1 Mettre à disposition des espaces polyvalents

Les communes mettent à disposition des espaces polyvalents pour développer les lieux de rencontres. La commune de Romont, en particulier, est propice pour développer un espace polyvalent de grande dimension, car la localité dispose d'une position centrale (cf. fiche de mesures P9).

Les communes profitent des travaux liés à un projet en particulier pour renforcer ces espaces.

La Région favorise l'échange d'information entre les communes afin de disposer d'une offre en espaces publics spécifique à chaque commune, mais qui soit complémentaire.

L'insertion dans le village doit être prise en considération, tout comme la réalisation de nouveaux aménagements. Les communes doivent particulièrement faire attention à :

- choix des matériaux afin de conserver l'image rurale, mais moderne de la Glâne ;
- augmenter la résilience au changement climatique ;
- renforcer la qualité écologique de la trame urbaine ;
- l'accès en mobilité douce (cheminements sécurisés, bancs, etc.).

U22.2 Impliquer les habitants dans la création et la gestion d'espaces publics attractifs et dynamiques

Les espaces publics favorisant les rencontres et la proximité sont importants pour garder une certaine qualité de vie dans les villages. La rencontre des générations dans les espaces publics permet de garder les centres de localités vivants tout au long de la journée.

Les communes peuvent s'appuyer sur les écoles, les associations ou les commerçants pour développer des espaces publics répondant aux besoins de leurs usagers. Leur implication permet d'obtenir des sites utilisés et vivants, soignés et attractifs.

U23. Appuyer les sociétés locales pour renforcer l'identité régionale

Les sociétés locales sont essentielles pour le maintien des traditions glânoises et pour maintenir un lien vivant entre ce patrimoine immatériel et le territoire. Or les nombreux groupes de jeunesse, de sport ou de musique manquent d'infrastructures pour se retrouver et se produire. La Région propose d'appuyer ces sociétés locales en veillant à ce qu'elles disposent de sites et de locaux adaptés à leurs activités, permettant ainsi de renforcer l'identité régionale.

U23.1 Prévoir les sites nécessaires aux activités des sociétés locales

La Commission d'aménagement et infrastructures tient à jour annuellement la liste des besoins en sites et infrastructures d'intérêt public d'importance régionale. Elle veille activement aux terrains et bâtiments susceptibles d'une requalification dans cet objectif. Elle sensibilise les acteurs privés et publics aux besoins de la région et aux objectifs de qualité du PDR. Elle encourage une implantation bien desservie par les transports publics et accessible depuis les autres communes du district. La Région propose son appui pour les coordinations nécessaires et peut apporter une aide financière aux projets respectant les principes du PDR.

Responsable

Commission d'aménagement et infrastructures

Intervenants

Communes, associations

Délai

Première évaluation des besoins dans un délai d'un an depuis l'approbation du PDR

U24. Encourager des formes d'habitat diversifiées, notamment pour renforcer la mixité générationnelle

L'offre de logements est diversifiée. Des logements abordables sont encouragés pour maintenir les jeunes et les seniors dans la région. Les communes veillent à permettre dans leur règlement de nouvelles formes d'habitat, par exemple les logements multigénérationnels. Elles favorisent la mutualisation d'espaces communs dans les immeubles pour renforcer l'attractivité de l'offre glânoise.

Principes généraux

- ▶ S'assurer que les habitations répondent aux besoins de chaque génération
- ▶ Favoriser les habitations multigénérationnelles.

U24.1 Analyser la répartition des logements

La Région mène une analyse sur la répartition des types de logements. Elle informe les communes des résultats et élabore un document d'aide aux communes pour améliorer la diversification des habitats et la mixité sociale.

Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

Pendant la durée d'un PDR

U24.2 Favoriser la mixité générationnelle dans les nouveaux logements

Les communes promeuvent les logements ayant une mixité générationnelle auprès des promoteurs et des propriétaires. Pour ce faire, elles se basent sur le document d'aide de la région.

Elles intègrent de nouvelles règles de construction dans leur règlement communal afin de garantir la bonne mise en oeuvre de la mixité générationnelle dans les nouveaux logements.

Responsable

Région

Intervenants

Communes/promoteurs immobiliers/propriétaires

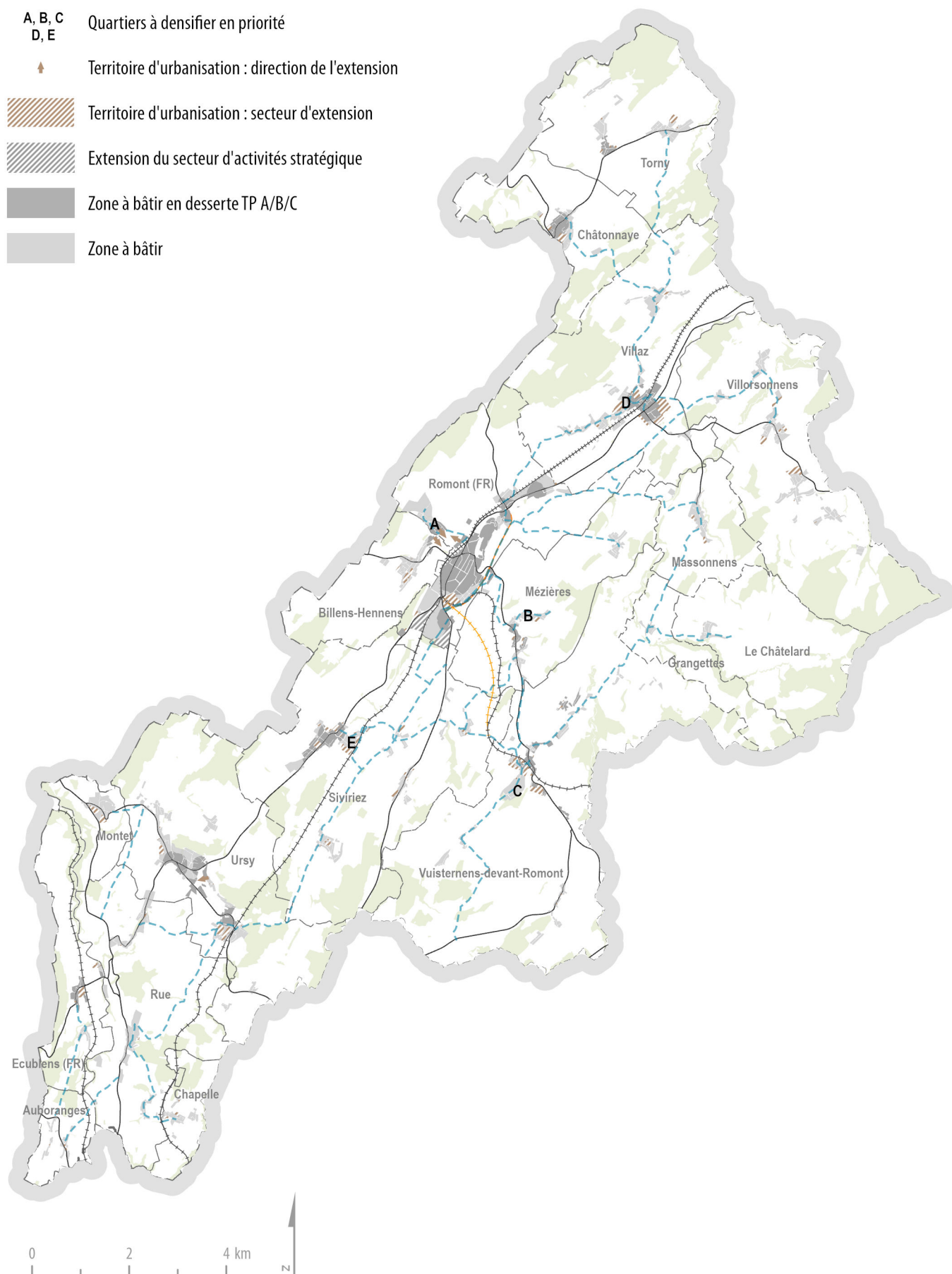
Délai

Pendant la durée d'un PDR

Carte thématique

Légende

- Réseau cyclable utilitaire régional
- A, B, C
D, E Quartiers à densifier en priorité
- ↑ Territoire d'urbanisation : direction de l'extension
- ▨ Territoire d'urbanisation : secteur d'extension
- ▨ Extension du secteur d'activités stratégique
- Zone à bâtir en desserte TP A/B/C
- Zone à bâtir



E1. Des sites d'implantation offrant des avantages décisifs aux entreprises



Les implantations récentes démontrent le potentiel de la Glâne pour attirer des entreprises et développer des synergies avec les lieux de formation et de recherche, comme l'ACPC à Villaz-Saint-Pierre. Le PDCant définit les principes de dimensionnement et de localisation des zones d'activités, ainsi que deux zones cantonales à Romont et Villaz-Saint-Pierre. Sur cette base, la Région a développé une stratégie régionale des zones d'activités ambitieuse : les deux zones cantonales constituent le fer de lance de la promotion économique cantonale. Avec les zones d'activités régionales prioritaires, elles constituent les pôles que la Région souhaite développer dans un premier horizon temporel. Les possibilités de mise en zone étant très limitées, ces sites devront répondre à des exigences de qualité et de disponibilité élevées. Les zones mal situées sont relocalisées au profit de l'économie régionale. L'extension et le renouvellement des entreprises existantes sont encouragés. La stratégie régionale des zones d'activités est mise à jour régulièrement.

E11. Renforcer les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires

L'extension des zones d'activités est réservée aux zones cantonales (En Rabout, La Maillarde et Le Vivier) et aux zones régionales fixées dans le PDR (voir carte thématique) sur la base des critères cantonaux. La stratégie régionale des zones d'activités attribue aux secteurs dits "prioritaires" une tranche des quotas définis dans les principes généraux pour un horizon temporel donné. Lors de la révision de la stratégie (voir E11.2), la répartition est réévaluée.

Pour le premier horizon d'implantation 2026-2030, la Région définit un secteur prioritaire à Romont, afin de profiter de synergies avec le secteur stratégique en termes de services aux entreprises et aux employés. La vocation des zones cantonales est affinée, avec des secteurs pour la haute valeur ajoutée et d'autres pour les PME.

La gestion de ces zones garantit que chaque mètre carré à disposition de la région sera utilisé de manière optimale. Des exigences de qualité élevées permettront de répondre aux besoins des entreprises et de leurs employés, de développer des synergies et des services et de garantir une bonne intégration de ces sites dans le cadre de vie glânois.

Principes généraux

- ▶ Les surfaces d'extension des zones d'activités sont réparties de la manière suivante :
 - Secteur stratégique : + 6,8 ha
 - Zone d'activités cantonale : + 4.3 ha
 - Zones d'activités régionales prioritaires : + 3.6 ha
- ▶ Les projets d'extensions des zones d'activités sont planifiés de manière optimale et proportionnelle.

E11.1 Planifier les extensions des zones d'activités

La planification des extensions de zones d'activités passe par la mise en zone à bâtir des terrains qui y sont dédiées. La mise en zone doit répondre aux critères définis dans le cahier des charges (voir E13). Le règlement doit notamment correspondre à la vocation attribuée à chaque secteur dans la stratégie régionale. La Commune est responsable des mises en zone et intègre régulièrement la Région aux discussions afin d'assurer la coordination entre les différentes zones d'activités.

Plan directeur cantonal

- T104 Typologie et dimensionnement des zones d'activités
- T105 Gestion des zones d'activités
- T201 Transports publics
- T202 Transports individuels motorisés
- T204 Réseau cyclable
- T207 Chemin pour piétons

Planifications sectorielles

- SIN PST Partie infrastructure route
 - PSV Plan sectoriel vélo
- Projets Valtraloc à Siviriez, Promasens, Romont

Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

Premier horizon d'implantation (2026-2035)



E1 - 01

Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

Annuellement

E11.2 Actualiser la stratégie des zones d'activités et veiller à sa mise en œuvre

La Région actualise régulièrement la stratégie des zones d'activités, en principe à chaque législature. Elle soumet la révision à l'Assemblée.

Elle veille également à la mise en œuvre des mesures liées, en respectant les principes définis précédemment.

E12. Développer des synergies entre l'économie privée et les écoles professionnelles

Les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires se prêtent à renforcer les liens avec la formation professionnelle. Des synergies seront encouragées dans la mise en valeur de ces sites.

E12.1 Mettre en place des lieux de rencontres et de partages d'infrastructures

Les communes s'assurent que des lieux de rencontres sont créés de manière à encourager les échanges entre professionnels et étudiants. Elles prévoient un partage des infrastructures comme les restaurants/caféterias d'entreprises et les infrastructures de mobilité.

E12.2 Prévoir des réunions périodiques entre les acteurs des zones d'activités et des centres de formation

La Région réunit de manière régulière les acteurs des zones d'activités et des centres de formation afin de discuter et mettre en place des stratégies visant à développer des synergies entre les entreprises et les écoles.

Responsable

Communes

Intervenants

Entreprises

Délai

En continu

Responsable

Région

Intervenants

Entreprises/Centres de formation

Délai

En continu

E13. Mettre en place une gestion régionale dynamique des zones d'activités cantonales et régionales prioritaires

Parmi les zones d'activités régionales, les zones régionales prioritaires sont gérées par la Région et ont une vocation complémentaire aux zones cantonales. Celle-ci organise une gestion foncière active, et encourage la coordination intercommunale. L'objectif est que la dynamique de ces zones entraîne le développement de l'ensemble de la région.

Principes généraux

- ▶ Afin de valoriser le potentiel de développement des zones d'activités cantonales et régionales prioritaires de manière optimale, les extensions doivent être planifiées selon les conditions suivantes :
 - Vérifier la conformité de l'extension aux critères du PDCant.
 - Vérifier que le projet réponde aux exigences de développement durable.
 - Ne pas entrer en concurrence avec les autres zones d'activités et les zones mixtes dans les centres de localités.

E13.1 Prévoir la maîtrise des terrains par les collectivités publiques

La stratégie régionale vise que les terrains soient en mains des collectivités publiques afin de favoriser une gestion régionale dynamique des zones d'activités régionales prioritaires. Le Canton et l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) apportent leur appui pour la mise en oeuvre de la stratégie.

E13.2 Préciser les exigences d'extension des zones d'activités

La Région élabore un cahier des charges précis concernant l'extension des zones d'activités afin de définir des exigences de qualité élevée. Celui-ci aborde notamment la vocation de leurs différents secteurs, la densité souhaitée, l'optimisation de l'utilisation du sol, en limitant le stationnement en surface par exemple, la gestion des eaux, la lutte contre les îlots de chaleur, le réseau écologique, les espaces verts proche du naturel en espèces indigènes, la qualité des espaces de rencontre et la perméabilité du quartier pour la mobilité douce. Pour les zones d'activités adjacentes au réseau ferroviaire, le potentiel d'un raccord est à étudier.

E14. Encourager les synergies et développer des écosystèmes d'entreprises

Afin d'améliorer les synergies entre les entreprises, la Région définit des conditions-cadres pour développer des écosystèmes. Les zones d'activités régionales sont développées dans un environnement vert et attractif d'un point de vue paysager, en lien avec les transports publics.

E14.1 Créer une boîte à outils d'aide aux entreprises pour développer les "écosystèmes d'entreprises"

Afin d'améliorer la qualité des lieux de travail et de favoriser les échanges, la boîte à outils doit permettre de donner des pistes aux entreprises pour mettre en place des services, un système de transports publics, etc. en coordination avec d'autres entreprises. La Région peut notamment s'appuyer sur les expériences de l'ECPF.

E14.2 Prévoir des réunions périodiques entre les utilisateurs des zones d'activités

La Région réunit de manière régulière les acteurs des zones d'activités prioritaires afin de discuter et mettre en place des stratégies visant à développer des synergies entre les entreprises et entre les différents types de zones d'activités. La Région encourage notamment les acteurs à initier des plans de mobilité d'entreprise à cette échelle, ainsi que des actions pour la gestion durable des eaux et de l'énergie.

Responsable

Région

Intervenants

Canton, ECPF

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Intervenants

Entreprises

Délai

1 année après l'approbation du PDR

Responsable

Région

Intervenants

Entreprises, ECPF

Délai

1 année après l'approbation du PDR

Responsable

Région

Intervenants









Entreprises, ECPF

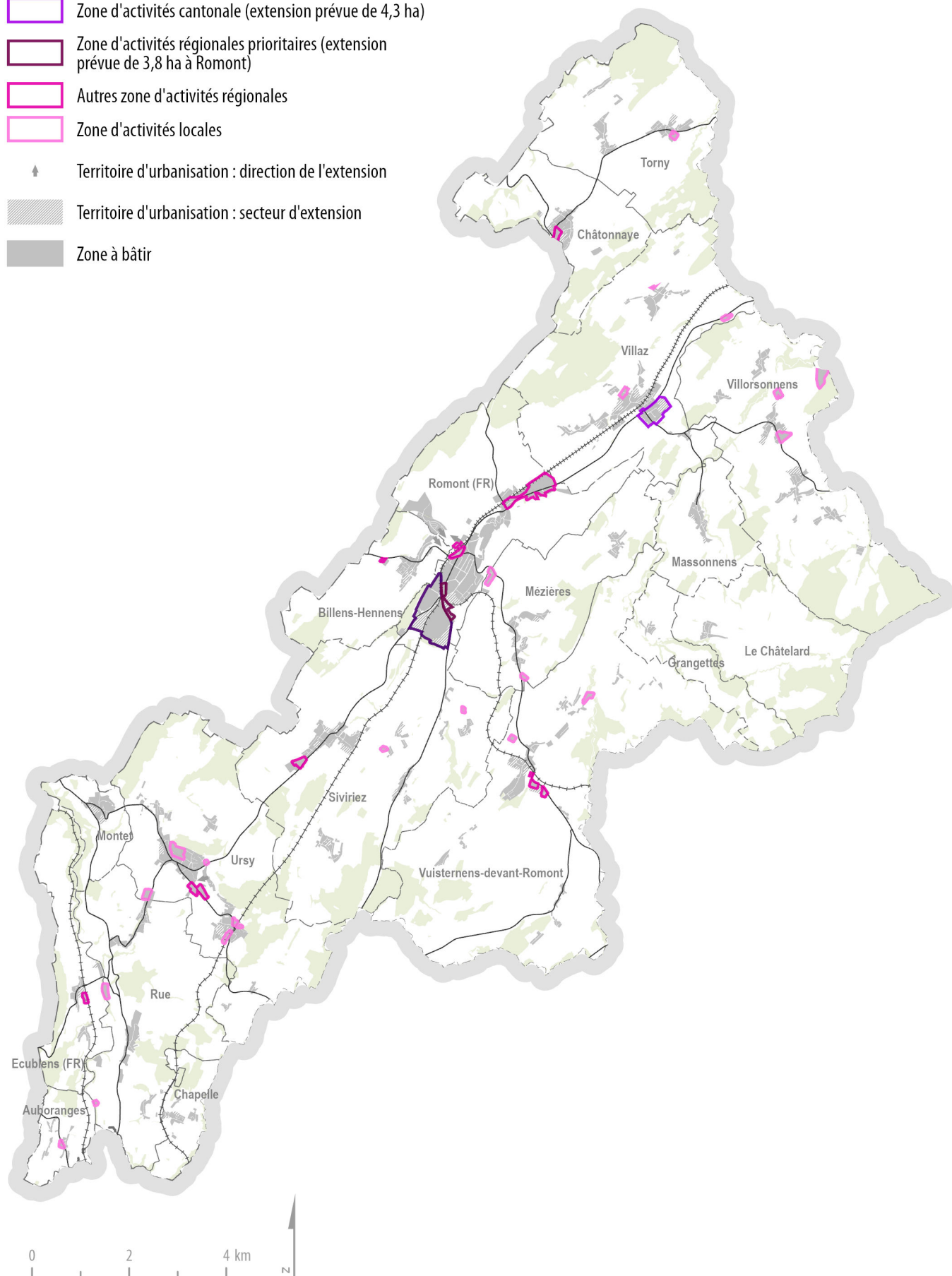
Délai

En continu

Carte thématique

Légende

-  Secteur stratégique (extension prévue de 6,8 ha)
-  Zone d'activités cantonale (extension prévue de 4,3 ha)
-  Zone d'activités régionales prioritaires (extension prévue de 3,8 ha à Romont)
-  Autres zone d'activités régionales
-  Zone d'activités locales
-  Territoire d'urbanisation : direction de l'extension
-  Territoire d'urbanisation : secteur d'extension
-  Zone à bâtir



E2. Des centres de localités actifs avec le maintien de l'économie locale



Le maintien et le développement de l'économie locale permettent de garder les centres de localités animés également durant la journée. Les services dans les localités sont des lieux de rencontre importants pour la vie de village. Le développement du télétravail permet de réduire les déplacements lorsque des conditions attractives sont créées à proximité du domicile. Les villages ont une carte à jouer pour trouver un nouvel équilibre et redevenir une place d'échange, encourageant à consommer régional. Ces aspects sont peu traités aux échelles supérieures. Le PDR encourage les réflexions sur une meilleure utilisation des zones à bâtir. Il incite à se réappropriier les espaces ayant perdu leur vocation.

Plan directeur cantonal

T107 : Centres commerciaux
T412 : Sites pollués

E21. Mobiliser les réserves et revaloriser les friches

Les communes veillent au renouvellement du tissu économique dans les zones d'activités locales ("autres zones" du PDCant). Différents outils sont proposés pour mobiliser les réserves et retrouver une vocation aux friches. Les zones d'activités mal situées sont relocalisées dans les sites prioritaires afin d'optimiser l'attractivité de la région.

E21.1 Mettre en place un suivi des zones d'activités locales

Lors de l'élaboration du PDR, un projet d'extension d'une entreprise existante est reconnu à Ursy (scierie). Un suivi est mis en place par la Région afin d'attribuer une part du quota réservé par la stratégie régionale aux extensions des zones d'activités locales qui répondent aux critères cantonaux. De ce fait, la base SyZACT est régulièrement mise à jour et les futures extensions doivent répondre aux critères d'attribution suivants :

- le projet optimise au maximum l'utilisation du sol sur l'ensemble du périmètre de l'entreprise (densité élevée, part minimale du stationnement en surface, organisation économe des stockages) ;
- la qualité et l'intégration du site se trouvent améliorées par le projet ;
- le projet améliore la durabilité du site (énergie renouvelable, gestion des eaux, etc.).

E21.2 Relocaliser les zones d'activités mal situées ou mal utilisées

Dans les 2 ans dès l'approbation du PDR, les zones d'activités locales mal situées sont dézonées et relocalisées dans les sites prioritaires. Après les 2 ans et selon les besoins, la stratégie de relocalisation des zones d'activités est remise à jour par la Région et, si besoin, une deuxième vague de dézonages est à prévoir.

Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

En fonction du besoin

Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

2 ans après l'approbation du PDR

E22. Créer des conditions favorables au développement de l'artisanat et des services dans les villages

Près de deux tiers des emplois sont implantés dans les zones de centre et les zones mixtes. Une vision économique cohérente et durable doit donc veiller à ce qu'ils renforcent le centre des localités. Une boîte à outils est mise à disposition des communes afin de maintenir l'artisanat dans les villages. Le but est de conserver la fonction d'échange des centres de localité, d'offrir des possibilités de travailler à proximité de son domicile (par exemple par le coworking) et de maintenir des villages vivants tout au long de la journée.



E2-01

Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

1 an après l'approbation du PDR

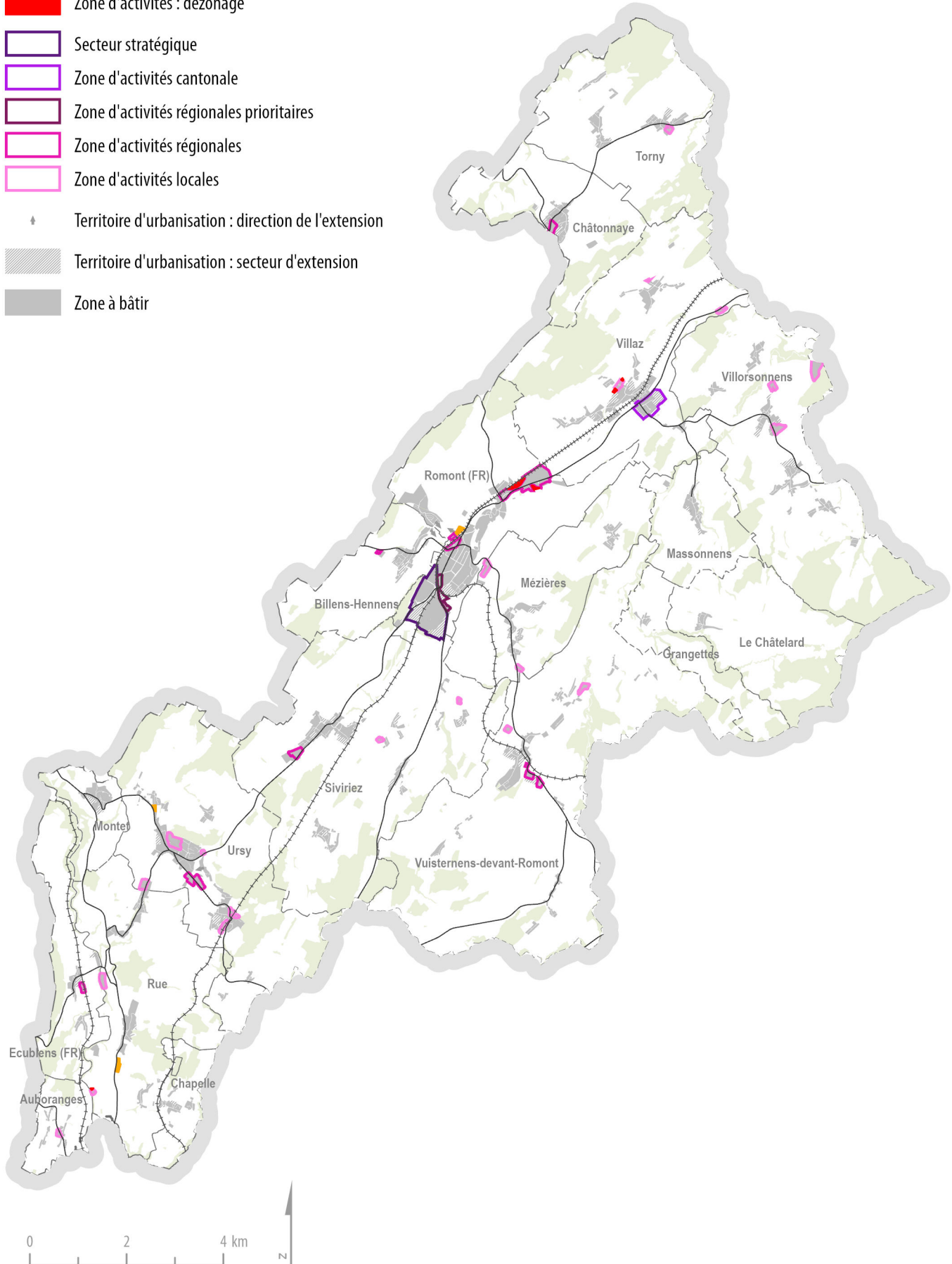
E22.1 Sensibiliser les communes aux bons exemples

La Région présente aux communes des exemples d'actions, dans ou hors de la Glâne, qui ont contribué à maintenir les villages vivants et à conserver la fonction d'échange des centres. Elle favorise les échanges d'idées et stimule les initiatives répliquables dans la région.

Carte thématique

Légende

- Zone d'activités : changement d'affectation
- Zone d'activités : dézonage
- Secteur stratégique
- Zone d'activités cantonale
- Zone d'activités régionales prioritaires
- Zone d'activités régionales
- Zone d'activités locales
- † Territoire d'urbanisation : direction de l'extension
- Territoire d'urbanisation : secteur d'extension
- Zone à bâtir



M1. Une offre en transports publics (rail et bus) forte et attractive



La Région dispose de peu de marge de manœuvre sur cette thématique. La planification des transports publics est essentiellement entre les mains de la Confédération et des Cantons. La Région peut toutefois faire des propositions d'amélioration dans le cadre de son PDR, opportunité que la Glâne souhaite saisir afin d'offrir une alternative à la voiture, notamment dans les pôles appelés à se développer.

Lors des rencontres participatives, les acteurs de la région ont fait part de leurs attentes quant au développement des transports publics dans la Glâne. Cette vision cible dans un premier temps les mesures les plus efficaces, là où la fréquentation sera la plus forte : il s'agit de profiter de l'accès aux grandes lignes ferroviaires offert par la gare de Romont, de densifier les cadences à la gare de Vauderens et d'ouvrir la gare de Vuisternens-devant-Romont afin de mieux connecter le Sud de la Glâne à l'agglomération lausannoise et de capter les voyageurs de l'est du district sur un axe ferroviaire attractif. Le réseau de bus doit en parallèle être renforcé de manière ciblée sur les lignes de bus structurantes et en complémentarité à l'ossature ferroviaire.

Cette vision se divise en deux étapes :

A l'horizon 2025 : renforcement de l'ossature ferroviaire aux gares de Romont, Vauderens et Ecublens ; amélioration des lignes de bus depuis et vers Romont, création d'une nouvelle ligne de bus en U entre Ecublens-Rue-Ursy-Vauderens-Chapelle.

A l'horizon 2040-2045 : ouverture de la gare de Vuisternens-devant-Romont et amélioration du rabattement des lignes de bus depuis et vers cette gare. Bien que cet horizon va au delà de la durée d'un PDR, il est non seulement pertinent mais aussi essentiel d'avoir une telle vision du développement souhaité, car c'est aujourd'hui que sont planifiés les logements des futurs utilisateurs et que doivent être lancées les réflexions et études pour être prêts dans 20 ans...

M11. Renforcer l'ossature ferroviaire

L'offre ferroviaire est améliorée vers Lausanne depuis Romont. La cadence journalière est augmentée et la gare de Vauderens est mieux desservie. Une nouvelle halte RE/RER est créée à Vuisternens-devant-Romont.

Principes généraux

- ▶ Pour la première étape, la cadence des trains en gare de Vauderens est augmentée à une cadence horaire, puis semi-horaire pour le RER S4 Romont-Lausanne.
- ▶ Pour la deuxième étape, la gare de Vuisternens-devant-Romont est réouverte avec une halte de la nouvelle ligne RER Romont-Bulle toutes les 60 minutes.

M11.1 Augmenter les fréquences des arrêts à la gare de Vauderens

Le service de la mobilité (SMo) veille à la mise en œuvre de la mesure et implique la Région de manière régulière afin d'assurer la coordination entre les transports publics et les projets d'importance régionale.

Plan directeur cantonal

T201 : Transports publics
P0401 : Projets ferroviaires

Planifications sectorielles

PCTr : Plan cantonal des transports
Planification cantonale des transports publics dans le cadre du PDCant
Plan climat cantonal : M.2.5 : Soutien au développement des transports publics
SIS : PST Partie infrastructure Rail
Planification Rail 2000, Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire PRODES

Responsable
SMo

Intervenants
Groupes régionaux/CFF/Région

Délai
2025



M1 - 01

Responsable

SMo

Intervenants

TPF/Région

Délai

2040-2045

M11.2 Planifier la réouverture de la gare de Vuisternens-devant-Romont

Le SMO veille à planifier cette mesure et implique la Région de manière régulière afin d'assurer la coordination entre les transports publics et les projets d'importance régionale. Se référer aux mesures de la fiche sur le projet phare „Gare de Vuisternens-devant-Romont et son interface“.

M12. Développer le réseau bus

Les axes de bus structurants sont définis et l'offre y est améliorée. Le but est de renforcer le rabattement sur l'ossature ferroviaire et d'améliorer l'accessibilité des centres ainsi que la desserte des zones de développement. Une offre de base est maintenue sur les autres lignes, notamment pour les transports scolaires.

Principes généraux

- ▶ Dès 2025, la cadence et l'amplitude de l'horaire sont renforcées pour les lignes structurantes suivantes :
 - 473 : Romont – Siviriez – Ursy – Palézieux.
 - 460 : Romont – Villaz-Saint-Pierre – Villarimboud – Sédeilles – Payerne (nouvel itinéraire).
 - 462 : Romont – Rossens – Châtonnaye – Tornay – Avry.
 - 471 : Romont – Villaz-Saint-Pierre - Le Châtelard – Sorens – Bulle.
- ▶ Entre 2025-2030, une nouvelle ligne de bus en U est créée entre Ecublens, Rue, Ursy, Vauderens, Chapelle et Oron.
- ▶ Entre 2040-2045, lorsque la gare de Vuisternens-devant-Romont est réouverte, le rabattement des bus sur cette gare est amélioré en renforçant la cadence à 60 minutes et l'amplitude de l'horaire les week-ends et le soir. Cela concerne les lignes 258, 454/455 et 482.

Responsable

SMo

Intervenants

TPF/CarPostal/régions/DGMR VD

Délai

2025

M12.1 Renforcer la cadence et l'amplitude horaire des lignes structurantes

Le SMO veille à la mise en œuvre du renforcement de la cadence et de l'amplitude horaire pour les lignes structurantes et implique la Région de manière régulière afin d'assurer la coordination avec les projets d'importance régionale. Il vérifie l'opportunité des modifications proposées et propose le cas échéant les améliorations adéquates pour atteindre les objectifs.

M12.2 Projet de bus à la demande

Les transports publics à la demande peuvent présenter une offre complémentaire intéressante dans les régions rurales avec une demande faible comme c'est le cas pour une bonne partie de la Glâne où l'offre est considérée comme insatisfaisante aujourd'hui. Dans les endroits qui ne sont pas desservis aujourd'hui, l'offre de transports publics à la demande doit être étudiée. Elle peut permettre d'améliorer la qualité de desserte des usagers sans augmenter les coûts d'exploitation et sous certaines conditions de réduire les émissions globales.

Responsable

Région, groupes régionaux

Intervenants

SMo/TPF/CarPostal

Délai

2030

M12.3 Réorganiser le réseau bus en fonction de la nouvelle offre ferroviaire

Le SMO veille à la réorganisation nécessaire et utile du réseau de bus face au renforcement important de l'ossature ferroviaire, notamment dans le sud du district, et implique la Région de manière régulière afin d'assurer la coordination avec les projets régionaux.

M12.4 Créer une nouvelle ligne de bus en U entre Ecublens, Rue, Ursy, Vauderens, La Chapelle et Oron

Le SMO analyse l'opportunité de cette ligne et veille à l'atteinte des objectifs dans le sud du district. Il implique la Région de manière régulière afin d'assurer la coordination avec les projets régionaux.

M12.5 Améliorer le rabattement des lignes de bus sur la gare de Vuisternens-devant-Romont

Le SMO veille à la mise en œuvre du rabattement des lignes de bus sur la gare de Vuisternens-devant-Romont et implique la Région de manière régulière afin d'assurer la coordination avec les projets régionaux.

Responsable

SMo

Intervenants

TPF/CarPostal/régions/DGMR VD

Délai

2025

Responsable

SMo

Intervenants

TPF/CarPostal/régions/DGMR VD

Délai

2030

Responsable

SMo

Intervenants

TPF/CarPostal/Région

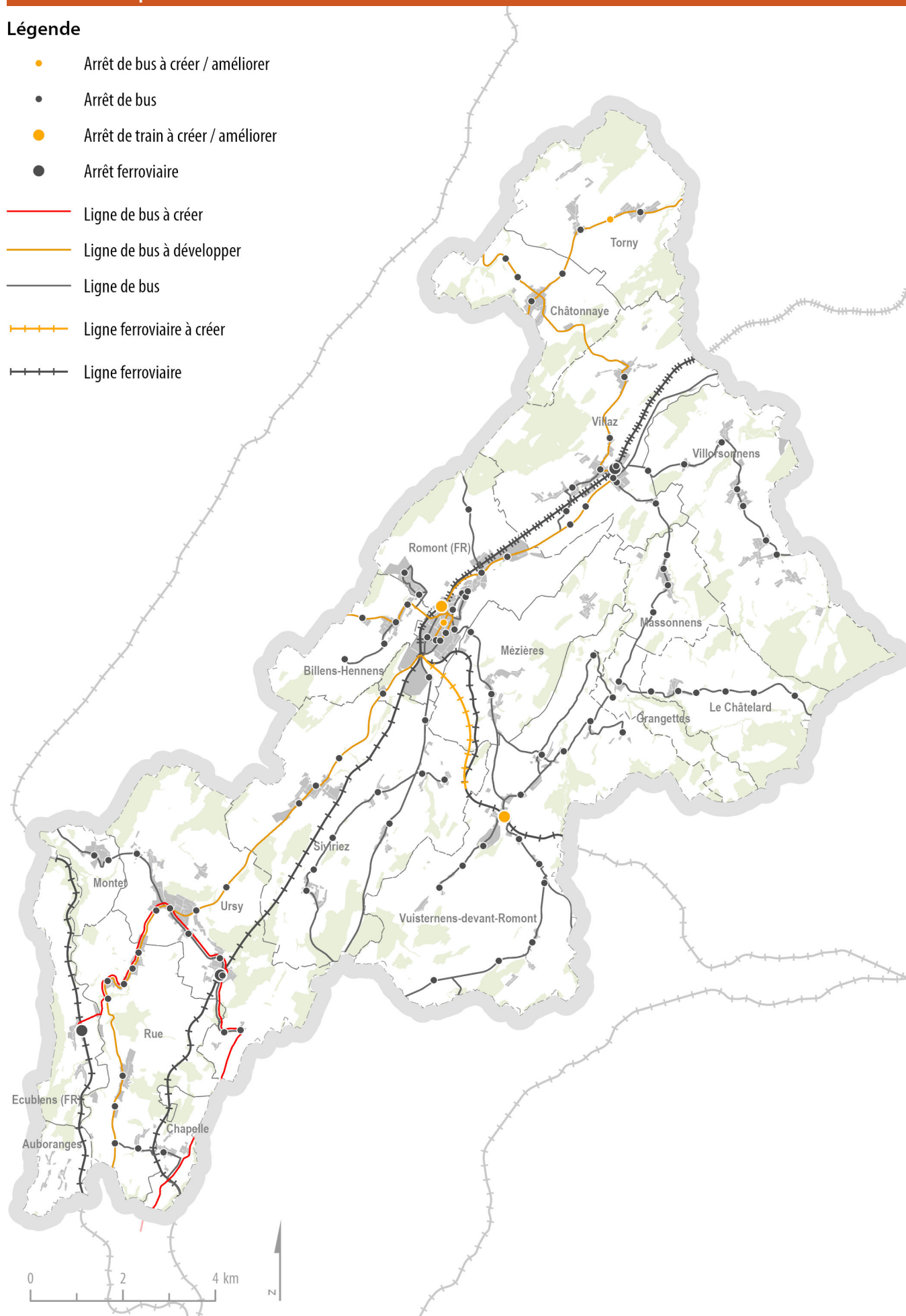
Délai

2040/2045: Dès la réouverture de la gare de Vuisternens-devant-Romont

Carte thématique

Légende

- Arrêt de bus à créer / améliorer
- Arrêt de bus
- Arrêt de train à créer / améliorer
- Arrêt ferroviaire
- Ligne de bus à créer
- Ligne de bus à développer
- Ligne de bus
- Ligne ferroviaire à créer
- Ligne ferroviaire



M2. Des interfaces de transport attractives



Le développement des transports publics va de pair avec le développement des interfaces multimodales. Ces interfaces permettent de changer de modes de transport de manière efficace et rendent l'utilisation des transports publics, notamment du rail, plus attractive. Le Canton pose le cadre de cette planification, qui peut être affinée par la Région. Le PDR complète la planification cantonale, d'une part en veillant à ce que les itinéraires d'accès aux interfaces soient sûrs et agréables à pied et à vélo, d'autre part en développant des infrastructures (abris vélos, places P+R) et des services dans ces interfaces (offre en stationnement, véhicules partagés, commerces, activités, etc.). L'objectif consiste à rendre toutes les étapes du déplacement attractives, par exemple du domicile au lieu d'étude ou de travail.

Plan directeur cantonal

T203 : Mobilité combinée

Planifications sectorielles

Planification des parcs-relais aux gares (des installations de stationnement des voitures et des infrastructures vélos dans les gares du canton de Fribourg)

Principes généraux

- ▶ Les interfaces multimodales, à Romont, Villaz-Saint-Pierre, Vauderens, Ecublens et dans le futur à Vuisternens-devant-Romont, doivent répondre aux principes suivants :
 - Aménager des espaces de stationnement pour vélos couverts et sécurisés en nombre adéquat ;
 - Aménager des arrêts de bus répondants aux besoins des voyageurs (accessibilité PMR, courtes distances jusqu'aux quais et itinéraire sécurisé, aires d'attente attractives et abritées);
 - Prévoir un nombre adéquat de places P+R pour les voitures;
 - Prévoir, le cas échéant, des places voiture pour la dépose de personnes ou de biens et si nécessaire des places pour taxis;
 - Mettre en place une gestion du stationnement pour réserver les places aux usagés visés;
 - Aménager des cheminements continus et confortables pour la mobilité douce vers et depuis les interfaces ;
 - Mettre en place un système d'information pour les usagers (panneaux d'affichage des horaires, plans aidant à l'orientation, indications des distances aux équipements publics, etc.) ;
 - Mettre à disposition une borne d'entretien pour les vélos (tournevis, pompe à vélo, etc.);
- ▶ Se référer aux mesures des fiches de projet phare «Gare de Vuisternens-devant-Romont et son interface» et «Gare de Romont».

M21. Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces

En soignant leur accessibilité multimodale, les interfaces de transports deviennent plus attractives et rendent les transports publics encore plus intéressants, notamment pour les pendulaires. Il s'agit également de soigner l'accessibilité pour les transports individuels motorisés et les vélos en développant une offre P+R et B+R adaptée à la région (en particulier dans les gares), et de soigner l'accueil des piétons dans ces interfaces.



Responsable

Communes

Intervenants

CFF/TPF

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Communes/CFF/TP

Intervenants

SMo

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

SMo

Intervenants

Communes/TPF/CarPostal

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région (étude d'opportunité) / Communes (mise en oeuvre)

Intervenants

Entreprises de véhicules partagés

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

SMo

Intervenants

Communes/CFF/TPF

Délai

Dès l'approbation du PDR

M21.1 Améliorer l'accessibilité des gares pour les vélos et les piétons.

Des moyens sont mis en place afin de favoriser les trajets en vélo: en plus de voies d'accès sûres et confortables (voir fiche M4), des couverts à vélos, des pompes à vélos, des bornes de réparation sont des moyens efficaces pour améliorer l'attrait des interfaces pour les cyclistes. Le besoin en stationnement pour vélos est réévalué en fonction de l'augmentation du nombre d'utilisateurs des transports publics. Pour les piétons, la possibilité d'attendre à l'abri des intempéries, la présence de bancs et un éclairage adéquat sont les exigences de base à satisfaire.

M21.2 Prévoir une offre plus large de P+R.

Les parkings P+R sont un bon moyen pour favoriser l'utilisation des transports publics pour les personnes résidant ou travaillant en dehors des centres. Les P+R dans la Glâne ont un grand potentiel d'amélioration et des places supplémentaires sont à prévoir aux gares qui se développent. La planification cantonale des parcs-relais sert de référence à ce développement.

M21.3 Vérifier la qualité d'aménagement des arrêts de bus

La nécessité d'aménager les arrêts de bus est évaluée en fonction des besoins des voyageurs en termes de confort, d'efficacité et de sécurité : les arrêts doivent être rapidement accessibles depuis le quai ferroviaire par un itinéraire jalonné ou intuitif, sécurisé et sans obstacles (PMR, personnes âgées). L'aménagement de l'arrêt doit être attractif et donner, du moins pour les arrêts les plus fréquentés, la possibilité d'attendre à l'abri et de s'asseoir, avec un éclairage adéquat.

M21.4 Développer l'offre de véhicules partagés.

La mise à disposition de véhicules partagés (voitures, vélos) aux interfaces de transport offre aux visiteurs et habitants une solution pour effectuer les derniers kilomètres jusqu'à leur destination, en particulier lorsque l'offre en transports publics est limitée. Une étude d'opportunité devra être menée pour identifier les interfaces présentant le potentiel le plus intéressant.

M21.5 Améliorer l'information aux voyageurs dans les interfaces multimodales.

Faciliter le transbordement d'un mode de transport à l'autre implique de fournir une bonne information - claire et compréhensible pour tous - aux passagers (horaires, plan de situation et aide à l'orientation, emplacement des différents services, numéros d'appels d'urgence, etc.).

M22. Développer des activités et services aux interfaces

Les interfaces présentent une opportunité pour le développement d'activités et de services à destination des pendulaires et des voyageurs occasionnels. Ces activités et services doivent favoriser le confort d'utilisation des transports publics et favoriser la multimodalité des déplacements ne pouvant se faire exclusivement en transports publics.

M22.1 Offrir des possibilités de recharge dans les P+R et les B+R.

Des bornes de recharges sont installées dans les P+R et les B+R afin de favoriser l'utilisation de ces derniers par les utilisateurs de véhicules électriques.

M22.2 Mettre à disposition des bornes d'entretien pour les vélos.

Des bornes d'entretien avec des pompes à vélo et des outils de réparation sont installées dans les stationnements pour vélo.

M22.3 Mettre en place des stationnements sécurisés pour les vélos.

Des places de stationnement sécurisées sont mises en place pour lutter contre le vandalisme et les vols.

Responsable

Communes

Intervenants

CFF/TPF

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Communes

Intervenants

CFF/TPF

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Communes

Intervenants

CFF/TPF

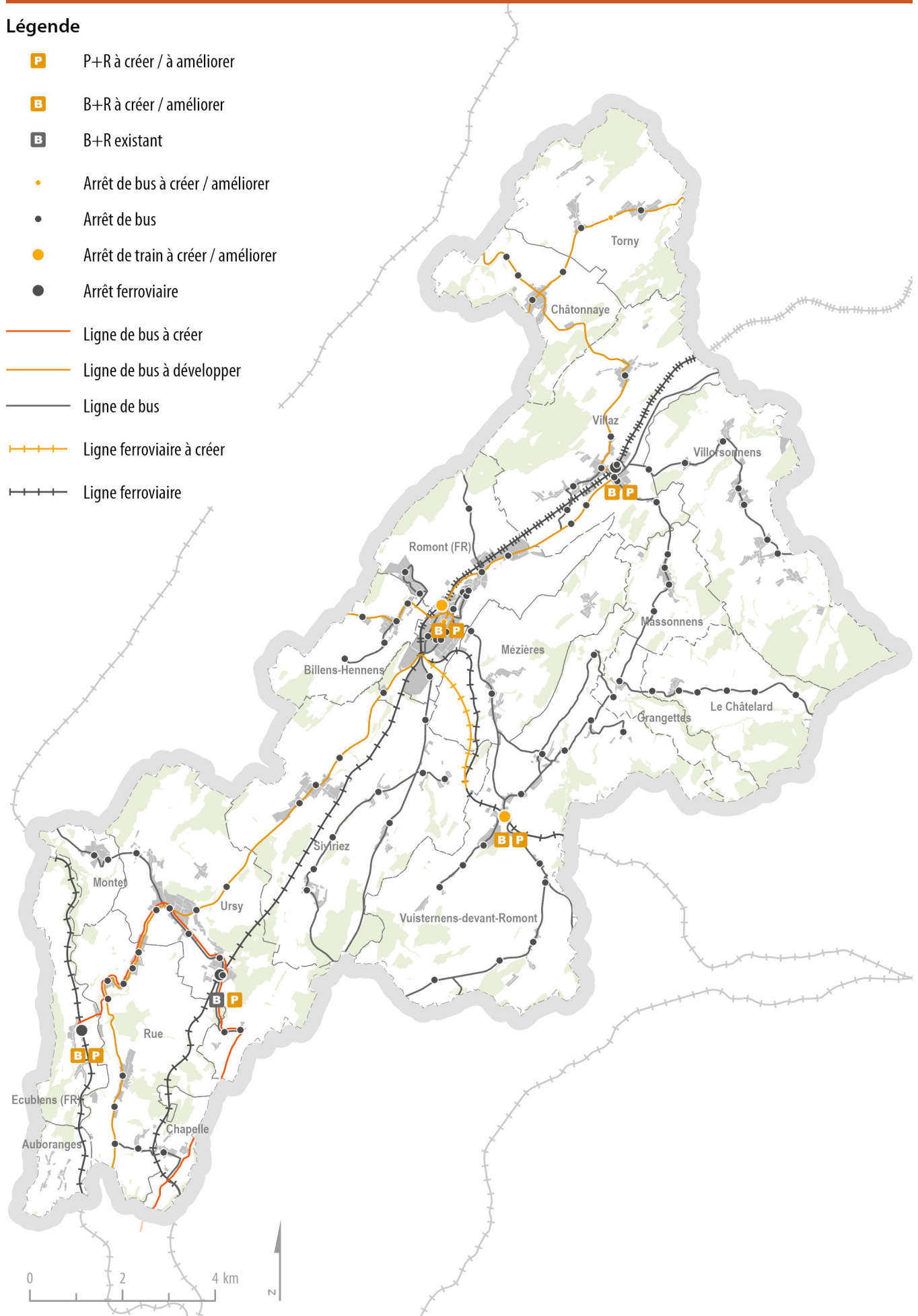
Délai

Dès l'approbation du PDR

Carte thématique

Légende

- P** P+R à créer / à améliorer
- B** B+R à créer / améliorer
- B** B+R existant
- Arrêt de bus à créer / améliorer
- Arrêt de bus
- Arrêt de train à créer / améliorer
- Arrêt ferroviaire
- Ligne de bus à créer
- Ligne de bus à développer
- Ligne de bus
- Ligne ferroviaire à créer
- Ligne ferroviaire



M3. Moins de dépendance et de nuisances des transports individuels motorisés



Etant donné la dispersion de l'habitat en Glâne, les transports individuels motorisés restent aujourd'hui indispensables pour une partie des déplacements. Les infrastructures routières (par ex. traversées de localité, routes de contournement) sont traitées dans le PDCant et les besoins identifiés font déjà l'objet de mesures dans la planification supérieure (contournement de Romont, accès aux quais militaires). L'action de la Région se concentre donc sur les habitudes de déplacement et vise à les rendre plus durables.

Le PDR poursuit trois objectifs : dans un premier temps diminuer le nombre de déplacements (motorisés) effectués (ex. circuits courts, télétravail etc.), deuxièmement diminuer la part des déplacements effectués en voiture, notamment en offrant des alternatives attractives (report modal); troisièmement limiter les nuisances pour la population (bruit, pollution, consommation d'espace).

Principes généraux

- ▶ Limiter l'offre en stationnement
- ▶ Renforcer l'utilisation des modes alternatifs mis à disposition
- ▶ Définir des zones avec des restrictions partielles aux véhicules motorisés

M31. Favoriser le report modal vers des modes plus durables

Le développement des modes de transport plus durables comme les transports publics et la mobilité douce réduisent la dépendance à l'égard des transports individuels motorisés. Il s'agit dès lors de rendre ces alternatives les plus attractives possibles pour encourager les personnes à se déplacer autrement qu'en voiture. Un projet pilote est mené pour les transports à la demande dans les zones mal desservies.

M31.1 Sensibiliser la population aux alternatives existantes et encourager leur utilisation

Grâce à l'amélioration de l'offre en transports publics (cf. fiche de mesures M1) et des interfaces multimodales (cf. fiche de mesures M2), ainsi qu'au développement d'un réseau cyclable régional (cf. fiche de mesures M4), les alternatives à la voiture sont rendues plus attractives. Il est donc nécessaire d'informer la population sur ces offres, de la sensibiliser à leurs avantages et de mettre en place des actions de promotion en associant les milieux concernés pour encourager leur utilisation.

M32. Eviter, raccourcir et optimiser les déplacements motorisés

Le télétravail, les commerces et services de proximité, le covoiturage, les transports publics, etc. sont des mesures permettant de diminuer l'impact et le recours aux transports individuels motorisés.

Plan climat cantonal

Axe "M" Mobilité
M.1.1 - 5.1 (différentes mesures)

Plan directeur cantonal

P0404 Projets de routes de contournement à étudier
P0412 Route de contournement de Romont
T202 Transports individuels motorisés

Planifications sectorielles

SIN Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure route
PST Partie infrastructure route
PSV Plan sectoriel vélo (projets Valtraloc à Siviriez, Promasens, Romont)
Plans de mobilité d'entreprise (LMob, art. 49)

Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

Dès l'approbation du PDR



Responsable

Communes

Intervenants

Entreprises/Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Communes

Intervenants

SMo/Région/Frimobility

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Intervenants

Communes/SMo

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Canton

Intervenants

Région/Communes

Délai

Dès l'approbation du PDR

M32.1 Promouvoir le télétravail et trouver des lieux propices

Cette nouvelle manière de travailler permet d'éviter certains trajets, à condition que les habitants disposent d'un endroit propice à la concentration et offrant l'équipement minimal nécessaire. Certains bâtiments communaux ou restaurants sont des endroits où des places de télétravail pourraient être mises à disposition durant la journée. Les communes doivent également veiller à ce que les entreprises sur leur territoire incitent, dans le cadre de leur plan de mobilité, les employés dont l'activité le permet à télétravailler (au domicile ou à proximité). Les communes veillent à la mise en œuvre dans le cadre des plans de mobilité d'entreprise et associent la Région de manière régulière.

M32.2 Encourager le covoiturage

Un réseau fribourgeois de covoiturage existe déjà grâce à la plateforme Frimobility. Le but est d'inciter les communes à développer - de manière coordonnée - des places pour covoiturage aux endroits les plus opportuns et à les répertorier sur Frimobility. Les communes sensibilisent ensuite la population grâce à une signalétique adéquate et à la promotion de la plateforme Frimobility sur leur site Internet par exemple. Le SMO veille à la mise en œuvre en collaboration avec les communes et associe la Région de manière régulière.

M32.3 Favoriser l'électrification des véhicules

Dans le cadre de son Plan de climat (M.1.2 Réflexion autour d'une stratégie Electromobilité), le canton de Fribourg met en place un groupe de réflexion et lance une étude portant sur l'avenir de l'électromobilité. Les communes doivent réfléchir de leur côté, comme le fait l'Etat de son côté, à une éventuelle électrification de la flotte de véhicules de service. Le Région veille à la mise en œuvre par les communes et consulte le SMO de manière régulière.

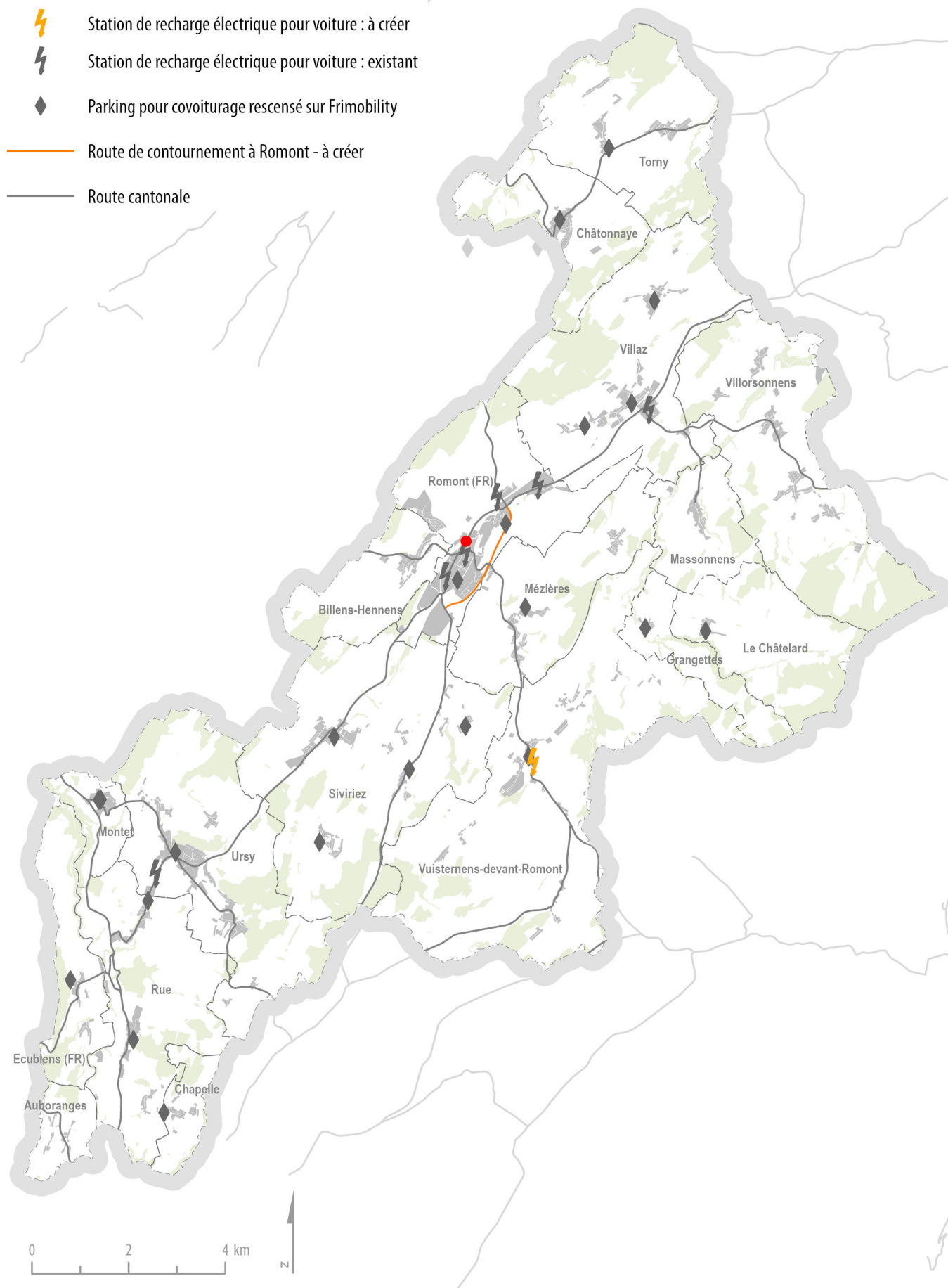
M32.4 Associer la Région dans la mesure M.4.2 du Plan Climat cantonal

Le Plan Climat cantonal prévoit une mesure pour encourager la mise en place des bornes de recharge pour voitures électriques. Le Canton associe la Région dans les études liées à cette mesure. Une coordination entre les deux instances est à prévoir afin de développer le réseau de bornes dans la région.

Carte thématique

Légende

- Place de parc Mobility
- ⚡ Station de recharge électrique pour voiture : à créer
- ⚡ Station de recharge électrique pour voiture : existant
- ◆ Parking pour covoiturage recensé sur Frimobility
- Route de contournement à Romont - à créer
- Route cantonale



M4. Un renforcement de l'utilisation des mobilités douce au quotidien



La mobilité douce est non seulement un moyen de réduire l'utilisation des transports individuels motorisés, mais aussi de se faire du bien et de prendre du plaisir durant ses déplacements. Le réseau de base est défini par le canton. La région peut le compléter à son échelle.

Le PDR a ainsi pour objectif de développer le réseau et de renforcer la place du vélo et de la marche dans le quotidien des habitants. En complément du réseau d'itinéraires cyclables à sécuriser et valoriser, la Région apporte une attention particulière aux accès vers les écoles et les équipements d'importance régionale, afin que les déplacements soient sûrs de bout en bout. A l'échelle régionale, la portée de la marche s'exprime en complément avec les transports publics

Plan directeur cantonal

M.2.4 Soutien au développement du vélo dans le canton

T204 Réseau cyclable

T207 Chemins pour piétons

Planifications sectorielles

Plan sectoriel vélo (Planification cantonale du réseau cyclable)

M41. Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales

Le but est de permettre à la population de se déplacer à vélo en toute sécurité, en proposant un réseau suffisamment dense d'itinéraires sûrs, confortables et connectés entre eux. Pour cela, un réseau cyclable régional a été identifié, qui complète le maillage de base offert par le réseau cyclable cantonal. Ce réseau régional, construit dans la mesure du possible à l'écart des routes les plus fréquentées, relie les communes, dessert les points d'intérêt régionaux et rabat les localités vers les interfaces de transport et vers le réseau cyclable cantonal. L'existence d'installations de stationnement de qualité aux points d'intérêt régionaux est également décisive en vue d'encourager l'utilisation du vélo au quotidien.

Principes généraux

- ▶ Aménager le réseau cyclable régional en veillant à sa qualité pour ses usagers lorsque les conditions l'exigent (circulation, visibilité, etc.), en particulier hors des localités (pistes et bandes cyclables, sécurisation des intersections, etc.).
- ▶ Garantir un accès sécurisé aux points d'intérêt régionaux et aux gares/arrêts de bus, et y prévoir des installations de stationnement de qualité.
- ▶ Garantir un revêtement en dur et bien entretenu ainsi qu'un éclairage adéquat pour assurer le confort, la sécurité et le sentiment de sécurité des déplacements à vélo.
- ▶ Mettre en place une signalétique pour que ce réseau soit visible, en bonne complémentarité et coordination avec le balisage La Suisse à vélo.

M41.1 Officialiser le réseau cyclable utilitaire régional

Pour faire du réseau cyclable régional un véritable outil de planification et un élément communicable, il est important de l'officialiser en l'ajoutant sur le portail cartographique du canton.

Responsable

Région

Intervenants

Service du cadastre et de la géomatique

Délai

Dès l'approbation du PDR



Responsable

Communes

Intervenants

Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Intervenants

Communes

Délai

Dès l'approbation du PDR

M41.2 Identifier régulièrement les tronçons et intersections qui peuvent être améliorés

Une première analyse non exhaustive sur la sécurité du réseau a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du PDR. Les communes priorisent tout d'abord les éléments mis en évidence sur la carte de synthèse. Elle identifie ensuite les autres tronçons et intersections à sécuriser, ainsi que les équipements de stationnement à améliorer aux points d'intérêt régionaux. Elles informent la Région à propos des mesures à prendre et la Région les répertorie.

M41.3 Mettre en œuvre les principes

Les communes sont responsables de la conformité du réseau cyclable régional aux principes évoqués ci-dessus et en supportent la charge d'entretien. La Région est responsable du suivi de la mise en œuvre et subventionne les mesures d'importance régionale selon des règles qui doivent être fixées. Chaque demande est analysée selon les règles mises en place et les dépenses sont prévues au budget de l'association. La Région assure le suivi entre les différentes entités pour le tronçon de mobilité douce à créer entre Mézières et Romont.

M41.4 Définir les règles permettant aux communes de demander un subventionnement

La Région est responsable de définir des règles claires précisant dans quels cas les communes peuvent demander un subventionnement régional.

M42. Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux depuis l'arrêt TP le plus proche

Le manque de sécurité pour les piétons sur certains tronçons a été relevé à plusieurs reprises (absence de trottoir, traversée dangereuse). Ces manques concernent les "derniers mètres" séparant un arrêt de transports publics et le point d'intérêt régional qu'il dessert. Marche et utilisation des transports publics sont complémentaires et se renforcent l'un l'autre: si le trajet entre l'arrêt TP et la destination est sûr, l'attractivité des TP et de la marche est améliorée. Le rôle de la Région se concentre sur l'accès aux bâtiments publics présentant un intérêt régional (bâtiments scolaires intercommunaux, centres sportifs / culturels, etc.).

Principes généraux

- ▶ Aménager des cheminements piétonniers sûrs, confortables et accessibles à tous en bordure de chaussée ou hors de celle-ci, entre l'arrêt TP le plus proche et la destination.
- ▶ Sécuriser les traversées le long de ces cheminements.
- ▶ Des synergies sont à chercher avec les aménagements cyclables nécessaires.

M42.1 Identifier régulièrement les tronçons et points qui peuvent être améliorés

Les communes identifient les tronçons et traversées à sécuriser entre l'arrêt TP le plus proche et les points d'intérêt régionaux comme les écoles, les musées, etc. Elles informent la Région à propos des mesures à prendre et la Région les répertorie.

M42.2 Mettre en œuvre les principes sur les tronçons et points identifiés

La Région assure le suivi quant à la mise en œuvre, par les communes, des mesures d'amélioration nécessaires, conformément aux principes évoqués ci-dessus.

Responsable

Communes

Intervenants

Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Intervenants







Communes

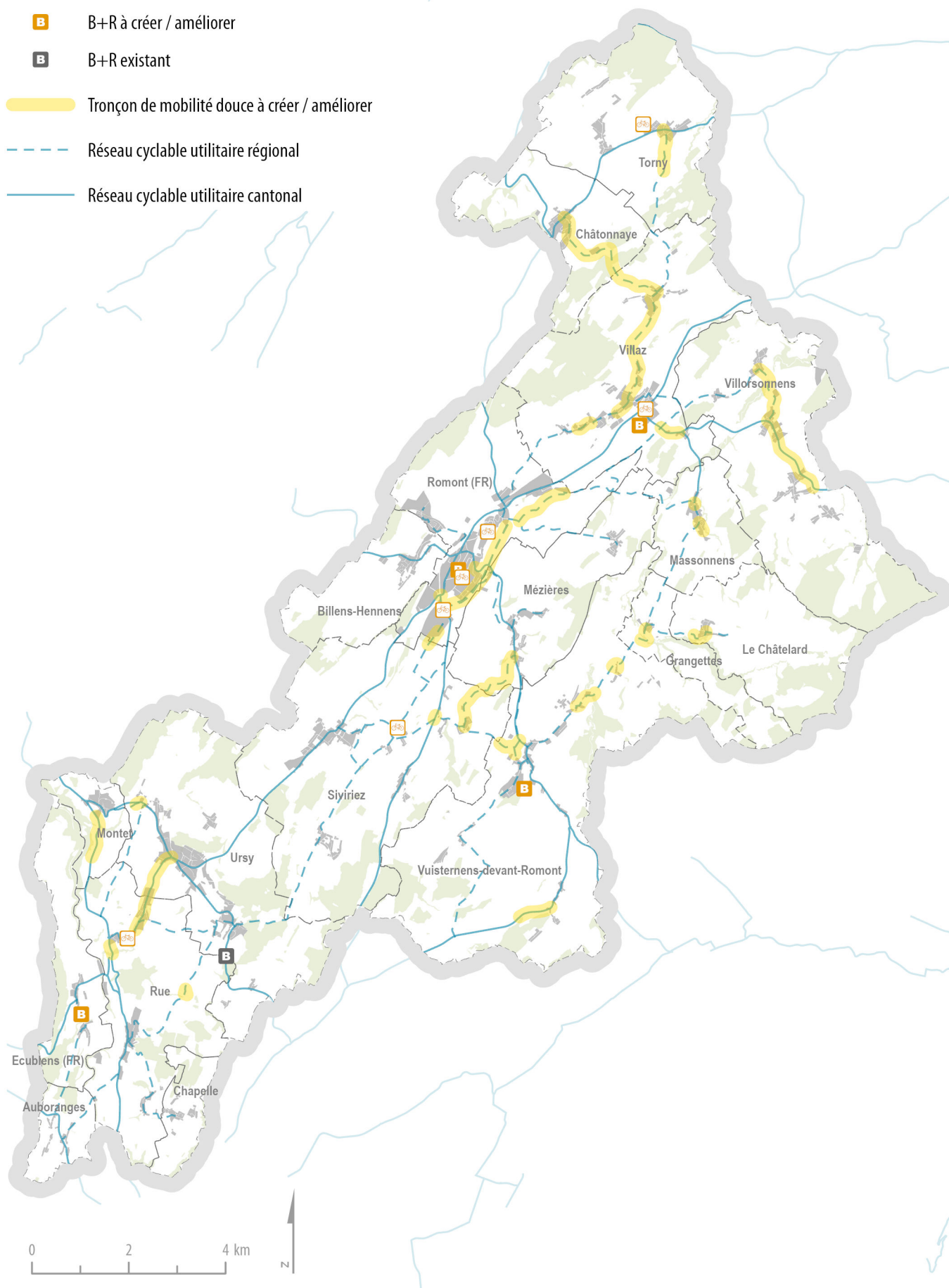
Délai

Dès l'approbation du PDR

Carte thématique

Légende

-  Stationnement pour vélos à créer / à améliorer
-  B+R à créer / améliorer
-  B+R existant
-  Tronçon de mobilité douce à créer / améliorer
-  Réseau cyclable utilitaire régional
-  Réseau cyclable utilitaire cantonal



T1. Une région d'étape culturelle et carrefour des mobilités douces



Située entre des pôles touristiques majeurs, la Glâne est au croisement de voies réputées, la Via Jacobi et la Route du Cœur. Elle dispose d'un accès ferroviaire optimal depuis les grands centres urbains. L'objectif est de profiter de ces particularités pour se positionner comme un carrefour culturel et inciter les visiteurs à prolonger leur étape.

Le PDR constitue le bon outil pour développer un réseau qui permette aux visiteurs à pied et à vélo de découvrir un univers au paysage harmonieux et à la grande richesse culturelle, en coordination avec les régions voisines.

T11. Développer des synergies avec l'offre des régions voisines

Les régions voisines, comme la Gruyère ou l'Arc lémanique, sont des pôles touristiques majeurs à l'échelle nationale et attirent de nombreux visiteurs. La Glâne entend profiter de cette attractivité pour se positionner comme un carrefour culturel et de loisirs entre ces régions en développant des synergies avec elles.

Principes généraux

- ▶ Valoriser les atouts de la Glâne en matière de mobilité douce
- ▶ Mettre en place des collaborations avec les régions voisines
- ▶ Ne pas entrer en concurrence avec l'offre des régions voisines, mais proposer une offre en complémentarité

T11.1 Renforcer la coordination avec les districts de la Gruyère et de la Veveyse

Des séances régulières sont organisées avec les associations régionales et les offices du tourisme afin de coordonner les thématiques liées au tourisme, notamment les projets et les itinéraires de mobilité douce interdistricts. Des coordinations supplémentaires associant des acteurs spécifiques sont mises en place si nécessaire.

T11.2 Renforcer la collaboration entre les offices du tourisme de Moudon et de Romont

Une collaboration est mise en place entre les Offices du tourisme de Moudon et de Romont. Des séances régulières sont organisées afin de coordonner les thématiques liées au tourisme, en associant au besoin les associations régionales. La mise en oeuvre du réseau de mobilité douce est la première thématique à coordonner lors de ces séances, car de nombreux tracés pour cyclistes et marcheurs (notamment la Via Jacobi et la Route du Cœur) sont à cheval entre les deux districts.

T11.3 Renforcer la coordination avec les districts de la Broye et de la Sarine

Des séances régulières sont organisées avec les associations régionales et les offices du tourisme afin de coordonner les thématiques liées au tourisme, notamment les projets et les itinéraires de mobilité douce interdistricts. Le projet de musée d'art contemporain à Middel est la première thématique à développer et permet d'initier cette nouvelle collaboration.

Plan directeur cantonal

- T108 Pôles touristiques
- T205 Cyclotourisme
- T206 Vélo tout terrain
- T208 Chemins de randonnée pédestre

Planifications sectorielles

- Réseau des chemins de randonnée pédestre (UFT)
- Planification cantonale du réseau cyclable (réseau cyclable cantonal utilitaire et de loisirs)
- Mountainbike Fribourg (concept de mise en oeuvre VTT)
- SuisseMobile
- PSM Plan sectoriel militaire
- Plan de mesure pour la protection de l'air

Responsable

Office du tourisme de Romont et sa région

Intervenants

Offices du tourisme de Gruyère et de Veveyse, ARG, ACV, Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Office du tourisme de Romont et sa région

Intervenants

Office du tourisme de Moudon

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Intervenants

ARS/COREB/UFT

Délai

Dès l'approbation du PDR



T12. Repenser Romont comme porte d'entrée en Glâne

En train, la commune de Romont dispose d'un accès direct à la métropole lémanique, à la région Capitale suisse, à destination de Lucerne et à un aéroport international. À vélo et à pied, elle se situe sur des axes nationaux réputés. Romont fait donc office de premier contact entre le visiteur et le reste de la Glâne. Ainsi, elle est considérée comme le site pivot de la région et l'enjeu est de devenir une porte d'entrée attractive, en y soignant la qualité des espaces publics.

Se référer également aux fiches de mesures P6 et P7.

Principes généraux

- ▶ Créer un lien entre Romont et les projets/produits développés dans le district
- ▶ Favoriser les projets d'aménagement mettant en valeur les qualités paysagères du site de Romont du point de vue des visiteurs, que ceux-ci arrivent par le rail, à vélo, à pied ou par la route
- ▶ Soigner la qualité esthétique de l'ensemble des espaces publics du site de Romont
- ▶ Faciliter l'accès aux informations pratiques pour les visiteurs et utiliser les espaces de transfert (gare ferroviaire, routière, parkings) comme supports publicitaires des offres régionales

T12.1 Mettre en œuvre les principes lors de tous nouveaux projets

Les principes énoncés ci-dessus sont à mettre en œuvre en cas de nouveaux projets en Glâne. La Région s'assure que ces principes sont respectés.

Responsable

Région

Intervenants

Commune de Romont

Délai

2025

T13. Structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo et en créant des balades en boucle

Le réseau d'itinéraires de loisirs doit être étoffé et structuré afin de répondre aux attentes actuelles d'un public exigeant. Cela passe par l'amélioration de l'attractivité et de la qualité des itinéraires existants et par la création d'itinéraires complémentaires valorisant et reliant les points d'intérêt de la région (sites culturels et naturels, paysages, etc.). La communication de ces itinéraires se fait notamment par l'intégration de certains axes au réseau balisé SuisseMobile et par leur publication sur des plateformes en ligne.

Principes généraux

- ▶ Privilégier les itinéraires à l'écart de la circulation motorisée ou, si ce n'est pas possible, sécuriser les tronçons et points concernés
- ▶ Veiller à l'accessibilité des boucles et itinéraires en transports publics et, globalement, à leur cohérence d'ensemble (connexion des itinéraires et boucles entre eux)
- ▶ Veiller à l'adéquation des revêtements en termes de confort pour les usagers (praticabilité universelle, en tout temps), en privilégiant la perméabilité de ces revêtements
- ▶ Assurer l'entretien des itinéraires et boucles (revêtement, salissures, végétation)

T13.1 Identifier les tronçons à améliorer et les boucles à créer

Une première analyse sur les tronçons se trouvant sur les routes cantonales a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du PDR. Ces tronçons sont sécurisés en premier lieu.

Les communes identifient les nouvelles boucles à créer. Elles informent la Région à propos des mesures à prendre et la Région répertorie les nouvelles boucles.

T13.2 Mettre en œuvre les principes de qualité

La Région s'assure que les principes énoncés ci-dessus, visant une certaine qualité des itinéraires de randonnée pédestre et de cyclotourisme dans la Glâne, sont mis en œuvre et respectés.

La Région est responsable de la mise en œuvre et finance les itinéraires et boucles d'importance régionale. Elle encourage la mise en place de services, comme les bornes de recharge aux points d'intérêt touristiques. Les communes financent les autres tronçons. L'entretien est à la charge des communes.

T13.3 Communiquer sur les nouveaux itinéraires créés

Les nouveaux itinéraires créés sont intégrés à la plate-forme SuisseMobile et au site de l'Office du tourisme afin d'en augmenter la visibilité.

La Région répertorie les itinéraires et coordonne leur transmission aux instances concernées.

Responsable

SMo/UFT/Communes

Intervenants

Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Intervenants

Communes, UFT

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

SMo/UFT/SuisseMobile

Intervenants

Région/Office du tourisme de Romont et sa région

Délai

Dès l'approbation du PDR

T14. Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme

En améliorant l'offre de bus le week-end vers et entre les points d'intérêt touristiques, les visiteurs peuvent se déplacer d'un point à l'autre en transports publics et sont ainsi incités à prolonger leur séjour même s'ils ne sont pas motorisés. Se déplacer en Glâne en transports publics doit donner envie aux visiteurs de s'y arrêter pour y découvrir la richesse et la diversité de son patrimoine.

T14.1 Assurer le lien entre les points touristiques régionaux et les TP

La Région s'assure que la mise en œuvre des stratégies M12 et M42 prennent en compte les intérêts du tourisme. Cela passe par une extension des horaires des lignes de bus le week-end et les jours fériés (M12) et une sécurisation du trajet depuis l'arrêt TP jusqu'au point d'intérêt touristique (M42).

Responsable

Région

Intervenants

SMo/TPF/CarPostal/Communes

Délai

Dès l'approbation du PDR

T2. Une offre de loisirs élargie auprès des touristes et des habitants



L'offre de loisirs de la Glâne est aujourd'hui utilisée principalement par ses habitants. L'élargissement et la mise en réseau de cette offre profitera aussi bien aux habitants qu'aux visiteurs.

Les aspects territoriaux de la stratégie régionale touristique sont intégrés au PDR, ce qui garantit la cohérence avec la stratégie cantonale et encouragera les synergies et facilite la réalisation des projets. Les spécificités régionales, les produits du terroirs, seront les ambassadeurs d'un volet de l'économie, locale et durable.

Plan directeur cantonal

- T108 Pôles touristiques
- T110 Implantation d'équipements de tourisme et de loisirs
- T111 Activités équestres
- T125 Stands de tir
- P0803 Musée d'art contemporain (MAC) Middel

T21. Développer une offre culturelle et de loisirs en réseau auprès de la jeunesse, de la population et des hôtes

Il existe déjà une offre culturelle et de loisirs relativement fournie dans la Glâne, qui doit être ponctuellement complétée. Il est nécessaire de mettre en valeur cette offre en améliorant la communication et l'information. Le but est de donner envie à la population, aux jeunes en particulier, et aux hôtes de profiter d'une offre culturelle renforcée.

T21.1 Mettre à disposition les grandes places pour les manifestations iconiques de la Glâne

La Région s'implique dans la recherche d'une grande place pour les manifestations régionales importantes, par exemple le giron des jeunes de la Glâne. Les communes proposent des places ou des terrains afin d'organiser cette manifestation annuelle. Par exemple, se référer aux mesures de la fiche de mesure P9 "Campus d'Arrufens".

T21.2 Promouvoir l'organisation de camp avec les écoles

La Région s'implique dans la promotion des atouts de la Glâne auprès des écoles, afin que ces dernières organisent des camps dans la Région. Ceci fait connaître la palette d'activités de la région aux jeunes et à leur famille et soutient le réseau touristique local.

Planifications sectorielles

- Stratégie touristique régionale (en cours)
- Plan sectoriel des infrastructures publiques (en cours)
- Préalpes 2030
- CISIN Conception des installations sportives

Responsable

Région

Intervenants

Communes/Sociétés de jeunesse

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Intervenants

Ecoles primaires et secondaires

Délai

Dès l'approbation du PDR

T22. Valoriser les produits du terroir

La Glâne possède de nombreux produits du terroir. Certains sont désormais reconnus par une AOP. L'enjeu consiste à les valoriser, par exemple en créant une vitrine régionale ou en incitant les entreprises de la région à ouvrir leurs portes pour montrer les produits et le savoir-faire de la Glâne. La Région veut se positionner comme carrefour des produits du terroir.

T22.1 Mettre en valeur et promouvoir l'artisanat local

La journée du patrimoine par exemple donne la possibilité de découvrir une partie du patrimoine glânois avec des artisans locaux. Ces dernières organisent des portes ouvertes à cette occasion et permettent à la population de découvrir une partie de l'entreprise.

L'Office du tourisme s'occupe d'informer et promouvoir cette mesure auprès des artisans de la région. Elle organise la journée portes ouvertes en collaboration avec les acteurs intéressés.

Responsable

Office du tourisme de Romont et sa région

Intervenants

Entreprises locales

Délai

Dès l'approbation du PDR



Responsable

Région, Office du tourisme de Romont et sa région

Intervenants

Entreprises locales

Délai

Dans les cinq ans à partir de l'approbation du PDR

T22.2 Promouvoir les produits du terroir

Afin de faire connaître les richesses de la Glâne, la Région soutient l'ouverture d'un espace de vente des produits du terroir à un point stratégique en Glâne. Il peut être couplé à un restaurant afin que ces produits puissent être cuisinés et testés par les visiteurs. Les entreprises souhaitant faire la promotion de leurs produits dans la vitrine proposent alors également leurs produits pour les cuisiner dans le restaurant.

T23. Développer l'offre touristique liée au patrimoine

Que ce soit le patrimoine paysager, historique, archéologique, ecclésiastique ou encore des traditions, le patrimoine glânois a un grand potentiel de valorisation et de développement. Les visiteurs auraient l'occasion de découvrir les spécificités qui font de la Glâne une région unique. L'offre liée au patrimoine doit être connectée à l'offre touristique régionale afin de donner la possibilité aux visiteurs de rester dans la région pour plus d'une journée et d'y revenir.

Responsable

Région

Intervenants

Office du tourisme de Romont et sa région/
Communes/UFT

Délai

Dès l'approbation du PDR

T23.1 Connecter l'offre touristique liée au patrimoine à la Via Jacobi et à la Route du Coeur

La Région s'assure qu'une signalisation est mise en place depuis la Via Jacobi et la Route du Coeur jusqu'aux différents lieux/manifestations qui font partie du patrimoine glânois. Elle s'assure également que les randonneurs aient des informations concernant les points d'intérêts patrimoniaux dans les hébergements, les offices du tourisme, les églises, etc.

T23.2 Assurer le lien entre les éléments du patrimoine et la mobilité

La Région s'assure que la mise en œuvre des stratégies M12, M41 et M42 prennent en compte les éléments patrimoniaux. Cela passe par un renforcement de l'amplitude horaire des lignes de bus le week-end (M12), le développement du réseau cyclable (M41) et une sécurisation du trajet depuis l'arrêt TP jusqu'au point d'intérêt (M42).

Responsable

Région

Intervenants

SMo/Communes

Délai

Dès l'approbation du PDR

T23.3 Développer de nouveaux produits sur les points forts de la Glâne

Le patrimoine est la principale richesse touristique de la Glâne : villes médiévales, patrimoine construit et immatériel, traditions (les Pleureuses et les Tapolets), produits du terroir et nature préservée. Les arts du verre, les vitraux et par extension le Vitromusée Romont font également partie d'un patrimoine matériel et immatériel spécifique à la Glâne, et unique au monde. C'est la spécificité de la région. Pour cela, il est primordial de valoriser l'offre culturelle et patrimoniale existante (la rendre visible, mieux la communiquer, apporter une médiation culturelle) et développer de nouvelles offres et de nouveaux produits en lien avec ce patrimoine. La Région encourage le développement de ces produits, tant les infrastructures nécessaires que les événements à potentiel touristique régional.

Responsable

Office du tourisme de Romont et sa région

Intervenants

Région/UFT/Communes

Délai

Dès l'approbation du PDR

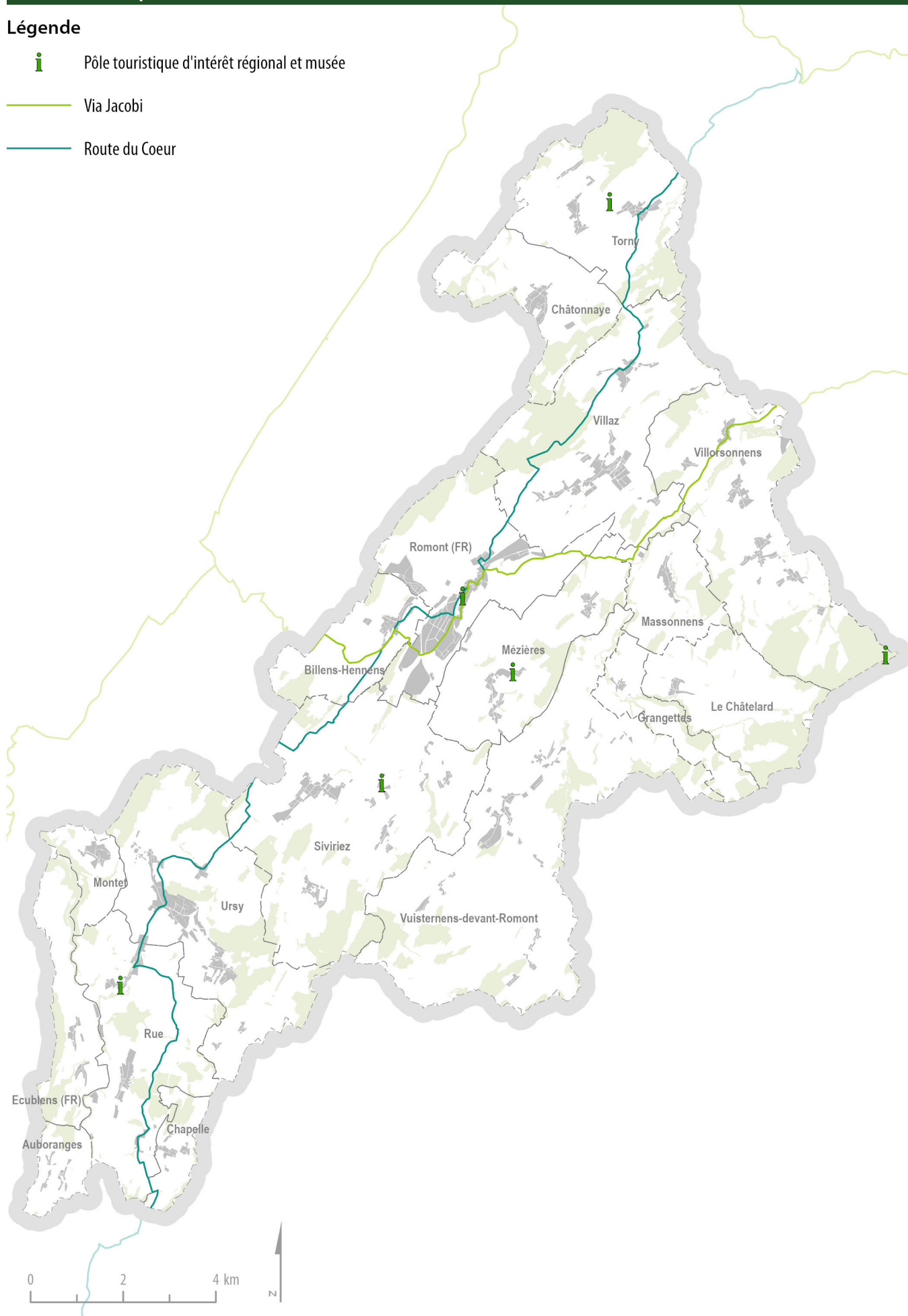
Carte thématique

Légende

i Pôle touristique d'intérêt régional et musée

— Via Jacobi

— Route du Coeur



G1. Une région organisée pour maîtriser son développement



La nouvelle planification régionale ne s'arrête pas avec l'entrée en vigueur du PDR. Au contraire, c'est le commencement d'une nouvelle manière de travailler. Une structure forte est nécessaire pour réaliser les différentes tâches attribuées à la Région. La Glâne aura ainsi les moyens de mettre en œuvre sa vision.

Plan directeur cantonal

Guide pour la planification régionale, chapitre 5

Planifications sectorielles

Gestion par bassin versant

G11. Mettre en place la structure de mise en œuvre du PDR

Principes généraux

- ▶ Créer une dynamique de travail positive et efficace
- ▶ S'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures du PDR
- ▶ Contrôler la qualité de réalisation des mesures du PDR
- ▶ Organiser un bilan régulier du PDR et mettre à jour les mesures

G11.1 Respecter les principes énoncés ci-dessus.

La **Commission d'aménagement et infrastructures** est chargée de la mise en œuvre du PDR. Elle propose un programme de travail au Comité qui valide les actions proposées. Le président de la Commission assure le lien avec le Comité. Sa mission consiste notamment à proposer et à mener les actions adéquates pour :

- piloter la mise en œuvre et initier les coordinations nécessaires ;
- appuyer les communes dans les tâches qui leur sont confiées ;
- sensibiliser les acteurs régionaux et la population ;
- valoriser les résultats obtenus ;
- intégrer les thématiques émergentes au PDR ;
- présenter annuellement au Comité l'état d'avancement des mesures ;
- dresser une fois par législature un bilan de la mise en œuvre et proposer les modifications nécessaires du PDR.

Le **Comité** valide les propositions de la Commission. Il présente annuellement à l'Assemblée l'état d'avancement du PDR, en collaboration avec la Commission. Il propose le budget et les investissements pour la mise en œuvre du PDR. Il structure et assure la communication, en veillant à valoriser les étapes franchies et les bons exemples de réalisation.

Le Comité et la Commission s'organisent pour effectuer ces tâches et se font appuyer le cas échéant par les professionnels nécessaires.

G11.2 Mettre en place la gouvernance par bassin versant

Pour la gestion des problématiques liées à l'eau, une nouvelle gouvernance se met en place par bassin versant et non plus selon les découpages administratifs traditionnels. Dans le domaine de l'eau potable, la région est tributaire d'un réseau d'acheminement efficace depuis les régions voisines. Il s'agit donc de renforcer la gouvernance afin de garantir à long terme l'approvisionnement en eau potable. Cette coordination pourrait prendre la forme d'une convention concernant les prestations des différents distributeurs d'eau, afin de s'assurer un service de qualité et une maîtrise des coûts de l'eau en relation avec les investissements à consentir.

Responsable

AGR - Commission Aménagement et Infrastructures

Intervenants

Comité, communes, acteurs régionaux

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

AGR - Commission Aménagement et Infrastructures

Intervenants

Communes, distributeurs d'eau

Délai

Dès l'approbation du PDR



G12. Améliorer la communication avec les acteurs et la population du district

Principes généraux

- ▶ Associer les Communes à l'évolution du PDR
- ▶ Renforcer la collaboration avec les acteurs régionaux qui participent à la mise en oeuvre du PDR
- ▶ Informer largement sur la mise en oeuvre et l'évolution du PDR

Responsable

Région

Intervenants

Ponctuellement acteurs concernés

Délai

Dès l'élaboration du PDR

Responsable

Région

Intervenants

Communes, associations, population

Délai

Dès l'élaboration du PDR

G12.1 Mettre en place une page internet spécifique au PDR sur le site de l'AGR

La Région est chargée de mettre en place une page internet spécifique pour communiquer sur l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évolution du PDR. La page internet présente également les bons exemples de réalisations liés au PDR afin de sensibiliser la population, les élus et les acteurs régionaux aux effets attendus du PDR. La Commission d'aménagement et infrastructures propose régulièrement des éléments de contenu au Comité. Le Comité prévoit plus généralement une communication en profitant des canaux existants (assemblées, presse, etc.), des manifestations ou mobilisant des moyens innovants pour renforcer l'adhésion de la Glâne à son projet territorial.

G12.2 Organiser des séances participatives pour la population

L'effet du PDR dépendra avant tout de la dynamique de collaboration initiée avec les communes, les associations et les acteurs régionaux. La Région est chargée d'organiser des séances participatives avec les acteurs clés et d'informer à la population pour les nouveaux projets d'importance régionale et pour les étapes importantes de mise en oeuvre ou de mise à jour du PDR.

Le Groupe de travail réunissant les représentants des communes peut être convoqué pour informer les communes, les appuyer dans la mise en oeuvre et les associer à l'évolution du PDR.



P1. Point de vue et installations militaires à Middel

Le point de vue entre Middel et Tornay offre un panorama à 360°, des Alpes au Jura. Ce site patrimonial offre une opportunité de réhabiliter les installations existantes pour développer le tourisme, la mobilité douce et les transports publics dans le nord-ouest du district. Le projet de musée d'art contemporain à Middel (Middel Art Center - MAC) a pour objectif d'utiliser le sentier panoramique et les bunkers militaires comme site original d'exposition.

Ce projet regroupe plusieurs mesures, principalement liées à la mobilité. Le but de la première mesure est d'améliorer la desserte en transports publics au niveau du futur musée, en soignant l'accessibilité piétonne sur les "derniers mètres". Cela permettra de rejoindre facilement le musée depuis le pôle touristique de Romont, porte d'entrée du district, ainsi que depuis la nouvelle gare RER d'Avry. Une deuxième mesure prend en compte la mobilité douce, et plus particulièrement le réseau cyclable. Un développement du réseau cyclable entre la Route du Cœur et le musée donnera la possibilité aux cyclistes de se rendre au musée en toute sécurité. Finalement, il est important de bien intégrer la question du paysage et du rayonnement non ionisant lors de la demande de permis pour le musée.

Principes généraux

- ▶ Développer le musée en tenant compte de l'historique du site
- ▶ Mettre en valeur la vue depuis le site
- ▶ Intégrer les bâtiments dans le paysage pour qu'ils ne soient pas visibles
- ▶ Limiter les parkings et les rendre perméables
- ▶ Veiller à ce que le musée touche le plus grand nombre (éviter un projet élitiste)
- ▶ Promouvoir la biodiversité au niveau des aménagements extérieurs et l'utilisation de matériaux durables pour les constructions

P1.1. Coordonner les différentes instances

a. Organiser des séances régulières entre les acteurs

La Région s'assure que des séances régulières sont organisées entre les acteurs, notamment avec la Commune, la fondation qui porte le projet et l'office du tourisme de Romont et sa région. Une meilleure collaboration est nécessaire afin d'améliorer la communication et de relier le musée aux autres intérêts touristiques de la Glâne.

Coordinateur PDR

Région

Responsable

Commune de Tornay

Entités concernées

Service de la mobilité du Canton de Fribourg

Commune de Tornay

Exploitant de la ligne

Région de la Glâne

Stratégies

M12 Développer le réseau bus

M41 Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales

M42 Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêt régionaux depuis l'arrêt TP le plus proche

T14 Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme

Mesures liées

M1, M4, T1

Responsable

Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

Références

Entretien avec les communes 2022

Plan directeur cantonal, projet P0803, Etat de Fribourg, 2020

Plan directeur cantonal, thèmes T201, T204, T207, T205, T214, T110, Etat de Fribourg, 2020



Responsable

Porteur de projet, Commune

Délai

Au plus tard lors de l'ouverture du musée

Responsable

SMo

Délai

Au plus tard lors de l'ouverture du musée

P1.2. Améliorer la desserte en transports publics

a. Créer un arrêt de bus devant le musée

Deux arrêts (Middes et Torny) sur la ligne de car postal 462 Rosé-Romont existent actuellement aux alentours du site. Néanmoins, il n'existe pas de chemin pour piétons sécurisé pour les relier au musée et ils en sont trop éloignés. Par conséquent, un nouvel arrêt plus proche doit être planifié sur la route cantonale, et les accès piétonniers sont à soigner. La Commune est chargée de coordonner la réalisation des infrastructures pour l'arrêt de bus.

b. Améliorer la fréquence des bus le week-end

La ligne 462 effectue actuellement environ 20 courses par jour durant la semaine et seulement 6 par jour le week-end, ce qui est insuffisant pour un projet touristique. Un bus par heure, y compris le weekend, serait souhaitable pour renforcer l'attractivité du projet au plus tard lors de l'ouverture au public.

Des offres combinant l'entrée et l'accès en transports publics doivent être proposées (ex. railway). Les habitants du bassin de desserte doivent être sensibilisés à l'amélioration de l'offre.

P1.3. Développement du réseau cyclable

a. Sécuriser les accès cyclables

Le tracé de la Route du Coeur passe par le village de Torny-le-Grand, à proximité du futur emplacement du musée. Afin de favoriser les déplacements à vélo, l'accès à vélo doit être sécurisé entre la Route du Cœur et le musée. Il s'agit aussi d'assurer un accès sûr depuis les gares de Romont et de Villaz-Saint-Pierre, sur les itinéraires du réseau cyclable régional.

Responsable

Région

Délai

Au plus tard lors de l'octroi du permis de construire du musée

P1.4. Intégration dans le plan d'aménagement local

En cas de modification du plan d'aménagement local (PAL), la Commune doit prendre en considération les principes énoncés dans cette fiche de mesure.

Résumé des mesures de compétence communale mentionnées ci-dessus à intégrer dans le PAL (à ajouter).

Responsable

Commune

Délai

Lors de la modification du PAL

Responsable

Instance d'approbation

Délai

Lors du permis de construire





















P1.5. Durabilité

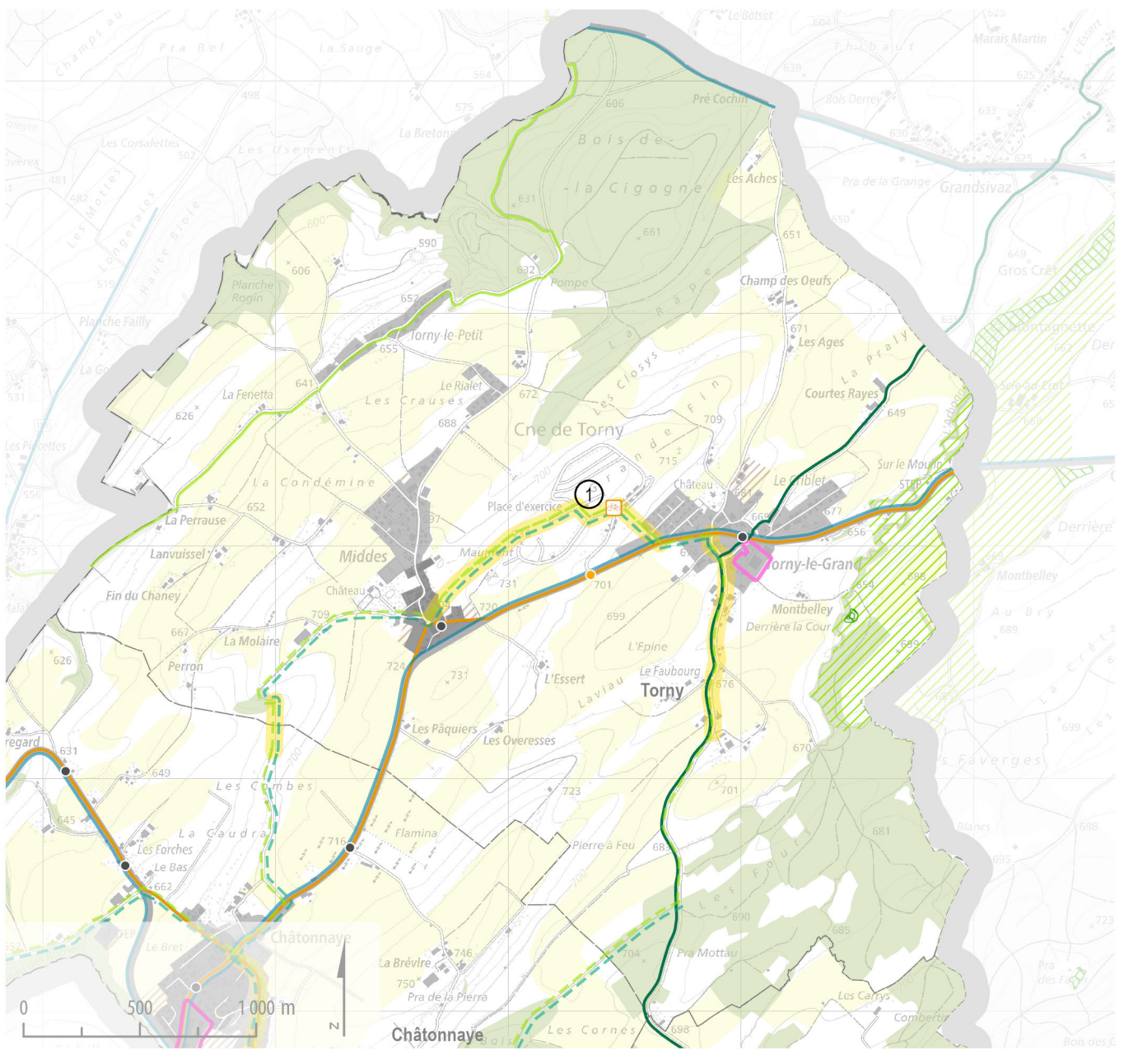
a. Mettre en place un groupe d'accompagnement du projet

La Région met en place un groupe d'accompagnement du projet qui est chargé de définir des lignes directrices claires pour apporter de la qualité au projet dès son démarrage.

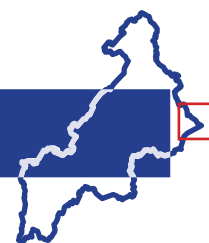
Extrait de la carte de synthèse

Légende

- | | | | | | |
|---|--|---|--|--|---|
|  | Projet phare |  | Route cantonale |  | Tronçon de mobilité douce à créer / à améliorer |
|  | Zone à bâtir |  | Stationnement pour vélos à créer / à améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre régional |
|  | Zone à bâtir en desserte TP A/B/C |  | Arrêt de bus à créer / améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre cantonal |
|  | Secteur d'extension de la zone à bâtir (incluant les propositions d'adaptations) |  | Arrêt de bus |  | Réseau cyclotourisme régional |
|  | Zone d'activités régionales |  | Ligne de bus à créer / à développer |  | Réseau cyclotourisme cantonal |
|  | Zone d'activités locales |  | Ligne de bus |  | Route du Coeur |
| | | | |  | Réseau cyclable utilitaire régional |
| | | | |  | Réseau cyclable utilitaire cantonal |



P2. Point d'intérêt touristique régional du Gibloux



Le Gibloux culmine à 1204 mètres, 700 mètres au-dessus de la Glâne. C'est un point fort pour les loisirs durables dans la région : de nombreux parcours y sont proposés, que ce soit pour les familles, les marcheurs ou encore les cyclistes. Au sommet, la Tour du Gibloux offre un panorama à 360° et propose également de retracer l'histoire de la Terre. Ce pôle touristique réunit trois régions : la Glâne, la Gruyère et la Sarine.

La colline du Gibloux est un point central pour le tourisme en Glâne. Il est important d'intégrer ce site dans le PDR comme point d'intérêt régional. Grâce à une bonne connaissance des projets de mise en valeur de ce site, l'office du tourisme de Romont et sa région peut mieux informer les visiteurs et proposer de combiner la visite avec d'autres centres d'intérêt dans la région. Pour cela, une coordination est nécessaire entre la Commune, l'office du tourisme et la Région, et entre les prestataires d'activités et de services déployés sur ce site. De plus, l'accès en mobilité douce et en transports publics est primordial afin que les visiteurs puissent se rendre sur les sites facilement les week-ends avec plusieurs possibilités de transports.

Principes généraux

- ▶ Garantir que les projets liés à la colline du Gibloux soient ancrés dans les actions de l'office du tourisme
- ▶ Garantir que les projets liés à la colline du Gibloux soient intégrés dans la stratégie touristique régionale
- ▶ Améliorer la coordination entre les activités se déployant sur ce site, pour en augmenter la visibilité globale
- ▶ Prévoir des liaisons en transports publics et en mobilité douce entre ce pôle touristique et les autres points d'intérêts régionaux
- ▶ Protéger l'environnement en réservant des zones interdites aux usagers (zones de repos pour la faune et aires de protection de la flore)
- ▶ Assurer l'entretien, la surveillance et la sécurité des sites ouverts au public
- ▶ Conserver des espaces de vie authentiques
- ▶ Mettre en valeur l'agroforesterie et l'agriculture qui façonnent le paysage et donnant une grande valeur au loisirs

Coordinateur PDR

Région

Responsable

Région en collaboration avec les communes

Entités concernées

Communes du Châtelard, Grangettes, Villorsonnens et Gibloux

Régions de la Glâne et de la Gruyère

Offices du tourisme de Romont et sa région et de Gruyère

Stratégies

M42 Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux depuis l'arrêt TP le plus proche

M12 Développer le réseau bus

T21 Renforcer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs existante auprès de la jeunesse, de la population et des hôtes et développer de nouvelles offres complémentaires en réseau

T23 Valoriser et développer l'offre touristique liée au patrimoine

Mesures liées

M1, M4, T2, T3

Références

Entretiens avec les communes et groupes thématiques 2022-2023

Entretien avec l'office du tourisme de Romont et sa région, 2022

Plan directeur cantonal, thèmes T201, T204, T207, T205, T214, T110, Etat de Fribourg, 2020



Responsable

Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Délai

Annuellement

Responsable

Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

SMo

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

Responsable

Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

P2.1. Mieux lier les projets locaux et régionaux**a. Annoncer à la Région les projets de mise en valeur du site**

L'office du tourisme doit informer régulièrement la Région sur les projets de mise en valeur du site, afin de promouvoir les activités du Gibloux aux autres points d'intérêt de la Glâne.

b. Associer le Gibloux aux autres projets touristiques de la Glâne

La Région met en place une table panoramique en direction de la Glâne présentant les autres lieux à visiter dans la région. Cette table panoramique permet de favoriser les liens entre les différents points d'intérêt touristiques régionaux. La signalisation est améliorée en coordination avec les régions voisines.

P2.2. Agir comme organe de coordination**a. Organiser des coordinations régulières avec les régions voisines**

Une fois par année minimum, une séance est organisée entre les offices du tourisme, les régions et les communes concernées, voire avec les prestataires d'activités et de services se déployant sur ce site. Une collaboration est nécessaire pour mieux coordonner les activités, la gestion des accès, la communication, etc.

b. Mettre en place un système de financement entre les trois régions

Afin de s'assurer que les ressources économiques sont suffisantes pour garantir l'entretien des infrastructures et la mise en place de nouveaux tracés de MD, les trois régions se coordonnent afin de mettre en place un système de financement commun. La répartition est définie dans le cadre du groupe de travail.

P2.3. Éviter une saturation des points d'accès lors de forte affluence**a. Mettre en place un système de surveillance des accès**

Une surveillance doit être mise en place aux différents points d'accès afin de contrôler l'affluence et l'évolution sur les prochaines années. Le but est d'éviter une saturation des accès et parkings, comme cela peut se produire à certains moments dans l'année au Lac de la Gruyère.

b. Améliorer la fréquence et l'amplitude des bus le week-end et les semaines de vacances

Le SMO demande au TPF d'augmenter, dans la mesure du possible, les cadences de la ligne 471 le week-end et les semaines de vacances à un bus par heure par sens. Des courses supplémentaires sont à étudier également le soir en été pour garantir le retour des touristes.

P2.4. Développer l'activité VTT**a. Impliquer la Région dans la communauté "Bike-in-FR25"**

La Région s'implique de manière régulière dans la communauté "Bike-in-FR25" afin de proposer et développer des activités liées au VTT.

P2.5. Intégration dans le plan d'aménagement local

En cas de modification du plan d'aménagement local (PAL), la Commune doit prendre en considération les principes énoncés dans cette fiche de mesure.

Résumé des mesures de compétence communale mentionnées ci-dessus à intégrer dans le PAL (à ajouter).

Responsable

Commune

Délai

Lors de la modification du PAL

Responsable

Instance d'approbation

Délai

Lors du permis de construire

P2.6. Durabilité

a. Assurer l'entretien, la surveillance et la sécurité des sites ouverts au public

La Commune est chargée d'assurer l'entretien, la surveillance, et la sécurité des sites ouverts au public. Elle doit prévoir un budget suffisant pour la réalisation de ces tâches, la communication, etc.

Responsable







Commune

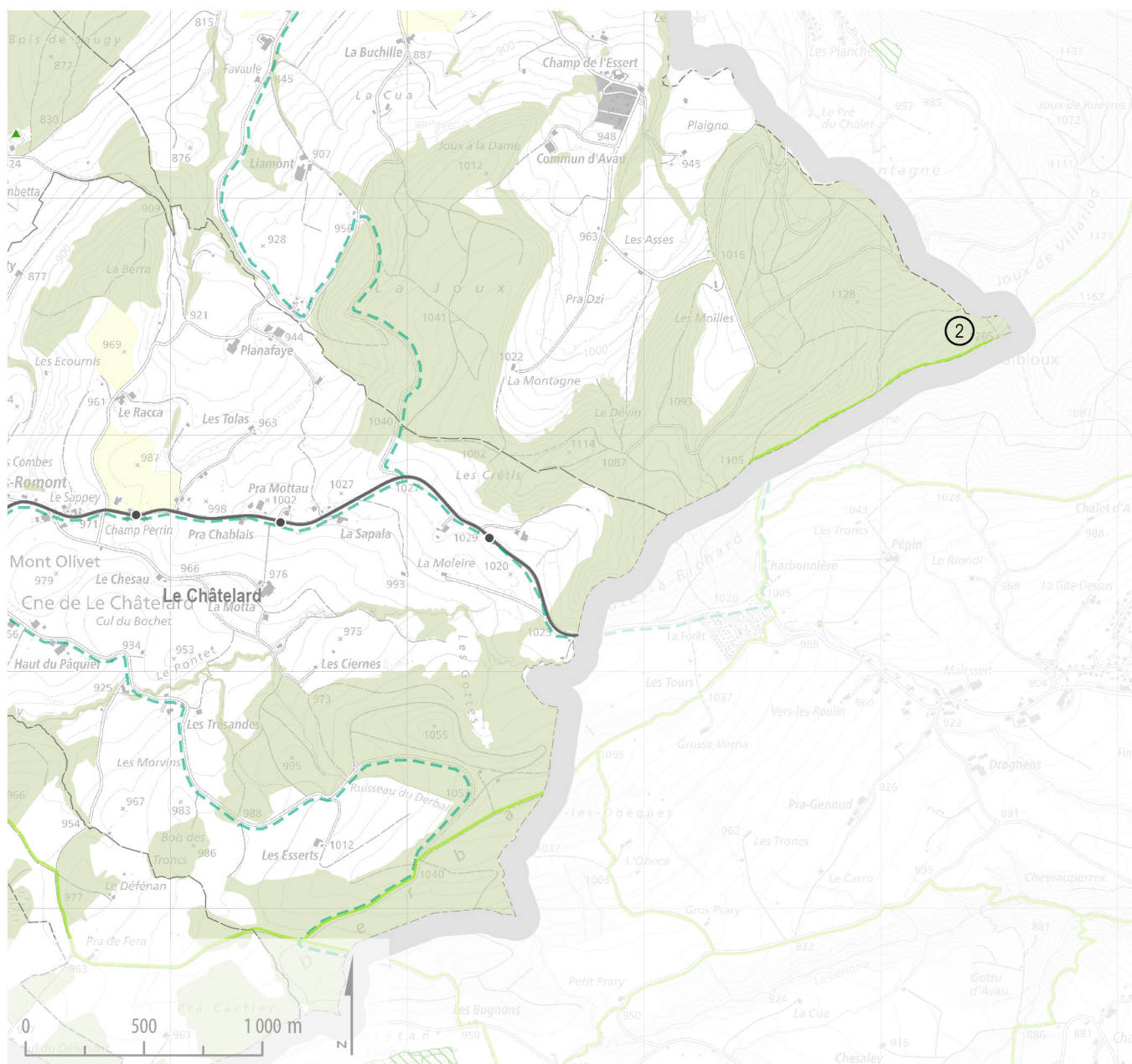
Délai

Dès l'approbation du PDR

Extrait de la carte de synthèse

Légende

-  Projet phare
-  Arrêt de bus
-  Chemin de randonnée pédestre cantonal
-  Zone à bâtir
-  Ligne de bus
-  Réseau cyclotourisme régional



P3. Point d'intérêt touristique et religieux régional de Siviriez



Le village de Siviriez est connu des pèlerins pour ses atouts religieux. En effet, à moins de 30 minutes à pied du centre du village, dans le hameau de La Pierra, se trouve la Maison de Marguerite Bays, canonisée sainte catholique en 2019. Il est aujourd'hui possible de venir visiter la chambre de cette dernière où l'on y trouve divers souvenirs, un „abri à pèlerins“ ainsi qu'une place extérieure pour pique-nique. L'église de Siviriez est également connue car son cimetière abrite la tombe de Marguerite Bays. Avec la Route du Cœur, passant à proximité du village, et la Via Jacobi à Romont, Siviriez peut devenir une étape incontournable pour les visiteurs et pèlerins.

La commune de Siviriez a un fort potentiel pour attirer les visiteurs grâce à son patrimoine religieux. La Maison de Marguerite de Bays peut devenir un pôle touristique régional si la coordination entre les différentes instances se fait de manière régulière. Grâce à une bonne connaissance des projets de mise en valeur, l'office du tourisme de Romont et sa région peut mieux informer les visiteurs et proposer des itinéraires depuis les itinéraires nationaux. De plus, l'accès en mobilité douce est primordial afin que ces derniers puissent se rendre sur les sites en toute sécurité, depuis les itinéraires passant à proximité et depuis les arrêts de transports publics.

Principes généraux

- ▶ Garantir que les projets liés au patrimoine religieux de Siviriez soient ancrés dans les actions de l'office du tourisme
- ▶ Garantir que les projets liés au patrimoine religieux de Siviriez soient intégrés dans la stratégie touristique régionale
- ▶ Prévoir des liaisons en transports publics et en mobilité douce entre ce pôle touristique et les autres points d'intérêts régionaux.
- ▶ Garantir l'accès au plus grand nombre
- ▶ S'assurer que les ressources économiques sont suffisantes pour garantir l'entretien des infrastructures et du patrimoine
- ▶ Conserver l'aspect solennel des lieux
- ▶ Préserver les biens et le patrimoine culturels et architecturaux

Coordinateur PDR

Région

Responsable

Commune de Siviriez

Entités concernées

Commune de Siviriez
Région de la Glâne
Office du tourisme de Romont et sa région
Fondation Sainte Marguerite Bays

Stratégies

- M42 Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux depuis l'arrêt TP le plus proche
- T13 Structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo et en créant des balades en boucle
- T21 Renforcer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs existante auprès de la jeunesse, de la population et des hôtes et développer de nouvelles offres complémentaires en réseau
- T23 Valoriser et développer l'offre touristique liée au patrimoine

Mesures liées

M4, T1, T2

Références

Entretien avec les communes 2022
Entretien avec l'office du tourisme de Romont et sa région, 2022
Plan directeur cantonal, thèmes T204, T205, T207, T208, Etat de Fribourg, 2020



Responsable

Commune

Délai

En continu

Responsable

Office du tourisme

Délai

2 ans après l'approbation du PDR

Responsable

Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

Responsable

SMo

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

2 ans après l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

Lors de la modification du PAL

Responsable

Instance d'approbation

Délai

Lors du permis de construire

P3.1. Mieux lier les projets à Siviriez avec les projets touristiques régionaux**a. Annoncer à la Région les projets de mise en valeur de la Maison de Marguerite Bays**

La Commune doit informer régulièrement la Région ainsi que l'office du tourisme de Romont et sa région sur les projets de mise en valeur du site. Une coordination est nécessaire afin de promouvoir et donner de l'importance au site.

b. Proposer un parcours liant les différents éléments du patrimoine religieux

L'office du tourisme met en place un parcours permettant de rejoindre Siviriez depuis la Route du Cœur et la Via Jacobi. Il propose une boucle passant par les points d'intérêt du patrimoine religieux à Siviriez.

c. Lier les autres projets touristiques régionaux

Un espace dédié à l'information des autres points d'intérêt en Glâne est mis en place à proximité de la Maison de Marguerite Bays. Le but est d'inciter les visiteurs à s'arrêter plus longtemps dans la région en leur proposant d'autres visites.

P3.2. Améliorer l'accès à la Maison de Marguerite Bays**a. Valoriser et aménager le tronçon de mobilité douce entre Siviriez et La Pierra**

Le tronçon pour se rendre depuis le centre de Siviriez à la Maison de Marguerite Bays doit être sécurisé pour les piétons et les cyclistes.

b. Améliorer l'offre de bus le week-end et les jours fériés

Actuellement, l'arrêt La Pierra est desservi uniquement en semaine par la ligne 476 en boucle depuis et vers Romont. L'opportunité de courses le weekend et les jours fériés, particulièrement pour les fêtes religieuses, est à analyser.

c. Améliorer la signalétique pour se rendre à la maison de Marguerite Bays (trottoir, signalétique)

La Commune est responsable d'améliorer la signalétique afin d'orienter les visiteurs jusqu'aux endroits ayant un intérêt religieux. Des panneaux sont mis en place depuis les arrêts de bus et depuis la Route du Cœur et la Via Jacobi, en bonne coordination et harmonie avec le balisage SuisseMobile déjà en place.

P3.3. Intégration dans le plan d'aménagement local

En cas de modification du plan d'aménagement local (PAL), la Commune doit prendre en considération les principes énoncés dans cette fiche de mesure.

Résumé des mesures de compétence communale mentionnées ci-dessus à intégrer dans le PAL (à ajouter).

P3.4. Durabilité

a. Mettre en place un groupe de travail pour définir les besoins d'équipements nécessaire pour les visiteurs

La Commune met en place un groupe de travail qui définit les besoins en équipements nécessaires pour accueillir les visiteurs sur les différents sites. Le groupe de travail devra notamment se pencher sur les questions de la mobilité douce, de l'accès en transports publics et des logements touristiques.

Responsable

















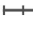





Commune

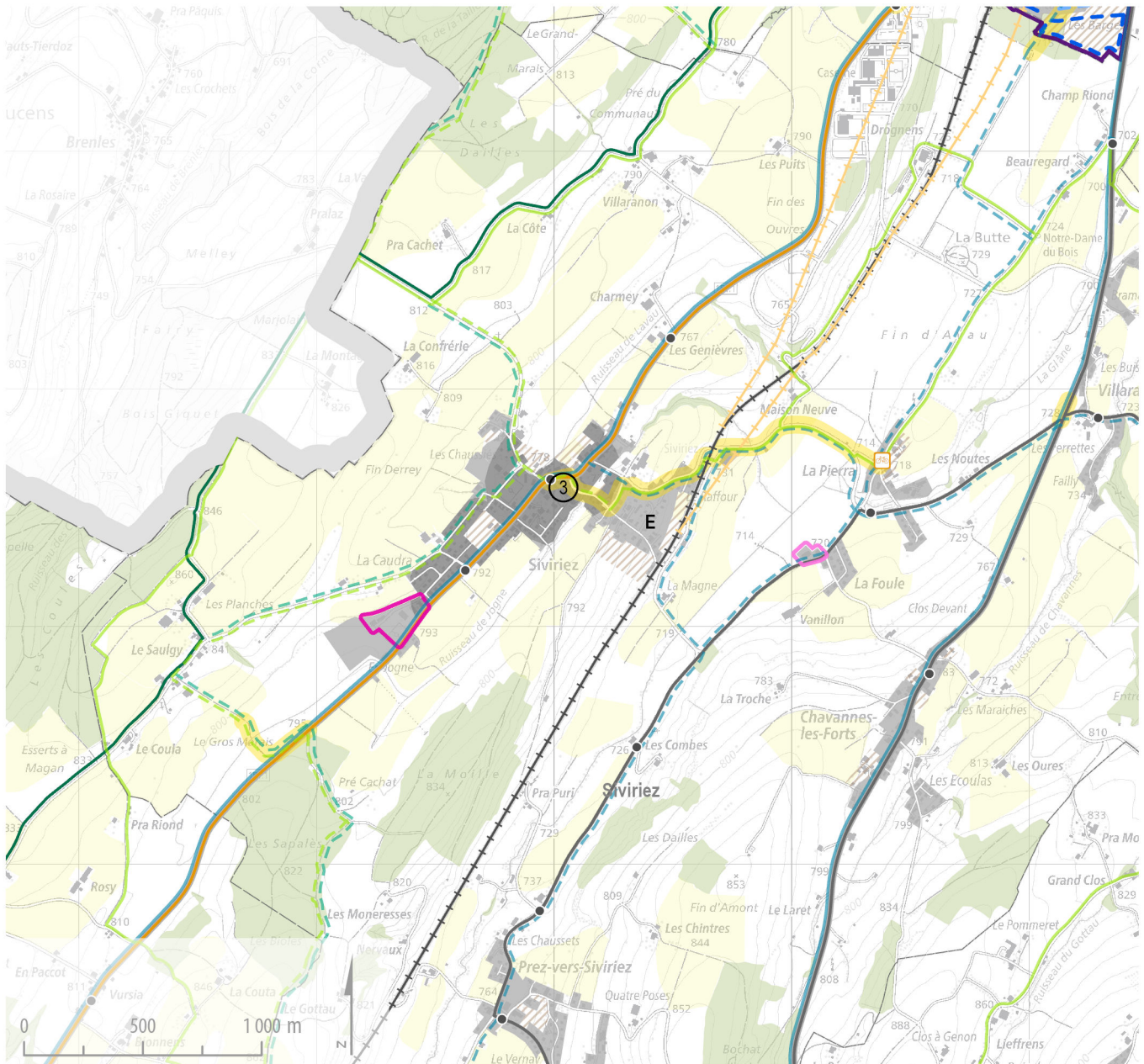
Délai

Au démarrage des projets d'équipement

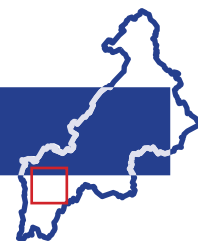
Extrait de la carte de synthèse

Légende

- | | | | | | |
|---|--|---|--|--|---|
|  | Projet phare |  | Route cantonale |  | Tronçon de mobilité douce à créer / à améliorer |
|  | Zone à bâtir |  | Stationnement pour vélos à créer / à améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre régional |
|  | Zone à bâtir en desserte TP A/B/C |  | Arrêt de bus |  | Chemin de randonnée pédestre cantonal |
|  | Secteur d'extension de la zone à bâtir (incluant les propositions d'adaptations) |  | Ligne de bus à créer / à développer |  | Réseau cyclotourisme régional |
|  | Secteur stratégique |  | Ligne de bus |  | Route du Coeur |
|  | Zone d'activités régionales |  | Ligne ferroviaire |  | Réseau cyclable utilitaire régional |
|  | Zone d'activités locales | | |  | Réseau cyclable utilitaire cantonal |
|  | Haute valeur ajoutée | | | | |
|  | Petites et moyennes entreprises | | | | |



P4. Point d'intérêt touristique régional de Rue



La commune de Rue, plus petite ville d'Europe, est dotée d'un château et d'un centre historique, dont la silhouette est bien visible depuis les alentours et depuis la ligne de train Fribourg-Lausanne. La commune dispose d'autres atouts, par exemple pour la découverte de la nature. En 2022, la Commune, en collaboration avec l'office du tourisme, a initié une étude pour mieux connaître le potentiel du secteur pour le tourisme et pour développer différents projets, tels que les circuits secrets ou la mise en valeur du château. De plus, la ville se situe sur la Route du Coeur, amenant des voyageurs par les itinéraires de randonnée nationaux.

La commune de Rue a déjà initié une étude pour développer une stratégie touristique dans la commune. Le but n'est pas que la Région prenne les rennes de tout le projet mais plutôt qu'elle s'assure que la stratégie prévue sera bel et bien mise en œuvre. La Commune doit donc garantir que le PAL sera adapté en conséquence et que la Région sera régulièrement informée sur l'avancée des projets et sur l'hébergement touristique mis en place.

La Commune a déjà entrepris un certain nombre d'investissements parmi lesquels on retrouve:

- L'élaboration d'un Business Case pour le développement du tourisme
- Le Co-financement du Circuit secret Rue
- Le Réaménagement du bourg-refuge (château)
- Le soutien financier à la réalisation de deux bornes sonores dans les échauguettes du bourg-refuge
- La construction d'une terrasse panoramique en façade sud de l'Hôtel de Ville
- La rénovation du bâtiment du Trieur avec création de deux chambres d'hôtes et d'un point d'accueil touristique

Principes généraux

- ▶ Assurer la coordination entre les toutes les instances pour développer un projet de qualité
- ▶ Garantir que la stratégie touristique de Rue soit ancrée dans les actions de l'office du tourisme
- ▶ Garantir que la stratégie touristique de Rue soit intégrée dans la stratégie régionale
- ▶ Relier ce pôle touristique aux autres points d'intérêts régionaux et aux interfaces multimodales par les TP et des itinéraires de mobilité douce
- ▶ Sauvegarder et valoriser le patrimoine bâti, historique et archéologique, le paysage et l'esprit des lieux
- ▶ Mettre en avant les ressources locales (artisans, producteurs locaux, etc.)

Coordinateur PDR

Région

Responsable

Commune de Rue

Entités concernées

Commune de Rue

Région de la Glâne

Office du tourisme de Romont et sa région

Stratégies

M12 Développer le réseau bus

M42 Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux depuis l'arrêt TP le plus proche

T11 Développer des synergies avec l'offre des régions voisines

T13 Structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo et en créant des balades en boucle

T14 Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme

T21 Renforcer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs existante auprès de la jeunesse, de la population et des hôtes et développer de nouvelles offres complémentaires en réseau

T23 Valoriser et développer l'offre touristique liée au patrimoine

Mesures liées

M1, M4, T1, T2, P5

Références

Entretien avec les communes 2022

Entretien avec l'office du tourisme de Romont et sa région, 2022

Rapport du potentiel de développement touristique à Rue, Immotour sàrl, 2022

Plan directeur cantonal, thèmes T108, T115, T311, Etat de Fribourg, 2020



P4 - 01

Responsable

Région

Délai

En continu

Responsable

Commune

Délai

En continu

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

P4.1. Garantir la mise en œuvre de la stratégie touristique**a. Coordonner les instances**

La Région est responsable de coordonner les instances entre elles. Elle organise régulièrement une séance entre elle, l'office du tourisme, la Commune et toute autre instance qui serait impliquée dans le projet, de manière à s'assurer que les différents partis soient à jour sur les nouveautés.

b. Mettre en œuvre la stratégie touristique de Rue en respectant les principes

La Commune est responsable de mettre en œuvre la stratégie touristique de Rue, tout en respectant les principes définis ci-dessus.

c. Réfléchir à l'affectation nécessaire dans le PAL pour les projets touristiques

La Commune doit mener une réflexion sur l'affectation nécessaire dans le PAL pour les différents projets touristiques. Si une modification du PAL est nécessaire, elle finance cette modification.

d. Développer l'hébergement dans ce secteur touristique

La Commune propose à la Région des sites potentiels pour développer l'hébergement dans les environs de Rue. Elle communique également l'ouverture des nouveaux hébergements à l'office du tourisme afin que ce dernier puisse donner les informations nécessaires aux visiteurs.

Responsable

Commune

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

P4.2. Garantir l'accessibilité du site**a. Prévoir un accès en mobilité douce depuis les arrêts de transports publics**

La Commune prévoit un accès en mobilité douce sécurisé depuis la gare d'Ecublens et d'améliorer la qualité des cheminements piétonniers depuis les arrêts de bus les plus proches de la vieille ville. Des accès à la vieille ville, et notamment au château, sont également prévus pour les personnes à mobilité réduite arrivant en transports publics.

Responsable

Commune

Délai

Lors de la modification du PAL

Responsable

Instance d'approbation

Délai

Lors du permis de construire


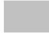














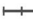








P4.3. Intégration dans le plan d'aménagement local

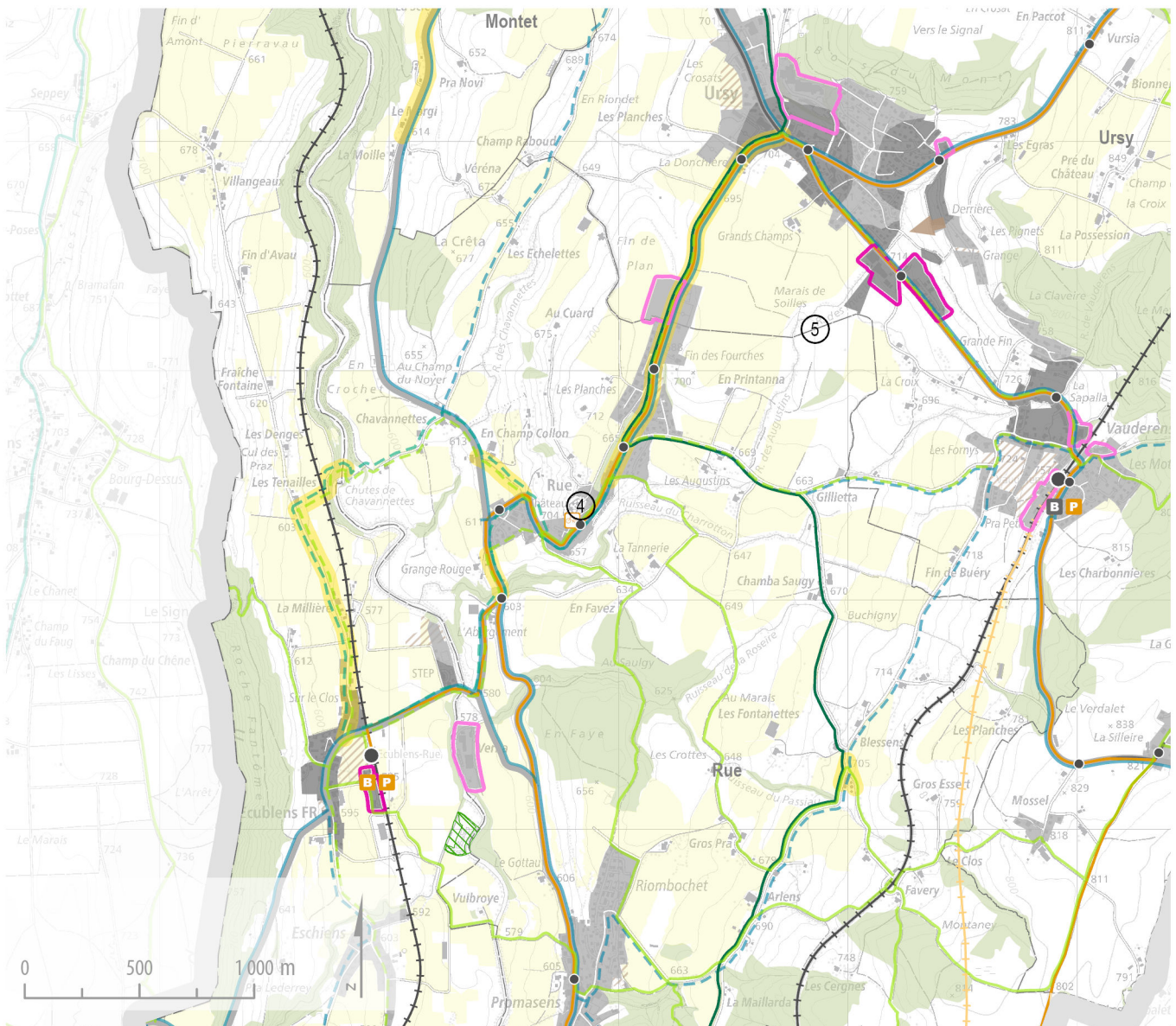
En cas de modification du plan d'aménagement local (PAL), la Commune doit prendre en considération les principes énoncés dans cette fiche de mesure.

Résumé des mesures de compétence communale mentionnées ci-dessus à intégrer dans le PAL (à ajouter).

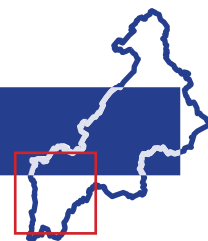
Extrait de la carte de synthèse

Légende

-  Projet phare
-  Zone à bâtir
-  Zone à bâtir en desserte TP A/B/C
-  Secteur d'extension de la zone à bâtir (incluant les propositions d'adaptations)
-  Direction d'extension de la zone à bâtir
-  Zone d'activités régionales
-  Zone d'activités locales
-  Route cantonale
-  Stationnement pour vélos à créer / à améliorer
-  P+R à créer / à améliorer
-  B+R à créer / améliorer
-  B+R existant
-  Arrêt de bus
-  Arrêt ferroviaire
-  Ligne de bus à créer / à développer
-  Ligne de bus
-  Ligne ferroviaire
-  Tronçon de mobilité douce à créer / à améliorer
-  Chemin de randonnée pédestre régional
-  Chemin de randonnée pédestre cantonal
-  Réseau cyclotourisme régional
-  Réseau cyclotourisme cantonal
-  Route du Coeur
-  Réseau cyclable utilitaire régional
-  Réseau cyclable utilitaire cantonal



P5. Triangle de transition Ursy, Vauderens, Rue



Ursy, Rue et Vauderens forment aujourd'hui trois centralités secondaires complémentaires. Chacune dispose d'atouts particuliers dans une vocation spécifique, par exemple le tourisme à Rue, les services publics à Ursy ou une gare (à renforcer) à Vauderens. Le territoire rural alentour pourrait être renforcé comme un «écrin» à vocation agricole, paysagère et de loisirs.

Les distances permettent d'imaginer la création d'une polarité cohérente sur la base de ces trois centralités, incluant le développement des secteurs ruraux inclus dans ce triangle.

L'enjeu majeur de ces trois centralités est la connexion intervillageoise en transports publics et en mobilité douce. Les axes de transports doivent répondre à la demande et permettre aux habitants, actifs et visiteurs de se rendre facilement d'un point à l'autre. Les réseaux de mobilité douce doivent également connecter les trois centralités tout en étant reliés aux réseaux régionaux et nationaux de cyclotourisme et piétonniers. Les espaces entre les trois centralités sont également importants afin de développer l'agriculture, les circuits courts, etc. et de maintenir une qualité de paysage ouvert.

Principes généraux

- ▶ Créer une seule entité cohérente et complémentaire pour mettre en place une stratégie de développement du sud de la Glâne
- ▶ Garder et promouvoir l'esprit du lieu : des villages à vocation rurale et artisanale «où il fait bon vivre»
- ▶ Mettre en avant les ressources locales (artisans, producteurs locaux, etc.)
- ▶ Rendre visible le sud de la région auprès des instances touristiques pour que cette région authentique puisse faire partie des circuits de visite (tourisme «verts», Route du Cœur, etc.)

Coordinateur PDR

Région

Responsable

Région en collaboration avec les communes

Entités concernées

Commune de Romont
Office du tourisme de Romont et sa région
Région

Stratégies

- U11 Préserver l'identité régionale en mettant en valeur le patrimoine construit, naturel et immatériel
- U12 Réussir une transition énergétique en préservant le paysage de la Glâne
- U21 Redonner une dynamique aux centres de localités
- E22 Créer des conditions favorables au développement de l'artisanat et des services dans les villages
- M12 Développer le réseau bus
- M41 Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales
- T13 Structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo et en créant des balades en boucle
- T14 Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme
- T22 Valoriser les produits du terroir, en appuyant les entreprises locales
- T23 Valoriser et développer l'offre touristique liée au patrimoine

Mesures liées

U1, E2, M1, M4, T1, T2, P4

Références

Entretiens avec la Commune de Romont, 2021 et 2023
Plan directeur cantonal, thèmes T108, T110 et T311, T403 Etat de Fribourg, 2020



Responsable

SMo

Délai

2030

Responsable

Région

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

P5.1. Développer des axes de transports publics et de mobilité douce**a. Créer une nouvelle ligne de bus en U entre Ecublens, Rue, Ursy, Vauderens, Chapelle et Oron.**

La nouvelle ligne permet de connecter les trois centralités. Cette mesure est explicitée et détaillée dans la fiche thématique M1.

b. Connecter les trois polarités avec les réseaux de mobilité douce

La Région s'assure que les trois centralités soient reliées par des réseaux de mobilité douce sûrs et attractifs.

c. Aménager une piste cyclable entre Ursy et Rue

La Commune s'occupe d'aménager un cheminement mixte pour piétons et cyclistes entre les deux polarités de Rue et Ursy. Le cheminement doit obligatoirement être séparé de la route cantonale. La Commune a la possibilité de demander un subventionnement à la Région.

Responsable

Région

Délai

Dès l'approbation du PDR

P5.2. Développer les espaces ruraux**a. Mener une étude pour un projet pilote de développement des espaces ruraux**

La Région mène une étude pour un projet pilote de développement des espaces ruraux. L'étude doit permettre de repenser l'espace entre les trois centralités en prenant en compte la potentiel de l'agroforesterie, de l'eau et de la pêche dans ce secteur. L'étude doit également prendre en considération les circuits courts et le patrimoine bâti, naturel, historique et archéologique.

Responsable

Commune

Délai

Lors de la modification du PAL

Responsable

Instance d'approbation

Délai

Lors du permis de construire

P5.3. Intégration dans le plan d'aménagement local

En cas de modification du plan d'aménagement local (PAL), la Commune doit prendre en considération les principes énoncés dans cette fiche de mesure.

Résumé des mesures de compétence communale mentionnées ci-dessus à intégrer dans le PAL (à ajouter).

Responsable

Région

Délai

























Dès les mise en oeuvre du PAR

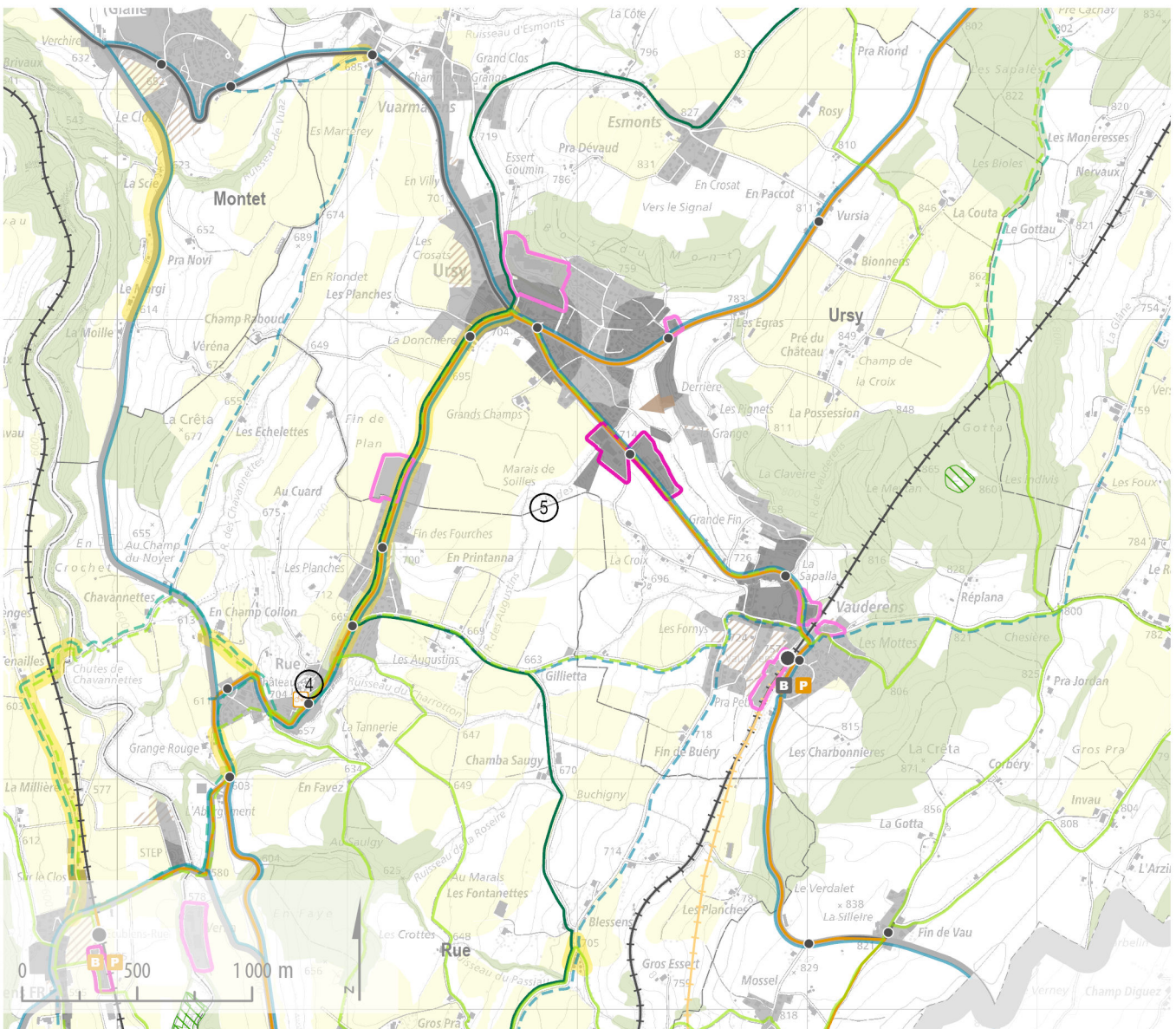
P5.4. Durabilité**a. Mettre en place un groupe de travail afin de réfléchir aux besoins pour le développement du secteur**

La Région met en place et gère un groupe de travail qui réfléchit au développement de ce triangle de transition entre les trois polarités. Elle implique notamment les deux communes d'Ursy et Rue et les acteurs principaux. Le groupe de travail réfléchit aux questions de mobilité douce, aux échanges avec les régions voisines, au développement souhaité pour chacune des polarités et au développement souhaité entre ces polarités.

Extrait de la carte de synthèse

Légende

- | | | | | | |
|---|--|---|--|--|---|
|  | Projet phare |  | Route cantonale |  | Tronçon de mobilité douce à créer / à améliorer |
|  | Zone à bâtir |  | Stationnement pour vélos à créer / à améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre régional |
|  | Zone à bâtir en desserte TP A/B/C |  | P+R à créer / à améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre cantonal |
|  | Secteur d'extension de la zone à bâtir (incluant les propositions d'adaptations) |  | B+R à créer / améliorer |  | Réseau cyclotourisme régional |
|  | Direction d'extension de la zone à bâtir |  | B+R existant |  | Route du Coeur |
|  | Zone d'activités régionales |  | Arrêt de bus |  | Réseau cyclable utilitaire régional |
|  | Zone d'activités locales |  | Arrêt ferroviaire |  | Réseau cyclable utilitaire cantonal |
| | |  | Ligne de bus à créer / à développer | | |
| | |  | Ligne de bus | | |
| | |  | Ligne ferroviaire | | |



P6. Requalification de la gare de Romont



La gare de Romont est le nœud principal des transports publics de la Glâne. C'est là que les grandes lignes de train et les lignes régionales de bus s'arrêtent. Elle relie ainsi la Glâne, mais aussi la Gruyère, aux agglomérations avoisinantes en permettant des relations directes à Lausanne et Genève ou à Fribourg, Berne ou Lucerne. Dans le PDR, la stratégie T12 considère Romont comme porte d'entrée de la Glâne, mettant en évidence le rôle stratégique joué par cet espace. Il revêt en effet différentes fonctions, comme "carte de visite" de la Glâne et comme interface de transports utilisée par de nombreux usagers. La qualité des espaces publics et l'efficacité des transbordements sont donc des enjeux majeurs à prendre en considération pour ce secteur. Des études sont en cours pour l'aménagement de la place de la gare comprenant la gare routière, le parking et le quai militaire.

La requalification de la gare permet de répondre à plusieurs objectifs du PDR. L'aménagement de l'interface de la gare doit permettre de faciliter le rabattement bus-train et encourager l'intermodalité (voiture-train ou mobilité douce-train/bus) pour réduire l'utilisation des transports individuels motorisés. La connexion de la gare à la vieille ville de Romont et aux autres points d'intérêt régionaux est importante pour les visiteurs qui transitent par la gare de Romont. Il est essentiel que ces derniers puissent rejoindre facilement un musée, un centre de formation, etc. En outre, l'image que renvoie la gare de Romont est la première que les visiteurs se font de la région en arrivant en Glâne. Des mesures doivent être prises pour garantir que la première image de la région soit positive et donne envie de la visiter.

Principes généraux

- ▶ Connecter la gare à la vieille ville
- ▶ Connecter la gare aux différents points d'intérêt régionaux
- ▶ Soigner les aménagements extérieurs pour créer une porte d'entrée bien intégrée dans le contexte local
- ▶ Mettre en évidence les produits du terroir de la Glâne
- ▶ Améliorer la visibilité et l'attractivité des points d'intérêts régionaux grâce à la signalétique
- ▶ Mettre en place des équipements durables à partir de ressources locales (par exemple bois ou autre savoir-faire local)
- ▶ Réaliser des équipements et des locaux accessibles à tous, biens connectés
- ▶ Préserver le patrimoine existant et le valoriser

Coordinateur PDR

Région

Responsable

Commune de Romont

Entités concernées

Service de la mobilité du Canton de Fribourg
Commune de Romont
Région de la Glâne
CFF, TPF
Office du Tourisme

Stratégies

- M11 Renforcer l'ossature ferroviaire
- M21 Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces
- M22 Développer des activités et services aux interfaces
- M31 Favoriser le report modal vers des modes plus durables
- T12 Repenser Romont comme porte d'entrée de la Glâne
- T14 Penser les transports publics en lien avec les loisirs et le tourisme

Mesures liées

M1, M2, M3, T1, P7, P8, P9

Références

Entretien avec les communes 2022
Plan directeur cantonal, projet P0401, Etat de Fribourg, 2020
Plan directeur cantonal, thèmes T201, T202, T203, Etat de Fribourg, 2020
Plan sectoriel des parcs-relais, Etat de Fribourg, 2018.



P6.1. Encourager la multimodalité

Responsable

Commune

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

a. Aménager l'interface multimodale

La gare routière doit être réaménagée pour correspondre mieux aux exigences de la demande de voyageurs et des normes en vigueur (LHand). Les espaces de stationnement des interfaces de transport sont dimensionnés selon le Plan sectoriel des parcs-relais et doivent donc tenir compte de l'offre qui y a été définie. L'interface doit proposer :

- Des quais de bus attractifs, accessibles pour tous et sécurisés;
- Du stationnement pour les vélos (places abritées et sécurisées);
- Du stationnement pour les voitures (P+R, dépose-minute, courte durée, taxi);
- Des espaces de recharge pour voitures électriques;
- Une offre et des places de stationnement pour des véhicules partagés (ex. Mobility carsharing, covoiturage)

b. Mettre en place une coordination entre les acteurs

La Commune coordonne l'aménagement de l'interface entre les différents acteurs, comme les CFF, TPF, l'Armée, l'Office du tourisme, etc. Elle organise des séances régulières durant la phase de réaménagement de la gare et organise une séance une fois par année même lorsque les travaux sont terminés. Elle prend les mesures provisoires nécessaires pour garantir la fonctionnalité et l'image du site durant le processus. Finalement, elle informe régulièrement la Région sur l'avancée du projet.

c. Soigner la qualité des espaces publics

De nombreux piétons fréquentent le périmètre de la gare, pour se rendre vers la vieille ville ou le nouveau campus, pour partir en excursion, pour transiter d'un mode de transport à un autre, pour attendre un train ou se donner rendez-vous, etc.. La qualité des cheminements et la fonction de séjour sont dès lors à soigner.

Responsable

Commune

Délai

En continu

Responsable

Commune

Délai

En continu

P6.2. Créer une connexion depuis la gare vers les points d'intérêts

a. Connecter la gare à la vieille ville

La vieille ville de Romont est concernée par un projet de revalorisation des espaces publics. Cette attractivité renforcée rend d'autant plus importante la connexion de la gare à la vieille ville. Un système de transports est mis en place pour donner la possibilité aux visiteurs de se rendre dans la vieille ville facilement et sans effort, et le parcours à pied doit être rendu le plus agréable possible.

La signalétique est également à améliorer afin d'indiquer aux visiteurs comment se rendre de la gare à la vieille ville de manière rapide, que ce soit en transports publics ou à pied.

b. Connecter la gare aux points d'intérêts régionaux

Les liaisons en transports publics, principalement le week-end et les jours fériés, et en mobilité douce depuis la gare de Romont aux points d'intérêts régionaux (prioritairement les sites faisant l'objet d'une fiche de projet) doivent être améliorées. Une liaison attractive entre la gare et le secteur stratégique offre par exemple un potentiel intéressant de développement. La signalétique est améliorée afin d'orienter les visiteurs vers les bons transports publics ou vers les itinéraires cyclables et piétonniers.

Responsable

SMo, Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

SMo, Commune

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

P6.3. Améliorer l'attractivité de la Glâne et de ses points d'intérêt

a. Proposer une vitrine avec les produits du territoire à la gare

L'office du tourisme met en place un point de vente self-service à la gare pour donner la possibilité aux visiteurs de mieux connaître et acheter les produits locaux. Les entreprises et commerces peuvent participer au projet en proposant des produits à mettre en vente. Cette vitrine permet non seulement de vendre des produits, mais également d'en faire la promotion. Le but est que les visiteurs puissent mieux connaître le patrimoine du goût en Glâne.

Le point de vente self-service est complété avec des brochures ou affiches donnant des informations (description, horaire, prix, etc.) à propos des éléments touristiques à visiter dans la Région et les prochaines manifestations régionales.

b. Mettre en place une signalétique précise à la gare

Une signalétique claire à la gare oriente les visiteurs pour les éléments suivants :

- Les hébergements et restaurants.
- Itinéraires piétons et cyclables régionaux, et plus particulièrement la Via Jacobi et la Route du Cœur.
- Les points d'intérêts régionaux (itinéraire et temps de parcours à pied et en vélo).

Responsable

Office du tourisme de Romont et sa région

Délai

2 ans après l'approbation du PDR

Responsable

Office du tourisme de Romont et sa région

Délai

Dès l'approbation du PDR

P6.4. Intégration dans le plan d'aménagement local

En cas de modification du plan d'aménagement local (PAL), la Commune doit prendre en considération les principes énoncés dans cette fiche de mesure.

Résumé des mesures de compétence communale mentionnées ci-dessus à intégrer dans le PAL (à ajouter).

Responsable

Commune

Délai

Lors de la modification du PAL

Responsable

Instance d'approbation

Délai

Lors du permis de construire

P6.5. Durabilité

a. Créer des espaces verts de qualité

La Commune s'assure que des espaces verts de qualité soit planifiés afin de proposer des ombrages végétalisés pour les grandes chaleurs en été.

a. Organiser un concours d'architectes paysagistes afin d'orienter les aménagements sous un angle novateur

La Commune organise un concours pour les architectes paysagistes afin d'orienter les aménagements sous un angle novateur. Ce concours permettrait de définir les points forts du site en termes de beauté et d'attractivité.

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable



































Commune

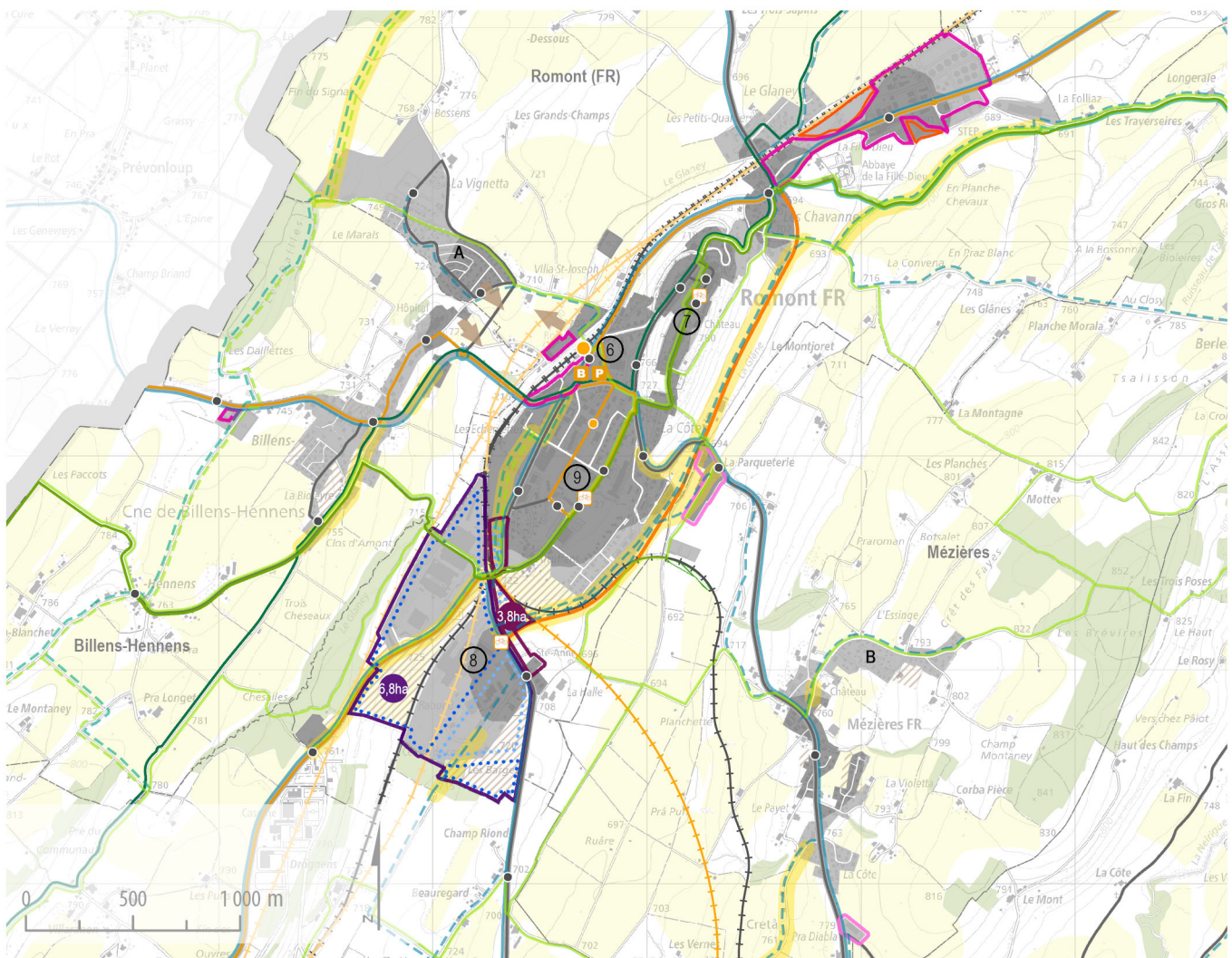
Délai

Dès l'approbation du PDR

Extrait de la carte de synthèse

Légende

- | | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|
|  | Projet phare |  | Route cantonale |  | Tronçon de mobilité douce à créer / à améliorer |
|  | Zone à bâtir |  | Route de contournement à Romont - à créer (tracé indicatif) |  | Chemin de randonnée pédestre régional |
|  | Zone à bâtir en desserte TP A/B/C |  | Stationnement pour vélos à créer / à améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre cantonal |
|  | Secteur d'extension de la zone à bâtir (incluant les propositions d'adaptations) |  | P+R à créer / à améliorer |  | Via Jacobi |
|  | Direction d'extension de la zone à bâtir |  | B+R à créer / améliorer |  | Réseau cyclotourisme régional |
|  | Secteur stratégique |  | Arrêt de bus à créer / améliorer |  | Réseau cyclotourisme cantonal |
|  | Zone d'activités régionales prioritaires |  | Arrêt de bus |  | Route du Coeur |
|  | Zone d'activités régionales |  | Arrêt de train à créer / améliorer |  | Réseau cyclable utilitaire régional |
|  | Zone d'activités locales |  | Ligne de bus à créer / à développer |  | Réseau cyclable utilitaire cantonal |
|  | Extension du secteur stratégique |  | Ligne de bus | | |
|  | Extension de la zone d'activités régionale |  | Ligne ferroviaire à créer (tracé indicatif) | | |
|  | Haute valeur ajoutée |  | Ligne ferroviaire | | |
|  | Petites et moyennes entreprises | | | | |



P7. Nouvelle identité en vieille ville de Romont



La vitalité du centre historique est essentielle pour la région, en termes d'image, d'attractivité touristique et d'offre en services spécialisés à la population de la Glâne. Or la vieille ville est concurrencée par les nouvelles implantations commerciales à la gare et en périphérie, plus facilement accessibles. Les points d'intérêts touristiques, les commerces locaux, ainsi que les activités proposées, doivent être mis en valeur et reliés entre eux dans l'idée de créer un cadre de vie et de découverte attractif. La gestion du stationnement, des circulations et l'aménagement des espaces publics doivent permettre la réalisation de ces objectifs. Des mandats d'étude parallèles (MEP) sont en cours pour donner une nouvelle identité à la vieille ville.

Les mesures prises par la commune de Romont, notamment celles initiées par les MEP, sont déjà relativement avancées. Elles constituent le fil rouge pour la mise en valeur de ce projet phare. Par conséquent, la première mesure est la mise en œuvre des résultats des MEP. A l'échelle de la région, certaines actions complémentaires sont importantes afin d'assurer la cohérence de la vision régionale : en premier lieu des espaces publics permettant de mettre en valeur les points d'intérêt de la vieille ville et de les connecter entre eux. Mais également des actions pour renforcer leurs liens avec les autres points d'intérêt de la région, afin d'augmenter l'attractivité de ceux-ci en les mettant en valeur depuis la vieille ville de Romont.

Principes généraux

- ▶ Assurer au niveau de la gouvernance une coordination entre tous les acteurs et les utilisateurs
- ▶ Mettre en valeur le patrimoine historique et archéologique
- ▶ Maintenir les services et commerces de proximité
- ▶ Répondre aux exigences du développement durable et soutenir le report modal envisagé par la région
- ▶ Garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- ▶ Favoriser les commerces locaux et les produits du terroir
- ▶ Préserver le patrimoine existant en tenant compte de l'historique des lieux

Coordinateur PDR

Région

Responsable

Commune de Romont

Entités concernées

Commune de Romont

Office du tourisme

Stratégies

- U21 Redonner une dynamique aux centres de localités
- U22 Développer les lieux de rencontre
- M31 Favoriser le report modal vers des modes plus durables
- T12 Repenser Romont comme porte d'entrée de la Glâne
- T13 Structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo et en créant des balades en boucle
- T21 Renforcer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs existante auprès de la jeunesse et de la population
- T23 Valoriser et développer l'offre touristique liée au patrimoine

Mesures liées

U2, M3, T1, T2, P6, P9

Références

Plan directeur cantonal, thèmes T108 et T207, Etat de Fribourg, 2020



P7 - 01

Responsable

Commune

Délai

Dès l'obtention des résultats du MEP

P7.1. Mettre en œuvre le MEP**a. Garantir la mise en œuvre des mesures des résultats des MEP**

La Commune s'assure que les résultats des MEP soient mis en œuvre, notamment des mesures à court et moyen terme. Ces mesures touchent essentiellement la circulation (concept de stationnement par exemple), le but étant de mettre en valeur la qualité architecturale des bâtiments intramuros.

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

P7.2. Lier les points d'intérêt de la vieille ville**a. Développer et valoriser les cheminements de mobilité douce entre les points d'intérêts de la vieille ville**

L'application SuisseMobile identifie plusieurs itinéraires à travers la vieille ville, qui sont balisés sur le terrain. En lien avec les mesures prévues pour revaloriser les espaces publics, la Commune revalorise ces itinéraires en les complétant par une meilleure signalétique. Dans un souci d'accessibilité universelle, des alternatives sont proposées aux escaliers. Des informations sont données le long du cheminement sur les monuments et endroits à visiter pour inciter les visiteurs à s'y intéresser et à y entrer.

Responsable

Office du tourisme de Romont et sa région

Délai

Dès l'approbation du PDR

P7.3. Améliorer l'attractivité de la Glâne et de ses points d'intérêt**a. Développer une offre touristique liant des éléments de la vieille ville et des autres sites de la région**

Des offres thématiques, liant par exemple un musée de la vieille ville et un site de la région, encouragent les visiteurs à prolonger leur expérience dans la région.

b. Uniformiser la signalétique et certains points de repère

Une cohérence dans la signalétique, en lien avec les documents touristiques, aide le visiteur à percevoir la richesse de l'offre régionale. Un choix coordonné de certains éléments du mobilier urbain (panneaux d'information par exemple) renforce l'identité régionale et la perception d'une offre cohérente sur l'ensemble de la région.

c. Installer plusieurs tables panoramiques

Plusieurs tables panoramiques sont installées dans la vieille ville aux endroits stratégiques où la vue permet de voir au-delà de la ville. Les tables panoramiques doivent représenter non seulement les sommets alentour, mais également tous les points d'intérêt régionaux, en lien avec l'offre touristique. Romont étant la porte d'entrée de la Glâne, il est nécessaire que les autres éléments à visiter y soient visibles et que les visiteurs aient envie de s'y rendre.

Responsable

Région

Communes

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

P7.4. Intégration dans le plan d'aménagement local

En cas de modification du plan d'aménagement local (PAL), la Commune doit prendre en considération les principes énoncés dans cette fiche de mesure.

Résumé des mesures de compétence communale mentionnées ci-dessus à intégrer dans le PAL (à ajouter).

Responsable

Commune

Délai

Lors de la modification du PAL

Responsable

Instance d'approbation

Délai

Lors du permis de construire

P7.5. Durabilité

a. Créer des espaces verts de qualité

La Commune s'assure que des espaces verts de qualité soient planifiés afin de proposer des ombrages végétalisés pour les grandes chaleurs en été. Elle veille à ce que la structure de jardinets et l'arborisation de ses coteaux soit mise en valeur.

b. Organiser un concours d'architectes paysagistes afin d'orienter les aménagements sous un angle novateur

La Commune organise un concours pour les architectes paysagistes afin d'orienter les aménagements sous un angle novateur. Ce concours permettrait de définir les points forts du site en termes de beauté et d'attractivité.

c. Organiser une séance avec toutes les instances, personnes impliquées dans les aménagements de la vieille ville

La Commune organise une séance qui regroupe toutes les instances décisionnelles, les usagers et associations d'intérêts prépondérants, ainsi que des spécialistes, afin de définir les besoins attendus et les mesures possibles sur ce secteur aux multiples interconnexions. Le groupe de travail édicte des principes d'aménagements clairs, ambitieux et novateurs dans la vision d'un bourg vivant et actif qui soit attractif pour le tourisme durable, tout en proposant une bonne qualité de vie et une mixité sociale à ses habitants.

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable



































Commune

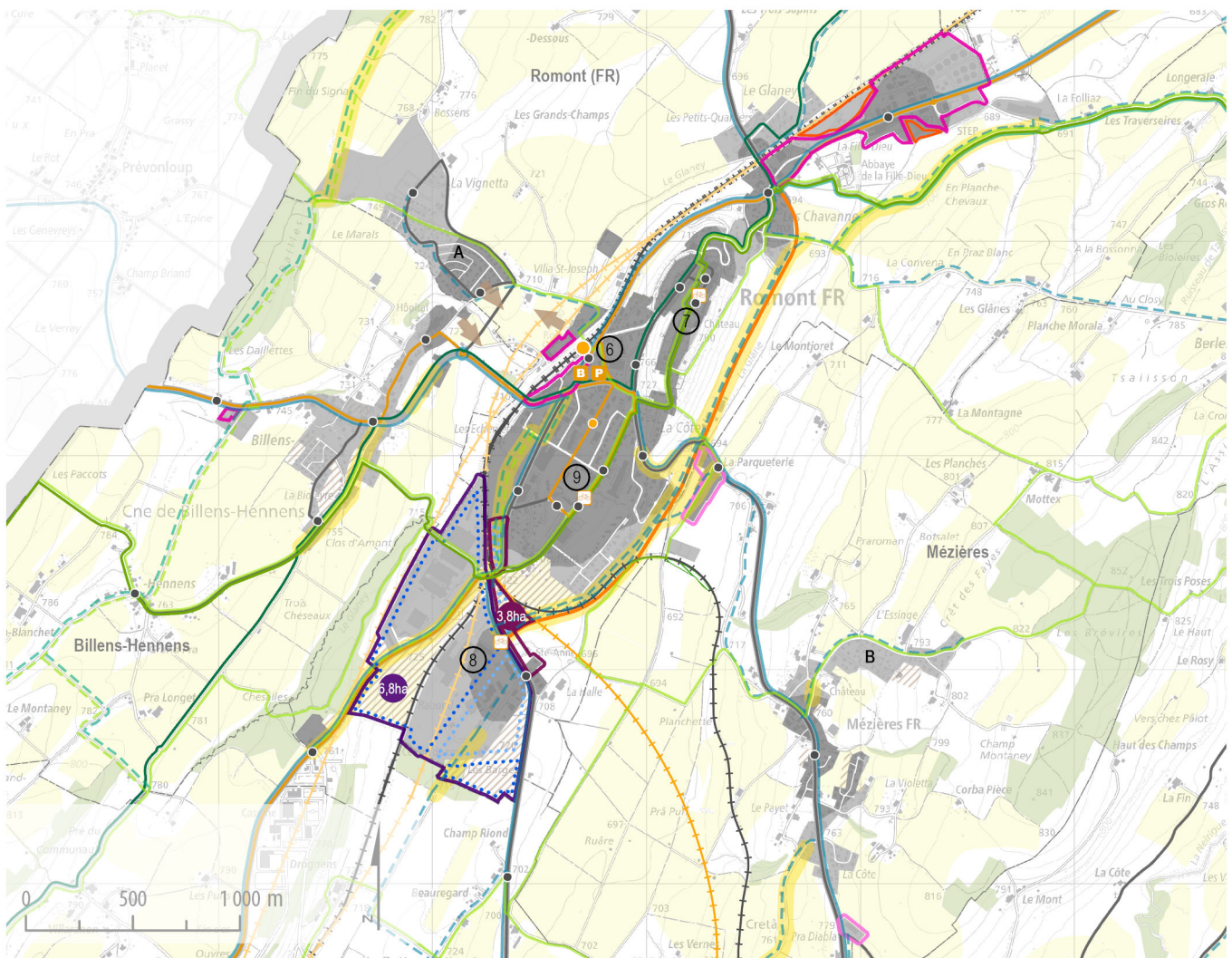
Délai

Dès l'approbation du PDR

Extrait de la carte de synthèse

Légende

- | | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|
|  | Projet phare |  | Route cantonale |  | Tronçon de mobilité douce à créer / à améliorer |
|  | Zone à bâtir |  | Route de contournement à Romont - à créer (tracé indicatif) |  | Chemin de randonnée pédestre régional |
|  | Zone à bâtir en desserte TP A/B/C |  | Stationnement pour vélos à créer / à améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre cantonal |
|  | Secteur d'extension de la zone à bâtir (incluant les propositions d'adaptations) |  | P+R à créer / à améliorer |  | Via Jacobi |
|  | Direction d'extension de la zone à bâtir |  | B+R à créer / améliorer |  | Réseau cyclotourisme régional |
|  | Secteur stratégique |  | Arrêt de bus à créer / améliorer |  | Réseau cyclotourisme cantonal |
|  | Zone d'activités régionales prioritaires |  | Arrêt de bus |  | Route du Coeur |
|  | Zone d'activités régionales |  | Arrêt de train à créer / améliorer |  | Réseau cyclable utilitaire régional |
|  | Zone d'activités locales |  | Ligne de bus à créer / à développer |  | Réseau cyclable utilitaire cantonal |
|  | Extension du secteur stratégique |  | Ligne de bus | | |
|  | Extension de la zone d'activités régionale |  | Ligne ferroviaire à créer (tracé indicatif) | | |
|  | Haute valeur ajoutée |  | Ligne ferroviaire | | |
|  | Petites et moyennes entreprises | | | | |



P8. Secteur d'activités stratégique et zones d'activités régionales de Romont



Le secteur d'activités stratégique de Romont comprend deux zones : En Raboud et La Maillarde. 42 hectares sont déjà affectés en zone d'activités. Presque 19 hectares d'extensions sont prévus au PDCant pour de futurs projets. Grâce à sa proximité directe aux routes cantonales et aux lignes ferroviaires, le secteur présente de vrais atouts pour des entreprises générant des déplacements de marchandises. Comme la qualité de la desserte en transports publics est aujourd'hui insuffisante, l'accessibilité en mobilité douce depuis le centre de Romont joue un rôle déterminant.

Le secteur stratégique comprend plusieurs secteurs dont la vocation est différente : certains sont occupés par de grandes entreprises, comme Nespresso, d'autres par des PME. L'objectif est d'offrir des implantations adaptées aux besoins de ces différents types d'entreprises. Toutes pourront profiter d'une riche palette de services, rendue possible par l'importance du site. Des conditions cadres sont définies afin que chaque mètre carré à disposition de la région soit utilisé de la manière la plus judicieuse.

La première mesure est de favoriser les échanges entre les utilisateurs du site. Le secteur stratégique présente aujourd'hui déjà un grand nombre d'utilisateurs. En prévoyant son développement et le développement de la zone régionale à proximité, les utilisateurs et leurs interactions vont également augmenter. L'enjeu est donc de favoriser des échanges afin de permettre un bon développement du site et un site offrant des espaces en commun. Avec l'augmentation des utilisateurs, les trajets vont également augmenter. Le but est de favoriser la mobilité durable pour limiter les effets indésirables de transports individuels motorisés. De plus, les transports publics et la mobilité douce sont mis en avant afin de donner la possibilité d'utiliser un autre type de transport plus respectueux de l'environnement.

Principes généraux

- ▶ Adapter la réglementation pour préciser les secteurs à vocation «haute valeur ajoutée» et ceux destinés aux «PME»
- ▶ Limiter les places de parcs en surface
- ▶ Favoriser les trajets en transports publics et en mobilité douce.
- ▶ Répondre aux principes de qualité suivants :
 - Optimiser l'utilisation du sol
 - Mettre en valeur le bâti existant d'un point de vue paysager
 - Intégrer les nouveaux volumes bâtis dans le paysage
- ▶ Mettre en œuvre des règles claires de construction et d'aménagement pour lutter contre le réchauffement climatique, promouvoir la biodiversité et éviter le mitage du territoire
- ▶ Intégrer les nouveaux aménagements dans le contexte paysager local avec des infrastructures « à taille humaine »
- ▶ Encourager la mobilité douce et l'utilisation des transports publics.
- ▶ Définir clairement les principes d'aménagement de ces zones selon une approche holistique
- ▶ Etablir des connexions avec les centres anciens, notamment avec les commerces locaux, les artisans, etc.
- ▶ Respecter la structure paysagère (alignement des éléments topographiques et hydrographiques, bocages, vergers)

Coordinateur PDR

Région

Responsable

Commune de Romont

Entités concernées

Commune de Romont

Office du tourisme de Romont et sa région

Stratégies

- E11 Renforcer les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires
- E12 Développer des synergies entre l'économie privée et les écoles professionnelles
- E13 Mettre en place une gestion régionale dynamique des zones d'activités régionale prioritaires
- E14 Encourager les synergies et développer des écosystèmes entrepreneuriaux
- M12 Développer le réseau bus
- M31 Favoriser le report modal vers des modes plus durables
- M32 Éviter, raccourcir et optimiser les déplacements motorisés
- M41 Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales.
- M42 Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux depuis l'arrêt TP le plus proche.

Mesures liées

E1, M1, M3, M4, P6, P7, P10

Références

Entretiens avec la Commune de Romont, 2021 et 2023
Plan directeur cantonal, thèmes T108 et T207, Etat de Fribourg, 2020
Plans de mobilité d'entreprise (LMob, art. 49)



P8 - 01

Responsable

Région

Délai

Annuellement

Responsable

Région

Délai

En continu

Responsable

Région

Délai

En continu

P8.1. Favoriser les échanges entre les utilisateurs du site**a. Organiser une séance annuelle avec les utilisateurs du site**

La Région organise une séance annuelle avec les utilisateurs du site, tels que le Canton, la Commune, les entreprises, etc., afin de favoriser les échanges. Pendant cette séance, un atelier de deux heures est mis sur pied pour discuter des stratégies et des relations entre les acteurs.

b. Utiliser les espaces publics et communautaires pour favoriser les rencontres

Afin de créer des synergies, les espaces publics et communautaires sont mis à disposition pour favoriser les rencontres entre les usagers du site, comme les cafétérias ou des espaces verts en extérieur avec des bancs et des tables pour les mois d'été. La Région s'assure que les entreprises se coordonnent pour favoriser la mise en place de lieux de détente communs.

c. Partager les services entre les entreprises

Les entreprises se coordonnent pour partager les services comme la crèche, les restaurants, les kiosques, etc. D'une part, cela permet de diminuer les coûts pour une seule entreprise et, d'autre part, de favoriser les lieux de rencontre entre employés de différentes entreprises. Le but est de développer un écosystème d'entreprises (cf. fiche thématique E14). La Région s'assure que les entreprises se coordonnent pour partager les divers services pour les dépendants.

P8.2. Promouvoir la mobilité durable**a. Etablissement de plans de mobilité d'entreprise**

Les entreprises avec plus de 50 employés doivent présenter un plan de mobilité entreprise (PME) à la Commune selon l'art. 49 de la LMob. Les mesures contenues dans un tel plan doivent permettre de rendre les déplacements professionnels et pendulaires plus durables. La Commune s'assure que les entreprises concernées suivent cette obligation.

Les mesures suivantes peuvent notamment être mises en œuvre dans les plans de mobilité d'entreprise :

- Tarification des places de stationnement : des places de stationnement payantes sont mises en place afin de favoriser les transports publics et la mobilité douce. Les recettes issues de la tarification sont réutilisées pour subventionner les mesures pour la mobilité douce.
- Subventionnement des abonnements pour les transports publics : les entreprises subventionnent les abonnements pour les transports publics et proposent à leurs employés de leur offrir l'abonnement demi-tarif.
- Encourager le covoiturage : les entreprises encouragent le recours à la plateforme Frimobility et prévoient des places de stationnement réservées pour le covoiturage.
- Installer des bornes de recharge pour voitures électriques : des bornes de recharge (avec panneaux solaires) pour les voitures électriques sont installées et les véhicules de service sont électrifiés.
- Améliorer le stationnement pour les vélos : les entreprises installent des couverts à vélo sécurisés. Des prises pour recharger les vélos électriques sont mises à disposition, de même que des casiers et une pompe pour regonfler les pneus. Idéalement, des douches sont aussi mises à disposition des collaborateurs venant au travail à vélo.

- Mettre à disposition des vélos : les entreprises proposent des vélos aux collaborateurs qui arrivent en train ou en bus à la gare de Romont. La gare de Romont étant située relativement loin du site, il est important de permettre aux usagers des transports publics de se rendre sur leur lieu de travail rapidement.

P8.3. Améliorer l'accès et les déplacements en mobilité douce

a. Raccorder le secteur au réseau cyclable utilitaire

La Commune raccorde le réseau cyclable régional utilitaire au secteur stratégique et aux zones d'activités régionales de Romont en sécurisant les tronçons nécessaires.

b. Aménager un itinéraire de mobilité douce depuis la gare de Romont

La Commune planifie un itinéraire sécurisé pour la mobilité douce depuis la gare de Romont.

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

P8.4. Intégration dans le plan d'aménagement local

En cas de modification du plan d'aménagement local (PAL), la Commune doit prendre en considération les principes énoncés dans cette fiche de mesure.

Résumé des mesures de compétence communale mentionnées ci-dessus à intégrer dans le PAL (à ajouter).

Responsable

Commune

Délai

Lors de la modification du PAL

Responsable

Instance d'approbation

Délai

Lors du permis de construire

P8.5. Durabilité

a. Mettre en place une gouvernance intégrée

La Commune est chargée de mettre en place un groupe de travail qui établit des cahiers des charges clairs à l'intention des futurs utilisateurs du secteur. Le groupe de travail s'appuie sur des spécialistes pour établir des outils adéquats selon les thématiques.

b. Rédiger un cahier des charges pour favoriser le développement durable

La Région s'engage à encourager les entreprises à tenir compte du développement durable à tous les niveaux. Pour cela, elle rédige un cahier des charges sur lequel les entreprises peuvent se baser pour intégrer la durabilité dans chaque étape de processus.

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable



































Région

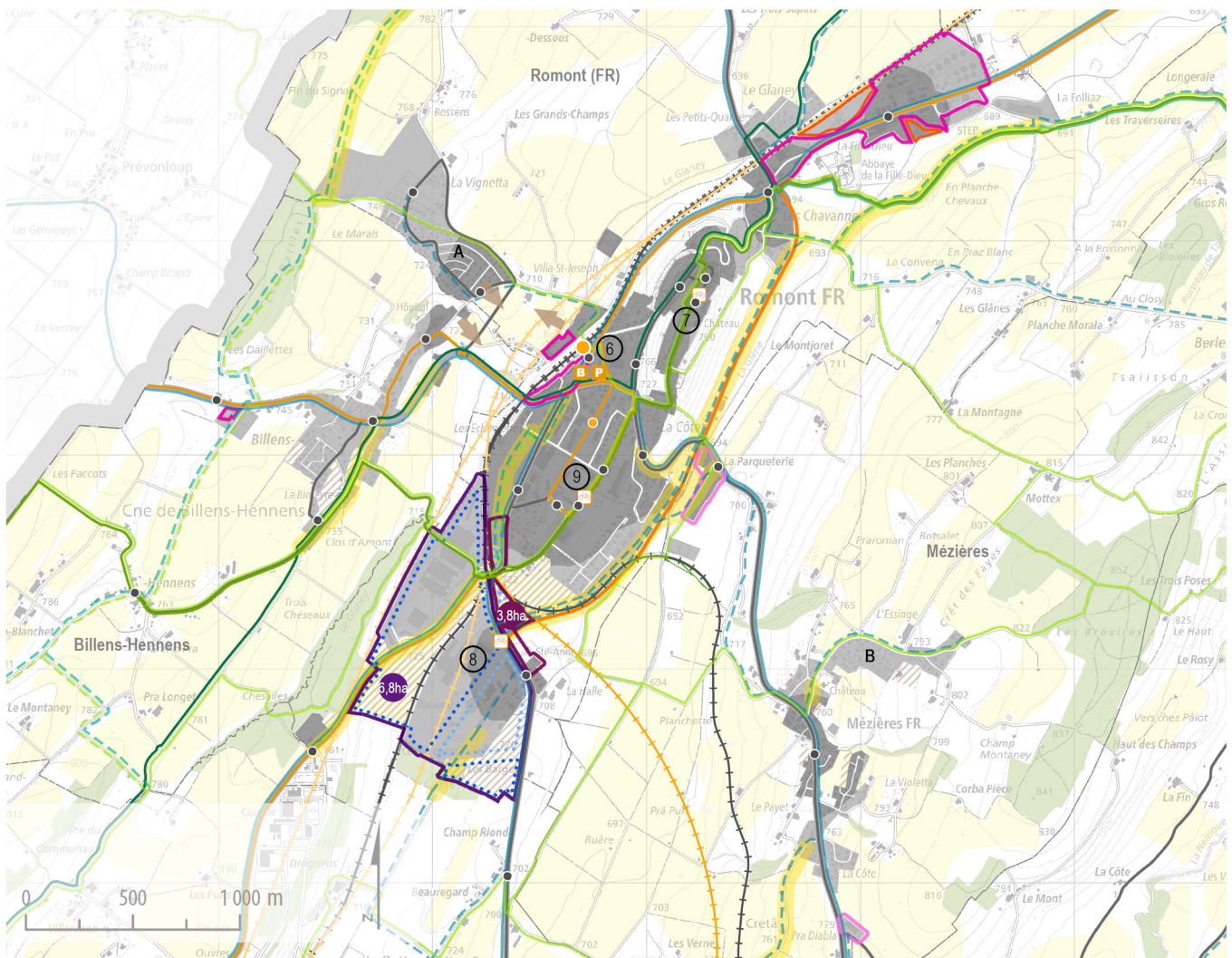
Délai

Dès l'approbation du PDR

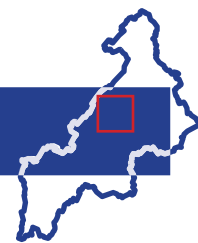
Extrait de la carte de synthèse

Légende

- | | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|
|  | Projet phare |  | Route cantonale |  | Tronçon de mobilité douce à créer / à améliorer |
|  | Zone à bâtir |  | Route de contournement à Romont - à créer (tracé indicatif) |  | Chemin de randonnée pédestre régional |
|  | Zone à bâtir en desserte TP A/B/C |  | Stationnement pour vélos à créer / à améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre cantonal |
|  | Secteur d'extension de la zone à bâtir (incluant les propositions d'adaptations) |  | P+R à créer / à améliorer |  | Via Jacobi |
|  | Direction d'extension de la zone à bâtir |  | B+R à créer / améliorer |  | Réseau cyclotourisme régional |
|  | Secteur stratégique |  | Arrêt de bus à créer / améliorer |  | Réseau cyclotourisme cantonal |
|  | Zone d'activités régionales prioritaires |  | Arrêt de bus |  | Route du Coeur |
|  | Zone d'activités régionales |  | Arrêt de train à créer / améliorer |  | Réseau cyclable utilitaire régional |
|  | Zone d'activités locales |  | Ligne de bus à créer / à développer |  | Réseau cyclable utilitaire cantonal |
|  | Extension du secteur stratégique |  | Ligne de bus | | |
|  | Extension de la zone d'activités régionale |  | Ligne ferroviaire à créer (tracé indicatif) | | |
|  | Haute valeur ajoutée |  | Ligne ferroviaire | | |
|  | Petites et moyennes entreprises | | | | |



P9. Campus d'Arruffens



Le campus d'Arruffens au centre de Romont est appelé ainsi par sa vocation scolaire et éducative. Une école primaire y est prévue avec un centre de gymnastique régional. Ces bâtiments s'ajouteront aux deux complexes régionaux inaugurés en 2020 : Epicentre et le Carré d'As. Sans oublier la rénovation du cycle d'orientation (CO) en cours de réalisation et le Bicubic avec sa salle de spectacle et ses halles de sport. Ce secteur évolue vers un campus dont le rayonnement couvre l'ensemble de la région, avec de nombreux lieux de rencontre, pour les jeunes notamment. Sa situation centrale, à proximité de la gare de Romont, offre une chance de limiter le trafic généré par ce nouveau pôle.

Un espace multifonctionnel tel que le campus d'Arruffens pourrait devenir un centre avec une portée régionale pour les écoliers, les jeunes, les manifestations, etc. Garantir une excellente accessibilité multimodale du campus est primordial pour encourager l'ensemble des usagers à s'y rendre autrement qu'en voiture. Le but est qu'ils puissent se déplacer facilement entre les différents secteurs de Romont tels que la vieille ville, la gare et la zone d'activités. La vocation de „espace multifonctionnel“ donnée par le PDR est à maintenir afin de pouvoir répondre à diverses demandes des utilisateurs et de pouvoir accueillir des manifestations de type différent.

Principes généraux

- ▶ Maintenir une flexibilité dans l'aménagement du secteur
- ▶ Tenir compte des changements climatiques en évitant les îlots de chaleur, en gérant les eaux pluviales et en utilisant des ressources locales et durables
- ▶ Aménager un espace extérieur multigénérationnel et soignant la cohabitation des différents usages, par exemple dans le choix du mobilier urbain
- ▶ Aménager des cheminements directs, sûrs et agréables (arborisation, mobilier urbain) à travers le site pour les piétons et les vélos, en tenant compte des besoins spécifiques de chacun
- ▶ Anticiper la vocation de rencontre du secteur pour les nouveaux quartiers environnants et les zones d'activités à proximité
- ▶ Définir les besoins de chacun afin d'y répondre par une analyse pondérée (pesée des intérêts) pour obtenir un projet cohérent et proportionné
- ▶ Préserver le patrimoine existant et le valoriser

Coordinateur PDR

Région

Responsable

Commune de Romont

Entités concernées

Commune de Romont

TPF

Région

Stratégies

- U14 Appuyer les sociétés locales pour renforcer l'identité régionale
- U22 Développer les lieux de rencontre
- M12 Développer le réseau bus
- M31 Favoriser le report modal vers des modes plus durables
- M41 Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales
- M42 Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux depuis l'arrêt TP le plus proche
- T21 Renforcer et valoriser l'offre culturelle et de loisirs existante auprès de la jeunesse, de la population et des hôtes et développer de nouvelles offres complémentaires en réseau
- T23 Valoriser et développer l'offre touristique liée au patrimoine

Mesures liées

U1, U2, M1, M3, M4, T2, P6, P7

Références

Entretiens avec la Commune de Romont, 2021 et 2023
Plan directeur cantonal, thèmes T110, T201 et T207, Etat de Fribourg, 2020



Responsable

SMo

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Région

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

Au moment de l'aménagement de l'esplanade

Responsable

Région

Délai

Plus long terme

Responsable

Commune

Délai

Lors de la modification du PAL

Responsable

Instance d'approbation

Délai

Lors du permis de construire

P9.1. Prévoir une bonne accessibilité en mobilité douce et en transports publics**a. Prévoir un accès direct depuis la gare en transports publics**

Dans la mesure du possible, les bus régionaux doivent desservir l'arrêt Arruffens avant ou après l'arrêt „Romont, gare“ afin d'éviter aux passagers de devoir changer de bus.

b. Prévoir une liaison en mobilité douce depuis le campus vers les autres points d'intérêt

Une liaison en mobilité douce est à prévoir pour rejoindre les autres points d'intérêt comme la gare, la vieille ville et le secteur stratégique. L'itinéraire doit être continu et aménagé de manière agréable et sûre pour les utilisateurs.

c. Mettre à disposition des vélos et trottinettes électriques en libre-service

La Région met à disposition des vélos et trottinettes électriques aux différents points d'intérêts de Romont, dont le campus. Cela permet aux visiteurs de se rendre facilement depuis le campus vers les autres points d'intérêt à Romont sans utiliser les transports individuels motorisés.

d. Garantir les accès pour les personnes à mobilité réduite

Les accès en mobilité douce depuis la gare sont aménagés de manière à rendre le campus accessible pour les personnes à mobilité réduite. Des places de parc réservées pour les personnes à mobilité réduite doivent être prévues à proximité des entrées des divers bâtiments.

P9.2. Maintenir un espace multifonctionnel**a. Aménager l'esplanade de manière à permettre l'accueil de manifestations de natures diverses**

La grande place prévue est un espace multifonctionnel qui permet d'organiser différents types de manifestations. Il est important de l'aménager de manière à garder une certaine flexibilité, par exemple pour pouvoir accueillir des gradins, implanter une tente, garder la place libre pour une manifestation à l'air libre, etc.

b. Organiser des camps de sport

Le site présente de nombreuses possibilités de pratiquer divers sports (salle de gymnastique, piscine, athlétisme). La Région promeut le site auprès des écoles de la région et des régions voisines afin d'attirer des classes pour des camps polysports. La Région prévoit également des hébergements pour accueillir ces classes, en partenariat avec les hôtels et hébergements existants. Elle favorise également l'ouverture de nouvelles structures d'hébergement pour ce genre de camp.

P9.3. Intégration dans le plan d'aménagement local

En cas de modification du plan d'aménagement local (PAL), la Commune doit prendre en considération les principes énoncés dans cette fiche de mesure.

Résumé des mesures de compétence communale mentionnées ci-dessus à intégrer dans le PAL (à ajouter).

P9.4. Durabilité

a. Mettre en place une gouvernance intégrée

La Commune est chargée de mettre en place un groupe de travail qui établit des cahiers des charges clairs à l'intention des futurs utilisateurs du secteur. Le groupe de travail s'appuie sur des spécialistes pour établir des outils adéquats selon les thématiques.

Responsable



































Commune

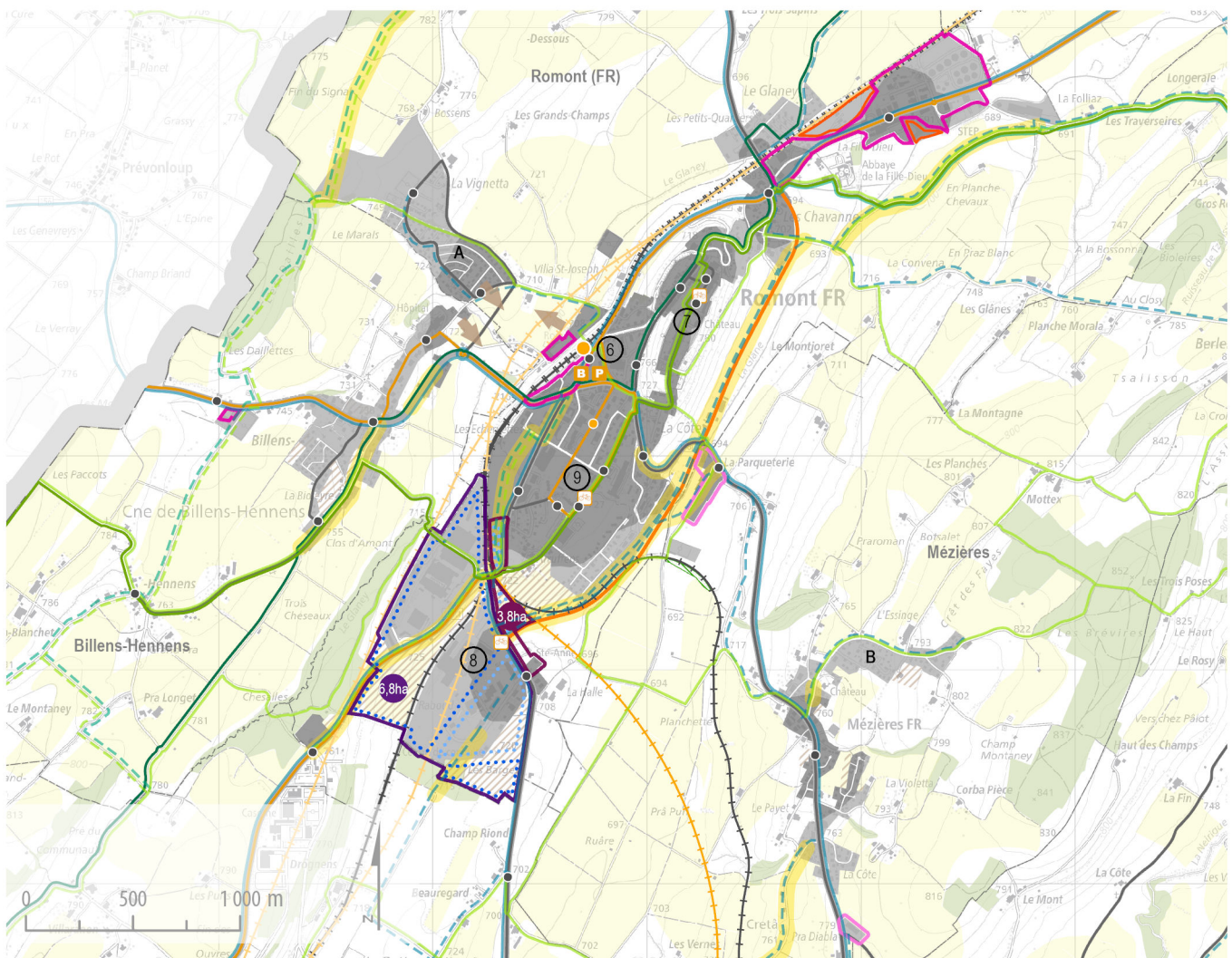
Délai

Dès l'approbation du PDR

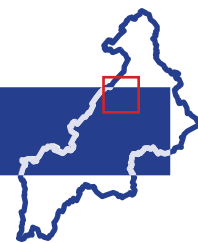
Extrait de la carte de synthèse

Légende

- | | | | | | |
|--|--|--|---|--|---|
|  | Projet phare |  | Route cantonale |  | Tronçon de mobilité douce à créer / à améliorer |
|  | Zone à bâtir |  | Route de contournement à Romont - à créer (tracé indicatif) |  | Chemin de randonnée pédestre régional |
|  | Zone à bâtir en desserte TP A/B/C |  | Stationnement pour vélos à créer / à améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre cantonal |
|  | Secteur d'extension de la zone à bâtir (incluant les propositions d'adaptations) |  | P+R à créer / à améliorer |  | Via Jacobi |
|  | Direction d'extension de la zone à bâtir |  | B+R à créer / améliorer |  | Réseau cyclotourisme régional |
|  | Secteur stratégique |  | Arrêt de bus à créer / améliorer |  | Réseau cyclotourisme cantonal |
|  | Zone d'activités régionales prioritaires |  | Arrêt de bus |  | Route du Coeur |
|  | Zone d'activités régionales |  | Arrêt de train à créer / améliorer |  | Réseau cyclable utilitaire régional |
|  | Zone d'activités locales |  | Ligne de bus à créer / à développer |  | Réseau cyclable utilitaire cantonal |
|  | Extension du secteur stratégique |  | Ligne de bus | | |
|  | Extension de la zone d'activités régionale |  | Ligne ferroviaire à créer (tracé indicatif) | | |
|  | Haute valeur ajoutée |  | Ligne ferroviaire | | |
|  | Petites et moyennes entreprises | | | | |



P10. Zone d'activités cantonale à Villaz-Saint-Pierre



Le site „Le Vivier“ à Villaz-Saint-Pierre est reconnu comme zone d'activités d'importance cantonale. Le site du Vivier a une localisation privilégiée proche de la gare, sur l'axe routier qui traverse la région du nord au sud. Un centre de formation cantonal (ACPC) s'y est implanté, ouvrant des perspectives intéressantes pour les entreprises du site. Le secteur accueille déjà un tissu économique diversifié, étant bordé de petites zones d'activités locales. Un pôle sportif est appelé à se développer au sud du secteur.

La stratégie régionale des zones d'activités prévoit le développement de ce site sur deux axes. Premièrement, la présence de l'ACP et d'un parc technologique dans le secteur nord offre un potentiel exceptionnel pour accueillir des entreprises à haute valeur ajoutée. Deuxièmement, la Région entend regrouper les nouvelles surfaces à disposition des PME dans le secteur sud, plutôt que de les épargner sur différents sites. Ces entreprises pourront ainsi profiter de synergies et d'un effet d'entraînement grâce au pôle technologique.

Des conditions cadres sont définies afin que chaque mètre carré à disposition de la région soit utilisé de la manière la plus judicieuse.

La première mesure décrite est de favoriser les échanges entre les utilisateurs du site, pour développer un écosystème entrepreneurial. La deuxième prend en compte la mobilité durable en encourageant les trajets en transports publics ou la mobilité douce. Des mesures permettant de favoriser le covoiturage et la voiture électrique sont mises en place.

Coordinateur PDR

Région

Responsable

Commune de Villaz-Saint-Pierre

Entités concernées

Commune de Villaz-Saint-Pierre

Région de la Glâne

Stratégies

- E11 Renforcer les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires
- E12 Développer des synergies entre l'économie privée et les écoles professionnelles
- E13 Mettre en place une gestion régionale dynamique des zones d'activités régionale prioritaires
- E14 Encourager les synergies et développer des écosystèmes entrepreneuriaux
- M12 Développer des axes forts en bus
- M31. Favoriser le report modal vers des modes plus durables
- M32. Eviter, raccourcir et optimiser les déplacements motorisés
- M41 Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales
- M42 Sécuriser l'accès piétonnier des points d'intérêts régionaux depuis l'arrêt TP le plus proche

Mesures liées

E1, M1, M3, M4, P8

Principes généraux

- ▶ Adapter la réglementation pour préciser les secteurs à vocation «haute valeur ajoutée» et ceux destinés aux «PME»
- ▶ Limiter les places de parcs en surface
- ▶ Favoriser les trajets en transports publics et en mobilité douce
- ▶ Etablir une connexion avec les commerces et artisans locaux
- ▶ Soigner l'architecture des bâtiments et les aménagements extérieurs afin qu'ils s'intègrent dans l'environnement
- ▶ Encourager les entreprises à tenir compte du développement durable dans le choix des matériaux notamment
- ▶ Répondre aux principes de qualité suivants :
 - Optimiser l'utilisation du sol ;
 - Mettre en valeur le bâti existant d'un point de vue paysager ;
 - Intégrer les nouveaux volumes bâtis dans le paysage.

Références

Plan directeur cantonal, thèmes T102, T104 et T105, Etat de Fribourg, 2020
Plans de mobilité d'entreprise (LMob, art. 49)



P10 - 01

Responsable

Région

Délai

Annuellement

Responsable

Région

Délai

En continu

Responsable

Région

Délai

En Continu

P10.1. Favoriser les échanges entre les utilisateurs du site**a. Organiser une séance annuelle avec les utilisateurs du site**

La Région organise une séance annuelle avec les utilisateurs du site, tels que le Canton, la Commune, les entreprises, etc., afin de favoriser les échanges. Pendant cette séance, un atelier de deux heures est mis sur pied pour discuter des stratégies et des relations entre les acteurs.

b. Utiliser les espaces publics et communautaires pour favoriser les rencontres

Afin de créer des synergies, les espaces publics et communautaires sont mis à disposition pour favoriser les rencontres entre les usagers du site, comme les cafétérias ou des espaces verts en extérieur avec des bancs et des tables pour les mois d'été. La Région s'assure que les entreprises se coordonnent pour favoriser la mise en place de lieux de détente communs.

c. Partager les services entre les entreprises

Les entreprises se coordonnent pour partager les services comme la crèche, les restaurants, les kiosques, etc. D'une part, cela permet de diminuer les coûts pour une seule entreprise et, d'autre part, de favoriser les lieux de rencontre entre employés de différentes entreprises. Le but est de développer un écosystème d'entreprises (cf. fiche thématique E14). La Région s'assure que les entreprises se coordonnent pour partager les divers services pour les dépendants.

P10.2. Promouvoir la mobilité durable**a. Etablissement de plans de mobilité d'entreprise**

Les entreprises avec plus de 50 employés doivent présenter un plan de mobilité entreprise (PME) à la Commune selon l'art. 49 de la LMob. Les mesures contenues dans un tel plan doivent permettre de rendre les déplacements professionnels et pendulaires plus durables. La Commune s'assure que les entreprises concernées suivent cette obligation.

Les mesures suivantes peuvent notamment être mises en œuvre dans les plans de mobilité d'entreprise :

- Tarification des places de stationnement : des places de stationnement payantes sont mises en place afin de favoriser les transports publics et la mobilité douce. Les recettes issues de la tarification sont réutilisées pour subventionner les mesures pour la mobilité douce.
- Subventionnement des abonnements pour les transports publics : les entreprises subventionnent les abonnements pour les transports publics et proposent à leurs employés de leur offrir l'abonnement demi-tarif.
- Encourager le covoiturage : les entreprises encouragent le recours à la plateforme Frimobility et prévoient des places de stationnement réservées pour le covoiturage.
- Installer des bornes de recharge pour voitures électriques : des bornes de recharge (avec panneaux solaires) pour les voitures électriques sont installées et les véhicules de service sont électrifiés.
- Améliorer le stationnement pour les vélos : les entreprises installent des couverts à vélo sécurisés. Des prises pour recharger les vélos électriques sont mises à disposition, de même que des casiers et une pompe pour regonfler les pneus. Idéalement, des douches sont aussi mises à disposition des collaborateurs venant au travail à vélo.

- Mettre à disposition des vélos : les entreprises proposent des vélos aux collaborateurs qui arrivent en train ou en bus à la gare de Romont. La gare de Romont étant située relativement loin du site, il est important de permettre aux usagers des transports publics de se rendre sur leur lieu de travail rapidement.

P10.3. Améliorer l'accès en mobilité douce

a. Raccorder le secteur au réseau cyclable utilitaire

La Commune raccorde le réseau cyclable régional utilitaire aux zones d'activités cantonales et régionales de Villaz-Saint-Pierre en sécurisant les tronçons nécessaires.

b. Améliorer la stationnement pour les vélos

Les entreprises installent des couverts à vélo sécurisés. Des bornes de recharges pour vélos électriques sont mises à disposition dans le couvert à vélo.

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

Responsable

Commune

Délai

Dès l'approbation du PDR

P10.4. Améliorer l'accès en transports publics

a. Améliorer les relations avec la région de la Broye

Une analyse d'opportunité est menée pour dévier la ligne de bus régional 460 de Romont via Villaz-Saint-Pierre et Sédeilles vers Payerne en coordination avec la DGMR vaudoise.

b. Densifier la cadence des lignes de bus

Une densification de la cadence de la ligne 471 Romont - Villaz-Saint-Pierre - Le Châtelard - Sorens - Bulle est à étudier.

La ligne 470 Fribourg - Favargny - Villaz-Saint-Pierre - Romont est densifiée à la demi-heure aux heures de pointe pour davantage améliorer l'accessibilité au site en transports publics.

Responsable

SMo

Délai

3 ans après l'approbation du PDR

Responsable

SMo

Délai

Au plus tard 5 ans après l'approbation du PDR

P10.5. Intégration dans le plan d'aménagement local

En cas de modification du plan d'aménagement local (PAL), la Commune doit prendre en considération les principes énoncés dans cette fiche de mesure.

Résumé des mesures de compétence communale mentionnées ci-dessus à intégrer dans le PAL (à ajouter).

Responsable

Commune

Délai

Lors de la modification du PAL

Responsable


























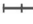


Instance d'approbation

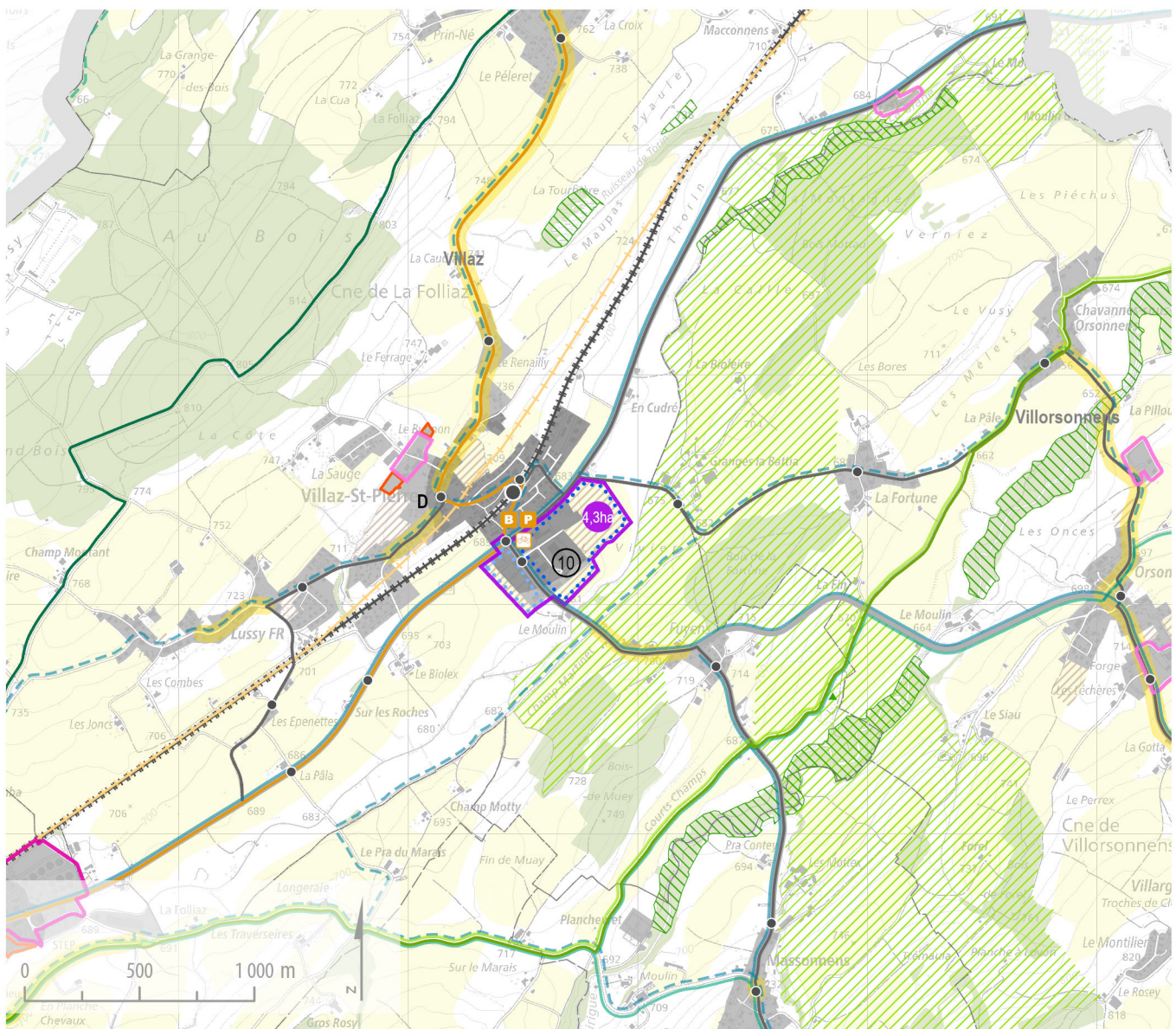
Délai

Lors du permis de construire

Extrait de la carte de synthèse

Légende

- | | | | | | |
|---|--|---|--|--|---|
|  | Projet phare |  | Route cantonale |  | Tronçon de mobilité douce à créer / à améliorer |
|  | Zone à bâtir |  | Stationnement pour vélos à créer / à améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre régional |
|  | Zone à bâtir en desserte TP A/B/C |  | P+R à créer / à améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre cantonal |
|  | Secteur d'extension de la zone à bâtir (incluant les propositions d'adaptations) |  | B+R à créer / améliorer |  | Via Jacobi |
|  | Zone d'activités cantonale |  | Arrêt de bus |  | Réseau cyclotourisme régional |
|  | Zone d'activités régionales |  | Arrêt ferroviaire |  | Réseau cyclotourisme cantonal |
|  | Zone d'activités locales |  | Ligne de bus à créer / à développer |  | Route du Coeur |
|  | Extension de la zone d'activités cantonale |  | Ligne de bus |  | Réseau cyclable utilitaire régional |
|  | Haute valeur ajoutée |  | Ligne ferroviaire |  | Réseau cyclable utilitaire cantonal |
|  | Petites et moyennes entreprises | | | | |



P11. Gare et interface de Vuisternens-devant-Romont



La réouverture de la gare de Vuisternens-devant-Romont est souhaitée par la Région à l'horizon 2040/45. Elle permet non seulement de raccorder à Romont le sud-est du district via le train, mais aussi de développer une nouvelle interface multimodale. Favoriser l'intermodalité permet de réduire le recours aux transports individuels motorisés, à condition que l'interface satisfasse certaines exigences en matière de transports publics et de mobilité douce. Celles-ci concernent à la fois l'arrêt de train et de bus, les espaces de stationnement à proximité, les esplanades et lieux publics qui les entourent.

Des mesures à l'interface doivent être prises pour favoriser l'intermodalité. Tout d'abord, le stationnement pour véhicules motorisés doit être pensé de manière à promouvoir la mobilité durable grâce à un nombre et une tarification de places P+R adéquats, à l'installation de bornes de recharge ou la réservation de places pour covoiturage. Un stationnement sécurisé pour les vélos doit être prévu avec différents aménagements pour garantir le confort des utilisateurs. Finalement, l'accessibilité cyclable de la gare doit être renforcée en la reliant à un réseau régional d'itinéraires sûrs et confortables. Pour les piétons, la possibilité d'attendre à l'abri des intempéries, la présence de bancs et un éclairage adéquat sont les exigences de base à satisfaire. La signalétique devra être complétée avec les informations nécessaires pour orienter les usagers.

Principes généraux

- ▶ Améliorer l'accessibilité en bus
- ▶ Sécuriser et aménager les accès à pied et à vélo vers et depuis l'interface, de même que les espaces d'attente pour les piétons
- ▶ Coordonner le projet avec les instances cantonales
- ▶ Vérifier que le projet réponde à l'attente des futurs usagers sur le long terme
- ▶ Encourager l'utilisation des TP par une politique incitative.
- ▶ Prévoir des espaces publics de qualité et répondant aux besoins des changements climatiques (infrastructures ombragées par exemple)
- ▶ Préserver le patrimoine bâti existant
- ▶ Intégrer les nouvelles infrastructures publiques dans le cadre rural existant

Coordinateur PDR

Région

Responsable

Commune de Vuisternens-devant-Romont

Entités concernées

Commune de Vuisternens-devant-Romont

CFF

TPF

Région de la Glâne

Stratégies

M11 Renforcer l'ossature ferroviaire

M12 Développer le réseau bus

M21 Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces

M22 Développer des activités et services aux interfaces

M31 Favoriser le report modal vers des modes plus durables

M32 Eviter, raccourcir et optimiser les déplacements motorisés

M41 Développer un réseau cyclable sûr et attractif, sur et hors des routes cantonales

Mesures liées

M1, M2, M3, M4, P6

Références

Entretien avec les communes 2022

Plan directeur cantonal, thèmes T201, T202,

T203, Etat de Fribourg, 2020



P11 - 01

Responsable

SMo

Délai

Dès la réouverture de la gare

Responsable

SMo

Délai

En amont de la réouverture de la gare

P11.1. Améliorer l'accessibilité en bus**a. Aménager deux quais de bus avec espace d'attente abrité**

Un arrêt de bus avec deux quais de bus et des espaces d'attente abrités sont construits sur la place de la gare afin de faciliter et rendre plus confortables les changements entre bus et train.

b. Étudier un meilleur rabattement bus sur la nouvelle gare

Le SMO étudie la possibilité d'améliorer le rabattement bus, notamment des lignes 258, 454/455 et 482 en déviant les itinéraires sur la gare de Vuisternens-devant-Romont et/ou en renforçant la cadence et l'amplitude horaire de ces lignes. L'objectif est d'augmenter ainsi la demande potentielle de voyageurs pour la nouvelle ligne RER entre Bulle et Romont. En l'absence de rentabilité d'exploitation de lignes de bus conventionnels, une offre TP à la demande doit être étudiée pour amplifier l'offre TP.

c. Garantir la fonctionnalité des réseaux rail et route

Le passage à niveau à l'entrée de Vuisternens arrive à saturation. Avec l'augmentation de la fréquence des transports publics, une solution doit être étudiée pour garantir la fluidité des bus et limiter les nuisances routières pour les riverains.

P11.2. Prévoir un stationnement pour les voitures en favorisant la mobilité durable**a. Aménager un P+R**

Un parking P+R est à prévoir afin de donner la possibilité aux habitants du sud-est du district avec une moins bonne desserte de se déplacer jusqu'à la gare de Vuisternens-devant-Romont en voiture et de prendre les transports publics pour le reste du trajet. Il est également nécessaire de prévoir des places pour se garer temporairement et sur une plus longue durée. Les recettes issues de la tarification du stationnement sont réutilisées pour subventionner des mesures complémentaires.

b. Favoriser le covoiturage

Des places pour le covoiturage sont à prévoir dans le parking avec une signalisation claire dans la gare. La Commune inscrit également ces places sur le site frimobility.ch.

Responsable

SMo

Délai

Au plus tard lors de la réouverture de la gare

Responsable

SMo

Délai

Au plus tard lors de la réouverture de la gare

P11.3. Prévoir un stationnement pour vélo couvert et sécurisé**a. Construire un abri pour les vélos**

L'abri doit permettre de stationner les vélos à l'abri des intempéries et du vandalisme. L'espace de stationnement est dimensionné selon le PDCant et doit tenir compte de l'offre qui a été définie.

b. Installer une borne pour l'entretien des vélos

Une borne d'entretien est mise à disposition pour les vélos (tournevis, pompe à vélo, etc.).

Responsable

Commune

Délai

Au plus tard lors de la réouverture de la gare

Responsable

Commune

Délai

Au plus tard lors de la réouverture de la gare

P11.4. Aménager les accès piétonniers et cyclables vers et depuis l'interface

a. Aménager les accès piétons et cyclables à la gare

La Commune étudie et met en place les aménagements nécessaires pour sécuriser l'accès des piétons et des cyclistes à la gare.

Responsable

Commune

Délai

Au plus tard lors de la réouverture de la gare

b. Améliorer la signalétique

Un système de signalétique doit être mis en place pour indiquer les horaires des trains et bus. Des panneaux indiquant les distances jusqu'aux équipements publics doivent être installés, ainsi qu'un plan présentant le réseau d'itinéraires régionaux.

Responsable

Commune

Délai

Au plus tard lors de la réouverture de la gare

P11.5. Intégration dans le plan d'aménagement local

En cas de modification du plan d'aménagement local (PAL), la Commune doit prendre en considération les principes énoncés dans cette fiche de mesure.

Résumé des mesures de compétence communale mentionnées ci-dessus à intégrer dans le PAL (à ajouter).

Responsable

Commune

Délai

Lors de la modification du PAL

Responsable

Instance d'approbation

Délai

Lors du permis de construire

P11.6. Durabilité

a. Instaurer un dialogue entre utilisateurs des transports publics et instances publiques.

Du fait de sa nouvelle organisation, la Région constitue une bonne interface pour instaurer le dialogue entre les utilisateurs et les instances publiques. Lors de la réalisation de nouveau projet tel que la gare de Vuis-ternens-devant-Romont, il convient de s'assurer que le projet, porté par la Région, réponde à moyen et long termes aux attentes de la population locale, des visiteurs, de la commune, etc.

Responsable




















Région

Délai

En amont de la réouverture de la gare

Extrait de la carte de synthèse

Légende

- | | | | | | |
|---|--|---|---|--|---|
|  | Projet phare |  | Route cantonale |  | Tronçon de mobilité douce à créer / à améliorer |
|  | Zone à bâtir |  | P+R à créer / à améliorer |  | Chemin de randonnée pédestre cantonal |
|  | Zone à bâtir en desserte TP A/B/C |  | B+R à créer / améliorer |  | Réseau cyclotourisme cantonal |
|  | Secteur d'extension de la zone à bâtir (incluant les propositions d'adaptations) |  | Arrêt de bus |  | Réseau cyclable utilitaire régional |
|  | Zone d'activités régionales |  | Arrêt de train à créer / améliorer |  | Réseau cyclable utilitaire cantonal |
|  | Zone d'activités locales |  | Ligne de bus | | |
| | |  | Ligne ferroviaire à créer (tracé indicatif) | | |
| | |  | Ligne ferroviaire | | |

